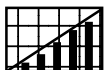


Statistiques correctionnelles du Québec 1995-1996

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES CORRECTIONNELS



Coordination et analyse: Mario MONTÉGIANI, stat. ASSQ

Réalisation et montage: Marc CADORET, technicien

Collaboration aux données:

Denis BILODEAU	Direction des services administratifs
Jacynthe FORTIN	Direction des services administratifs
Gilles HARVEY	Direction de l'informatique et des systèmes
Jocelyne LÉTOURNEAU	Direction des services administratifs
Sylvie MAHEUX	Direction des services administratifs
Camille MARTIN	Direction de la gestion des ressources financières et des systèmes
Jean-Claude ROY	Direction de la gestion des ressources financières et des systèmes
Gaétan TREMBLAY	Direction de la détention
André TROTTIER	Direction des services administratifs

Révision:

Sous la direction de
Michel Roberge, directeur
Direction du partenariat et du conseil en services correctionnels
Direction générale des services correctionnels
Ministère de la Sécurité publique

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie du présent rapport en s'adressant à:
Direction du partenariat et du conseil en services correctionnels
2525, boul. Laurier, tour du Saint-Laurent, 11^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L2

Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Direction du partenariat et du conseil en services correctionnels
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1996

ISBN



Préambule

Vous découvrirez dans les pages suivantes l'ensemble des statistiques officielles de la Direction générale des services correctionnels (DGSC). Ce rapport, comme le précédent, contient les informations sur les statistiques officielles pour les deux dernières années. La période couverte par ces deux dernières années est du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 et du 1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996. Ainsi, pour l'année 1994-1995 et l'année 1995-1996, il n'y aura qu'un rapport statistique contenant toute l'information. Cette combinaison a pour effet de réduire les coûts, les efforts et les ressources de toutes sortes consacrés à la réalisation et à la distribution de ce rapport.

Vous trouverez dans ce rapport une structure de présentation des données semblable à celle utilisée dans le rapport 1993-1994. Ainsi, chaque chapitre est séparé en sections et le texte d'analyse se rapportant aux tableaux de ces sections est présenté dans les mêmes pages. Cette présentation permet de mieux comprendre les données contenues dans les tableaux.

La structure des chapitres est resté la même et la composition des sections à l'intérieur de ces chapitres est demeuré presque inchangé. Dans le chapitre *LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES* la section 5.2 qui traite des ressources professionnelles a été abandonnée.

Une des lacunes importantes de l'édition précédente (1993-1994) a été corrigée. L'absence de longues séries chronologiques obligeait la personne désirant connaître l'évolution de certaines statistiques avec une perspective de plus de cinq ans à consulter plusieurs éditions antérieures pour y parvenir. L'ajout des séries chronologiques, couvrant une période de temps supérieure à cinq ans, sur les statistiques les plus importantes des services correctionnels ont été intégrées à différentes sections de façon à montrer l'évolution d'un phénomène avec une plus grande perspective.

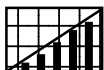
Les statistiques régionales présentées dans ce rapport sont toujours basées sur le découpage administratif du gouvernement du Québec. Ainsi, les statistiques régionales produites peuvent servir à composer des informations qui pourraient être requises pour satis-

faire au découpage territorial que la DGSC s'est donnée.

Le nouveau rapport contient 83 tableaux, soit 6 de plus que la version précédente. L'ajout de graphiques et de figures permet aussi une meilleure interprétation des statistiques présentées. Les ajouts permettent également de présenter un rapport enrichi et davantage intégré.

La production de ce nouveau rapport, comportant quelques améliorations a été possible sans des changements majeurs dans la disposition des données et dans la structure des tableaux. Les changements de cette version vous permettront de trouver, je l'espère, des bénéfices.

M.M.



Signes conventionnels

- nombre non disponible
- indique que la production d'une statistique ne s'applique pas dans ce cas (par exemple: catégorie qui n'existe pas pour une période de référence donnée)
- e indique que la statistique a été estimée à partir du maximum de renseignements, la véritable statistique n'étant pas disponible
- p indique que la statistique produite n'est pas la statistique officielle, mais qu'il faut la considérer comme une statistique provisoire
- r indique que le chiffre a été révisé par rapport à l'édition précédente

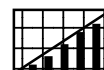
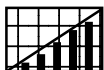
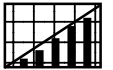


Table des matières

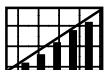
Préambule.....	3
Signes conventionnels	4
Table des matières	5
CHAPITRE 1 LE CADRE GÉNÉRAL	7
1.1 - Le contexte démographique	
1.2 - Le contexte économique	
1.3 - Le contexte criminel	
CHAPITRE 2 LES PERSONNES CONTREVENANTES	19
2.1 - Les caractéristiques sociales des personnes contrevenantes	
2.2 - Les caractéristiques criminelles des personnes contrevenantes	
CHAPITRE 3 LA DÉTENTION	27
3.1 - La capacité d'accueil des établissements de détention	
3.2 - Les admissions	
3.3 - Les libérations	
3.4 - Les personnes inscrites et présentes	
3.5 - Les personnes condamnées	
3.6 - Les séjours	
3.7 - Les comparutions et les transferts	
3.8 - Les absences temporaires	
CHAPITRE 4 LA PROBATION	75
4.1 - Les activités d'évaluation	
4.2 - Les activités d'intervention	
CHAPITRE 5 LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	89
5.1 - Les ressources spécialisées	
5.2 - Les ressources d'hébergement communautaires	
5.3 - Les ateliers de réinsertion par le travail	
CHAPITRE 6 LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES	99
6.1 - Les ressources humaines	
6.2 - Les ressources financières	
Lexique	109

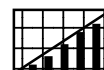




Chapitre 1

LE CADRE GÉNÉRAL





Toute organisation a avantage à connaître et à comprendre l'environnement dans lequel elle évolue. Ce chapitre a pour but de fournir les statistiques générales sur cet environnement en considérant trois aspects qui influent sur la société en général et sur la Direction générale des services correctionnels (DGSC) en particulier.

Ces trois domaines sont la démographie, l'économie et la criminalité. Chacun de ces domaines, à sa façon et dans une proportion qui lui est propre, a un effet sur la demande de services adressés à la DGSC. Sans être exhaustifs, les tableaux qui suivent présentent les principaux indicateurs de ces grands domaines.

1.1 - Le contexte démographique

Le Canada

Selon les estimations présentées au tableau 1, la population canadienne augmente. Elle est passée de 28,1 millions en 1991 à 29,6 millions en 1995, soit une augmentation de 5,3 %.

Pour cette période, de toutes les provinces, c'est en

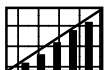
Colombie-Britannique que l'augmentation a été la plus importante. La population totale passant de 3,38 millions à 3,77 millions, soit une augmentation de 14,9 %. Pour la même période, seule Terre-Neuve a connu une baisse de sa population (-0,8 %).

Pour sa part, le Québec connaît une faible augmentation, mais relativement constante. En 1991, selon les estimations de *Statistique Canada*, la population totale du Québec était de 7,1 millions de personnes; en 1993, elle atteignait 7,3 millions, soit une augmentation de 3,6 % en cinq ans. En fait, le Québec se classe au 5^e rang des provinces ayant la plus forte augmentation de population. Outre la Colombie-Britannique (14,9 %), l'Ontario (6,0 %), l'Alberta (5,6 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (4,1 %) devance le Québec.

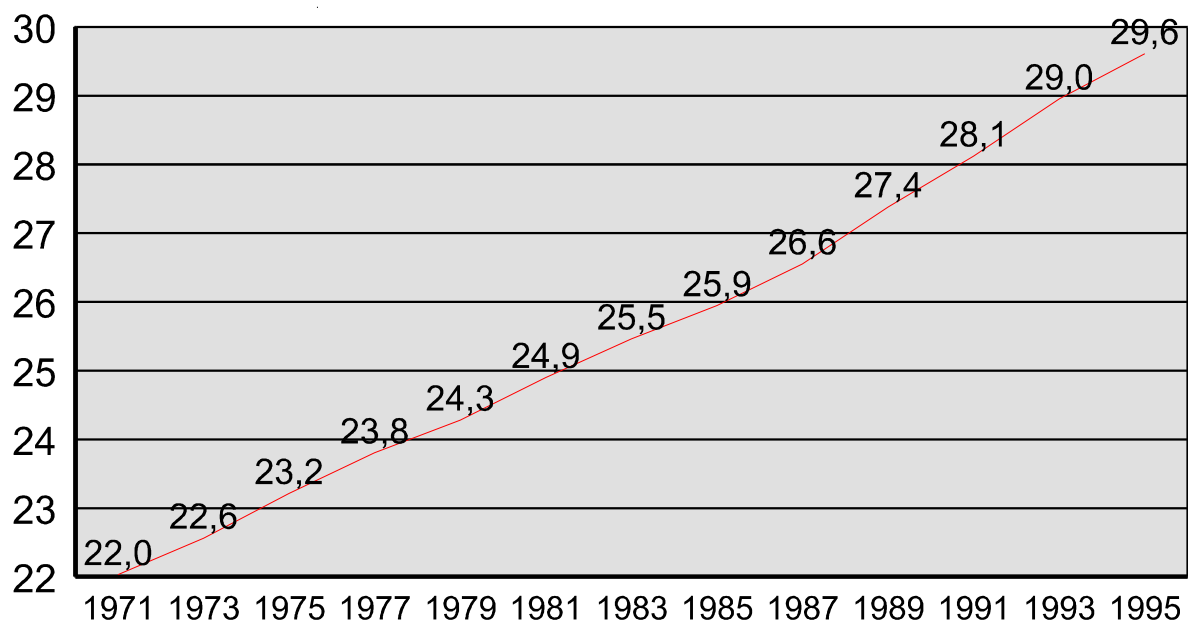
Depuis 1971, le Canada a connu une croissance démographique pratiquement constante (voir graphique 1). Au cours de la période 1971 à 1995, le Canada a augmenté de près de 35 %. Cette situation, jumelé à une croissance démographique du Québec plus faible que celle du Canada entraîne des modifications dans l'importance démographique des provinces à l'intérieur du Canada.

Tableau 1					
Évolution de l'estimation de la population totale du Canada selon la province (en milliers)					
	1991	1992	1993	1994	1995
Terre-Neuve	580,3	583,4	584,2	581,2	575,4
Île-du-Prince-Édouard	130,8	131,6	133,2	134,6	136,1
Nouvelle-Écosse	917,9	924,6	930,4	933,9	937,8
Nouveau-Brunswick	748,5	753,0	755,5	757,7	760,1
Québec	7 080,6	7 161,2	7 238,6	7 287,1	7 334,2
Ontario	10 471,5	10 646,4	10 815,5	10 936,4	11 100,3
Manitoba	1 112,5	1 117,6	1 124,1	1 129,6	1 137,5
Saskatchewan	1 006,3	1 008,0	1 010,8	1 012,1	1 015,6
Alberta	2 601,3	2 646,8	2 686,0	2 714,8	2 747,0
Colombie-Britannique	3 379,8	3 476,9	3 574,6	3 669,5	3 766,0
Yukon	29,1	30,3	30,4	29,7	30,1
Territoires du Nord-Ouest	61,3	62,6	63,7	64,7	65,8
Canada	28 120,1	28 542,2	28 947,0	29 251,3	29 606,1

Source: Statistique Canada, CANSIM, matrices 6367 à 6379 au 1er juillet 1996. Aussi disponible sur le site internet: <http://www.statcan.ca>. Les totaux peuvent différer de la somme d'une colonne parce que les chiffres sont arrondis.



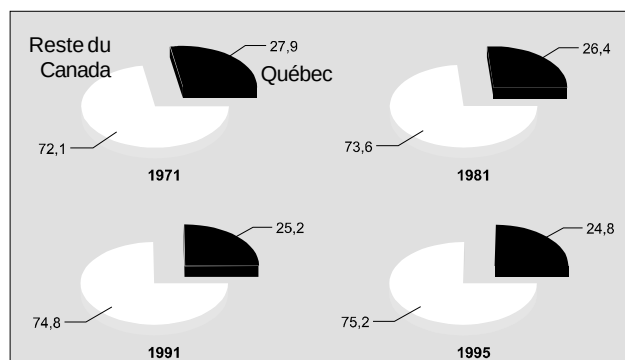
Graphique 1
Évolution de la population au Canada entre 1971 et 1995 (millions)



Importance démographique du Québec au Canada

Le graphique 2 montre qu'en 1971 la part du Québec dans la population totale du Canada était de 27,8 % pour passer à 26,4 % en 1981, à 25,2 % en 1991 pour finalement passer sous la barre des 25 % en 1995 à 24,8 %. Ainsi, en 25 ans le Québec a perdu 3 % de son importance démographique à l'intérieur du Canada.

Graphique 2
Importance démographique du Québec au Canada



Le Québec

En ce qui concerne plus particulièrement le Québec, les données fournies par le Bureau de la statistique du Québec permettent de constater certains phénomènes. Une tendance observable dans le monde industrialisé en général, et qui s'observe aussi au Québec, est que la population adulte (18 ans et plus) augmente, alors que la population des moins de 18 ans diminue (voir le tableau 2).

Vieillessement de la population

Cette situation entraîne un vieillissement de la population et, par conséquent, donnera lieu à moyen terme à une diminution de l'importance relative des jeunes adultes (18 à 35 ans). Cette constatation est importante puisque le groupe des 18 à 35 ans constitue près des trois quarts (3/4) de la clientèle correctionnelle.

De plus, en scrutant l'évolution de ce phénomène, il se dégage un accroissement de ce dernier, et ce, dans un proche avenir. Les baisses de l'importance démographique des 18 à 35 ans sont relativement faibles pour les années antérieures à 1993. Par contre, elles s'accroissent par la suite, ce qui, ajouté à l'augmentation de la population adulte, réduit l'importance relative de ce groupe de la population. Par conséquent, le mouvement qui est amorcé risque, à plus ou moins long terme, de faire diminuer le bassin de la clientèle traditionnelle de la DGSC.

Plus de femmes

Le tableau 2 révèle une autre tendance qui semble, elle aussi, s'accroître. Dans plusieurs sociétés, actuellement, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes. Au Québec, cette différence qui était d'environ 83 000 en 1986 s'établit à plus de 100 000 en 1995. Cette tendance peut aussi avoir comme conséquence de faire diminuer l'importance relative dans la population totale Québec de la composante majeure de la clientèle de la DGSC: les hommes.

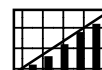


Tableau 2

Estimation de la population du Québec par année selon l'âge et selon le sexe

	0 à 17 ans	18 ans et plus	Femmes	Hommes	Total
1987	1 650 737	5 150 651	3 443 681	3 357 707	6 801 388
1988	1 642 960	5 204 220	3 468 040	3 379 140	6 847 180
1989	1 639 482	5 257 211	3 494 106	3 402 587	6 896 693
1990	1 636 675	5 310 230	3 520 357	3 426 548	6 946 905
1991	1 681 128	5 399 980	3 591 253	3 489 855	7 081 108
1992	1 691 483	5 461 112	3 627 105	3 525 490	7 152 595
1993	1 697 742	5 514 820	3 657 256	3 555 306	7 212 562
1994	1 701 057	5 574 728	3 688 865	3 586 920	7 275 785
1995	1 697 751	5 639 327	3 719 473	3 617 605	7 337 078
1996	1 693 487	5 702 658	3 748 890	3 647 255	7 396 145
1997	1 688 141	5 765 120	3 777 263	3 675 998	7 453 261
2001	1 658 502	6 005 058	3 881 073	3 782 487	7 663 560
2006	1 624 665	6 272 758	3 995 256	3 902 167	7 897 423
2011	1 583 420	6 523 329	4 096 779	4 009 970	8 106 749

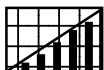
Source: Bureau de la statistique du Québec, PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS 1991-2041, Scénario A (basé sur le recensement de 1991)

Tableau 3

Perspectives de la population du Québec selon la région

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bas-Saint-Laurent	209 297	208 221	207 069	205 889	204 653	203 384	202 083
Saguenay--Lac-Saint-Jean	293 311	292 648	291 807	290 887	289 836	288 703	287 517
Québec	635 848	638 697	641 524	644 279	646 908	649 398	651 738
Mauricie--Bois-Francs	480 777	483 033	485 075	486 984	488 746	490 387	491 904
Estrie	277 176	278 587	280 007	281 401	282 744	284 046	285 304
Montréal	1 832 581	1 834 730	1 841 345	1 847 400	1 853 497	1 859 655	1 865 856
Outaouais	297 346	302 169	307 388	312 889	318 270	323 522	328 686
Abitibi-Témiscamingue	156 846	157 428	157 960	158 469	158 936	159 378	159 793
Côte-Nord	105 984	105 736	105 437	105 109	104 755	104 373	103 975
Nord-du-Québec	37 560	37 703	37 833	37 964	38 096	38 220	38 334
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	107 845	106 944	106 035	105 136	104 246	103 351	102 468
Chaudière-Appalaches	379 765	381 645	383 287	384 786	386 112	387 318	388 404
Laval	328 320	333 197	338 143	342 908	347 490	351 911	356 169
Lanaudière	353 166	362 273	371 041	379 553	387 784	395 743	403 439
Laurentides	403 457	414 821	425 942	436 884	447 556	457 979	468 167
Montréal	1 253 316	1 274 730	1 295 892	1 316 540	1 336 516	1 355 893	1 374 683
Le Québec	7 152 595	7 212 562	7 275 785	7 337 078	7 396 145	7 453 261	7 508 520

Source: Bureau de la statistique du Québec, PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS 1991-2041, Scénario A (basé sur le recensement de 1991)



Les régions

À l'intérieur du Québec, l'évolution des populations varie considérablement d'une région à une autre. Pour la période de 1990 à 1996 (tableau 3), certaines des régions du Québec sont en décroissance démographique (la Côte-Nord et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine), certaines ont une population plutôt stable (le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et le Nord-du-Québec) alors que les autres connaissent des augmentations de légères à importantes de leurs populations.

À ce chapitre, dans l'ordre, les régions de Lanaudière, des Laurentides, de l'Outaouais, de Laval et de Montérégie sont celles qui ont connu les plus fortes hausses relatives. Ces régions ont enregistré des augmentations situées entre 7,0 % et 9,5 %. Les régions de Montréal et de Québec n'ont, quant à elles, connu que de légères augmentations qui se situent autour de 1,0 %.

1.2 - Le contexte économique

Le début de la décennie 1990 fut, pour le Canada et le Québec, marqué par une récession économique. Les

activités économiques ont ralenti, plongeant ainsi la population canadienne, et particulièrement celle du Québec, dans une crise dont les effets se font encore sentir.

Cette récession s'est, entre autres, traduite par des pertes d'emplois massives et un niveau d'endettement des particuliers et des gouvernements jamais atteint auparavant.

La clientèle de la DGSC se compose, en particulier, de personnes ayant des emplois précaires et des revenus sous le seuil de la pauvreté; plusieurs vivent des prestations de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Par conséquent, la DGSC est nécessairement influencée par le contexte économique qui prévaut au Québec. Elle doit donc tenir compte de ce contexte si elle veut offrir à sa clientèle des services de qualité.

L'inflation sous contrôle

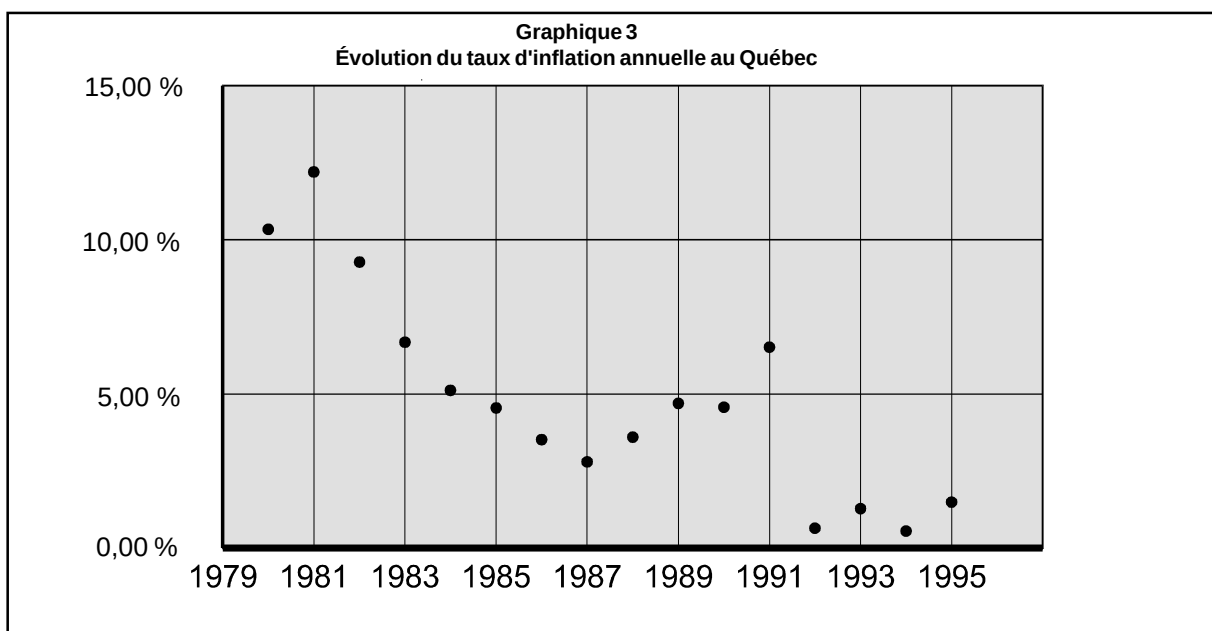
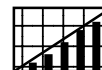
Une récession est un recul de la prospérité économique d'une société. Comme la majorité des sociétés souhaitent éviter ce genre de dégradation, elles prennent des mesures pour essayer d'en diminuer l'ampleur ou d'en réduire les conséquences.

Tableau 4

Évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada selon les provinces et pour certaines villes (1986=100)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Province						
Terre-Neuve	113,8	120,8	122,1	124,1	125,7	127,5
Île-du-Prince-Édouard	117,1	125,9	126,9	129,3	129,0	131,1
Nouvelle-Écosse	117,5	124,7	125,5	127,0	128,5	130,2
Nouveau-Brunswick	116,6	124,2	125,0	126,6	127,3	129,2
Québec	117,7	126,4	128,7	130,5	128,7	131,0
Ontario	122,0	127,6	129,0	131,2	131,3	134,5
Manitoba	118,9	125,0	126,8	130,2	132,0	135,5
Saskatchewan	119,5	125,7	127,0	130,8	133,2	135,8
Alberta	117,7	124,6	126,4	127,9	129,7	132,7
Colombie-Britannique	117,6	123,8	127,2	131,6	134,2	137,3
Ville						
Montréal	118,1	126,9	129,3	131,1	129,2	131,5
Toronto	123,4	128,6	129,7	131,8	132,0	135,2
Vancouver	117,6	123,7	127,4	132,0	134,7	138,0

Source: Statistique Canada, L'OBSERVATEUR ÉCONOMIQUE CANADIEN supplément statistique historique 1avril 1996



Si, lors d'une période de récession, les autorités d'un pays réussissent à contenir l'inflation, la dégradation du pouvoir d'achat sera, à tout le moins, atténuée par une certaine stabilité des prix. Ainsi, les consommatrices et les consommateurs sont-ils moins affectés par la situation.

Le tableau 4 montre que l'indice des prix à la consommation, qui sert de base au calcul du taux d'inflation, est demeuré relativement stable au cours des dernières années. Au Québec, cet indice est, au cours des dernières années, apparu particulièrement stable. Une

légère diminution en 1994 (-1,4 %) et une petite augmentation en 1995 (1,7 %) confirme bien cette stabilité.

En consultant le graphique 3, on remarque que le taux d'inflation au Québec est demeuré faible depuis la récession que le Canada a subie au début des années 1980. La Banque du Canada a joué un rôle majeur dans le maintien d'un taux d'inflation très bas.

Depuis 1992, la situation est particulièrement exceptionnelle à cet égard, puisque le taux d'inflation a été tenu sous la barre des 1,5 %.

Tableau 5							
Évolution de la population active selon l'âge et selon le sexe au Canada (milliers de personnes)							
		1990	1991	1992	1993	1994	1995
Population	occupée	12 572	12 340	12 842	13 015	13 292	13506
Âge	15 à 24 ans	2 254	2 095	2 107	2 060	2 073	2072
	25 ans et plus	10 318	10 246	10 735	10 954	11 218	11 433
Sexe	Femmes	5 624	5 589	5 811	5 889	6 002	6 109
	Hommes	6 948	6 751	7 031	7 126	7 290	7 397
Personnes	au chômage	1 109	1 417	1 640	1 649	1 541	1 422
Âge	15 à 24 ans	330	406	455	442	411	382
	25 ans et plus	779	1 011	1 185	1 207	1 130	1 040
Sexe	Femmes	496	599	674	697	656	621
	Hommes	613	817	966	952	885	801
Population	active	13 681	13 757	14 482	14 663	14 832	14 928

Source: Statistique Canada, L'OBSERVATEUR ÉCONOMIQUE CANADIEN supplément statistique historique avril 1996

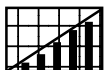


Tableau 6

Évolution du taux de chômage au Canada selon les provinces

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Terre-Neuve	17,1 %	18,4 %	20,2 %	20,1 %	20,4 %	18,3 %
Île-du-Prince-Édouard	14,9 %	16,8 %	17,9 %	18,1 %	17,1 %	14,7 %
Nouvelle-Écosse	10,5 %	12,0 %	13,2 %	14,7 %	13,3 %	12,1 %
Nouveau-Brunswick	12,1 %	12,7 %	12,8 %	12,6 %	12,4 %	11,5 %
Québec	10,1 %	11,9 %	12,8 %	13,2 %	12,2 %	11,3 %
Ontario	6,3 %	9,6 %	10,9 %	10,6 %	9,6 %	8,7 %
Manitoba	7,2 %	8,8 %	9,7 %	9,3 %	9,2 %	7,5 %
Saskatchewan	7,0 %	7,4 %	8,2 %	8,0 %	7,0 %	6,9 %
Alberta	7,0 %	8,2 %	9,5 %	9,7 %	8,6 %	7,8 %
Colombie-Britannique	8,3 %	9,9 %	10,5 %	9,7 %	9,4 %	9,0 %
Canada	8,1 %	10,3 %	11,3 %	11,2 %	10,4 %	9,5 %

Source: Statistique Canada, L'OBSERVATEUR ÉCONOMIQUE CANADIEN supplément statistique historique 1995-1996

Le travail manque chez les 15 à 24 ans

La population active (population occupée ou qui cherche activement un emploi) a augmenté de 0,93 million dans l'intervalle de 1990 à 1995. En ce qui concerne les personnes occupées au Canada, les grands perdants de ces dernières années sont les jeunes de 15 à 24 ans. Des 2,25 millions qu'ils étaient en 1990, il ne sont plus que 2,07 millions en 1995. Par contre, depuis 1993 la situation semble avoir atteint un palier, c'est peut-être précurseur d'un changement de tendance.

Parallèlement à cette diminution dans la population active, le nombre de personnes au chômage (personnes qui cherchent activement un emploi) diminue. Chez les 25 ans et plus, après avoir atteint un sommet en 1993 à 1,21 million leur nombre est passé successivement à 1,13 million en 1994 à 1,04 en 1995. Alors que chez les 15 à 24 ans le sommet a été atteint en 1992 avec 0,46 million pour descendre en 1995 à 0,38 million. La diminution de personnes au chômage peut s'expliquer par la morosité économique qui incite les personnes à ne plus chercher activement de l'emploi. Ainsi, ces personnes décident d'utiliser des alternatives au marché du travail (recevoir des prestations d'aide sociale, retourner au études, prendre sa retraite,...). Quoiqu'il en soit la diminution du nombre de personnes au chômage n'est pas nécessairement un synonyme de bonnes nouvelles économiques.

Meilleure situation pour les femmes, mais qui s'améliore chez les hommes

Ce sont les femmes qui s'en tirent le mieux pour la période de 1990 à 1995. Chez la population occupée, le nombre de femmes a augmenté de près de 8,6 %, alors que chez les hommes, ce pourcentage a augmenté de 6,4 %. Contrairement au femmes où l'augmentation est régulière, il est intéressant de constater que chez les hommes, pour la même période, il y a eu une inflexion, qui est un signe remarquable d'amélioration.

Le chômage diminue au Canada

Depuis 1993 le secteur de l'emploi s'améliore au Canada. Sauf Terre-Neuve qui a connu une légère hausse de son taux annuel de chômage en 1994 (0,3 %), toutes les provinces ont vu leur taux de chômage diminué. Par conséquent, le chômage a diminué partout au Canada.

Le Québec a le 5^e taux de chômage le plus élevé au Canada

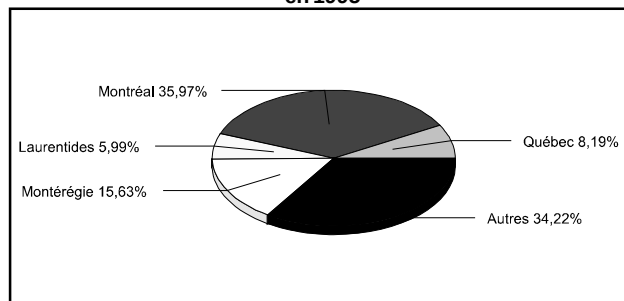
Le Québec a suivi le mouvement général au Canada et a vu son taux de chômage diminuer dans les deux dernières années (voir tableau 6). Ce taux est passé de 13,2 % en 1993, à 12,2 % en 1994 et à 11,3 % en 1995 lui conférant ainsi, en 1995, le 5^e rang des taux les plus élevés au Canada.



1.3 - Le contexte criminel

Le contexte particulier qui influe le plus le nombre de services que doit fournir la Direction générale des services correctionnels est sans doute le contexte criminel. Plus il y a d'infractions commises et résolues, plus la demande de services auprès de la DGSC risque d'être élevée. Dans une bonne partie des causes jugées pour des infractions au Code criminel ou à certaines lois et certains règlements, la sentence reçue entraîne une prestation de services de la DGSC.

Graphique 4
Répartition régionale du total des infractions enregistrées en 1995



Montréal et la Montérégie sont les régions avec le plus d'infractions commises

Montréal et la Montérégie sont les deux régions où il y a le plus d'infractions commises au Québec. À elles seules, ces régions représentent plus de 50 % de l'ensemble des infractions commises au Code criminel au Québec en 1995.

Taux d'infractions: Montréal au 1^{er} rang

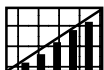
Les taux d'infractions déclarées par 100 000 habitants varient de façon importante d'une région à une autre (tableau 7).

Tableau 7

Diverses statistiques sur les infractions enregistrées (sauf circulation) au Québec selon la région en 1995

	Nombre d'infractions		Pourcentage d'infractions solutionnées		Taux d'infractions déclarées par 100 000 habitants	
	Code criminel	Lois et règlements	Code criminel	Lois et règlements	Code criminel	Lois et règlements
Bas-Saint-Laurent	8 938	484	46,9	106,8	4 233	229
Saguenay--Lac-Saint-Jean	16 208	756	34,3	88,6	5 535	258
Québec	41 100	2 688	29,5	108,3	6 359	416
Mauricie--Bois-Francs	25 717	2 835	36,3	88,2	5 310	585
Estrie	15 699	1 106	35,2	106,1	5 633	397
Montréal	183 635	8 701	27,1	86,0	10 206	484
Outaouais	23 940	2 672	35,4	98,5	7 833	874
Abitibi-Témiscamingue	9 323	845	36,7	73,8	6 052	549
Côte-Nord	6 390	1 158	43,3	79,8	6 360	1 153
Nord-du-Québec	2 746	237	62,6	94,9	7 435	643
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	3 353	371	54,1	132,6	3 099	343
Chaudière - Appalaches	13 304	1 599	42,5	100,9	3 479	418
Laval	20 023	743	28,5	95,2	5 977	222
Lanaudière	22 504	2 032	34,0	80,2	6 077	549
Laurentides	30 139	1 917	31,1	78,0	7 258	462
Montréal	77 968	5 590	30,8	76,9	6 123	439
Le Québec	500 987	33 734	31,3	88,6	6 964	469

Source: Direction des affaires policières, Ministère de la Sécurité publique, STATISTIQUES 1995 CRIMINALITÉ ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION AU QUÉBEC



Encore une fois, la région de Montréal arrive au premier rang, avec 10 206 infractions déclarées par 100 000 habitants, suivie par les régions de l'Outaouais et du Nord-du-Québec, avec respectivement 7 833 et 7 435 infractions déclarées par 100 000 habitants. La Montérégie, dans ce classement qui tient compte de la population, arrive au 7^e rang. Les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (3 099) et de Chaudière-Appalaches (3 479) affichent les taux les plus bas.

Près de 25 % des délits commis par les 12 à 17 ans sont réalisés dans la région de Montréal

Des 15 472 jeunes contre lesquels les services policiers ont demandé d'entreprendre des procédures judiciaires en vertu du Code criminel, 3 794, soit 24,5 % des cas, sont de la région de Montréal (tableau 8). La Montérégie et l'Outaouais suivent avec

respectivement des pourcentages de 16,0 % (2 470) et 8,3 % (1 291). Les régions du Nord-du-Québec (88) et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (125) sont les régions affichant les totaux les plus bas.

Le nombre de personnes adultes ayant été identifiées comme des contrevenants: une baisse significative

Alors qu'en 1993 les services policiers municipaux et la Sûreté du Québec atteignaient un sommet avec 114 476 adultes ayant été identifiées comme des contrevenants, les deux dernières années ont présentées une chute de ce nombre (tableau 9).

En effet, en 1994, une baisse spectaculaire de 21 %, faisait baisser ce chiffre à 89 962. Et encore en 1995, pour une deuxième année successive, le nombre d'adultes ayant été identifiées comme des

	Crimes contre la personne	Crimes contre la propriété	Autres crimes	Total
Bas-Saint-Laurent	87	323	120	530
Saguenay--Lac-Saint-Jean	81	348	86	515
Québec	193	808	252	1 253
Mauricie--Bois-Francs	119	735	255	1 109
Estrie	85	276	137	498
Montréal	1 059	1 756	979	3 794
Outaouais	196	693	402	1 291
Abitibi-Témiscamingue	58	176	82	316
Côte-Nord	47	199	80	326
Nord-du-Québec	39	29	20	88
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	30	66	29	125
Chaudière-Appalaches	88	269	117	474
Laval	207	602	253	1 062
Lanaudière	93	365	161	619
Laurentides	157	588	257	1 002
Montérégie	488	1 417	565	2 470
Le Québec	3 027	8 650	3 795	15 472

Source: Direction des affaires policières, Ministère de la Sécurité publique, STATISTIQUES 1995 CRIMINALITÉ ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION AU QUÉBEC

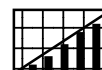


Tableau 9

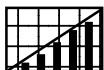
Évolution du nombre de personnes contrevenantes adultes pour des infractions au Code criminel (sauf circulation) selon la région (Corps policiers municipaux et Sûreté du Québec)

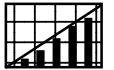
	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Bas-Saint-Laurent	2 368	2 482	2 419	3 059	2 267	2 096
Saguenay--Lac-Saint-Jean	2 371	3 308	3 258	3 646	2 577	2 105
Québec	7 411	7 754	7 647	7 987	6 154	6 014
Mauricie--Bois-Francs	5 993	6 565	6 686	7 523	5 563	4 837
Estrie	3 726	3 798	3 311	4 135	3 049	3 038
Montréal	34 521	35 467	34 487	36 949	30 773	28 413
Outaouais	6 049	6 775	5 869	6 868	5 300	5 148
Abitibi-Témiscamingue	2 320	2 523	2 083	2 511	1 698	1 582
Côte-Nord	1 748	2 050	2 189	1 788	1 369	1 261
Nord-du-Québec	672	895	884	1 625	849	788
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	1 005	1 114	1 128	1 381	1 033	895
Chaudière-Appalaches	3 325	3 064	3 633	3 811	3 004	2 825
Laval	2 021	2 560	3 321	3 768	3 489	3 658
Lanaudière	3 757	3 997	4 734	5 814	4 628	4 562
Laurentides	6 183	6 666	6 466	6 956	5 375	5 383
Montréal	15 513	16 569	15 637	16 655	12 834	12 525
Le Québec	98 983	105 587	103 752	114 476	89 962	85 130

Source: Direction des affaires policières, Ministère de la Sécurité publique, STATISTIQUES CRIMINALITÉ ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION AU QUÉBEC (1990 À 1995)

contrevenants a subi une baisse passant à 85 130, soit une diminution de plus de 5 %. Ces deux baisses successives ont fait passer le nombre d'adultes ayant été identifiées comme des contrevenants à son plus bas depuis 10 ans. Il faut remonter en 1986, avec 86 614 personnes, pour trouver un chiffre comparable.

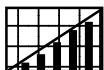
Bien que de nombreuses variations, au cours des dernières années, est affectées cette statistique et que la tendance à long terme, dans cette série, ne se perçoit pas très bien, les statistiques démontrent bien une baisse significative du nombre de personnes ayant été identifiées comme des contrevenants.





Chapitre 2

LES PERSONNES CONTREVENANTES





La connaissance de diverses caractéristiques de la clientèle de la DGSC est de première importance. Pour cette raison le présent chapitre présentera certaines informations sur celle-ci. Les statistiques que vous trouverez dans ce chapitre seront basées sur l'ensemble des personnes contrevenantes ayant bénéficiées d'un service fourni par la DGSC, à l'exception d'une partie de la clientèle en probation (uniquement les personnes bénéficiant des activités d'intervention en probation ont été retenues).

Ce choix a été effectué afin que les renseignements concernant la clientèle en probation ayant des activités d'intervention et celle en détention puissent se comparer.

2.1 - Les caractéristiques sociales des personnes contrevenantes

Au fil des ans, la représentation des personnes contrevenantes selon le sexe, l'origine ethnique ou l'âge est très stable. Cette situation s'observe tant pour la clientèle en détention que pour celle des activités d'intervention en milieu ouvert.

Près de 90 % de la clientèle est composée d'hommes

Les hommes constituent, encore, la plus grande part de la clientèle. En 1994-1995, ils représentent 92,0 % des personnes contrevenantes en détention et 88,4 % de la clientèle en probation.

Tableau 10		1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Évolution de diverses statistiques sur la composition de la clientèle admise en détention					
Sexe	Femmes	7,04 %	7,39 %	7,77 %	7,98 %
	Hommes	92,96 %	92,61 %	92,23 %	92,02 %
Origine ethnique	Autochtone	2,73 %	2,69 %	2,87 %	2,62 %
	Non-autochtone	94,48 %	94,37 %	94,48 %	97,38 %
	Inconnue	2,79 %	2,94 %	2,65 %	---
Âge	15 ans et moins	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	16 ans	0,00 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %
	17 ans	0,00 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %
	18 ans	0,08 %	2,22 %	1,92 %	2,22 %
	19 ans	1,61 %	3,22 %	3,48 %	2,96 %
	20 à 24 ans	19,79 %	20,09 %	19,09 %	18,29 %
	25 à 29 ans	23,17 %	21,73 %	20,83 %	20,26 %
	30 à 34 ans	20,58 %	19,82 %	19,80 %	19,75 %
	35 à 39 ans	15,10 %	14,21 %	14,67 %	15,72 %
	40 à 44 ans	8,59 %	8,32 %	8,94 %	9,49 %
	45 à 49 ans	5,27 %	5,10 %	5,31 %	5,29 %
	50 ans et plus	5,80 %	5,25 %	5,92 %	6,00 %
	Inconnu	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Âge médian		31	30	31	30
Âge moyen		32,40	31,68	32,10	31,50

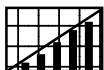


Tableau 11		Évolution de diverses statistiques sur la composition de la clientèle admise en probation (activités d'intervention)			
		1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Sexe	Femmes	10,77 %	11,84 %	11,92 %	11,64 %
	Hommes	89,23 %	88,16 %	88,08 %	88,36 %
Origine ethnique	Autochtone	3,41 %	4,22 %	3,80 %	4,26 %
	Non-autochtone	92,12 %	90,68 %	88,38 %	88,17 %
	Inconnue	4,47 %	5,10 %	7,82 %	7,57 %
Âge	15 ans et moins	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %
	16 ans	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	17 ans	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,04 %
	18 ans	2,56 %	2,78 %	2,97 %	2,97 %
	19 ans	6,61 %	7,43 %	6,95 %	7,04 %
	20 à 24 ans	26,10 %	25,73 %	24,21 %	23,75 %
	25 à 29 ans	20,12 %	18,59 %	18,09 %	17,89 %
	30 à 34 ans	16,66 %	16,26 %	16,21 %	16,96 %
	35 à 39 ans	11,57 %	11,97 %	12,07 %	11,95 %
	40 à 44 ans	6,98 %	6,92 %	8,33 %	8,14 %
	45 à 49 ans	4,58 %	4,90 %	5,21 %	5,08 %
	50 ans et plus	4,80 %	5,39 %	5,93 %	6,18 %
	Inconnu	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %
Âge médian		28	28	29	29
Âge moyen		30,20	30,61	31,17	31,40

Forte représentation autochtone

Les autochtones sont fortement représentés parmi les personnes contrevenantes. En effet, alors qu'ils constituent moins de 1,0 % de la population du Québec, leur proportion, en 1995, parmi la clientèle admise en détention est de 2,6 % et de 4,3 % pour la clientèle en probation.

Les 20-39 ans forment la plus grande partie de la clientèle

Environ les trois quarts des personnes contrevenantes, en détention et en probation, se situent dans le groupe des 20-39 ans. L'âge moyen est pratiquement identique pour la clientèle en détention (31,50 ans) et pour celle en probation (31,40 ans). C'est également le cas

pour l'âge médian, qui s'établit à 30 ans par rapport à 29 ans.

La répartition régionale de la clientèle de la DGSC diffère légèrement de celle de la population

La répartition de la clientèle selon sa région de provenance est une information difficile à produire. Les déménagements de la clientèle d'une région à une autre, la mise à jour des adresses qui n'est pas effectuée de façon systématique, en plus de la destruction de l'adresse antérieure, compliquent la production de ce type d'information.

Dans le but d'obtenir une idée de cette distribution, la dernière adresse apparaissant au registre, à la fin du mois de décembre 1995, a été utilisée pour déterminer la région de provenance des personnes contrevenantes.

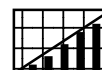


Tableau 12

Composition de la clientèle correctionnelle admise en 1995 selon le sexe et selon la région de provenance de la personne contrevenante (basé sur la dernière adresse inscrite au dossier en 1995)

	Femmes	Hommes	Total
Bas-Saint-Laurent	0,14 %	1,99 %	2,13 %
Saguenay--Lac-Saint-Jean	0,19 %	2,58 %	2,77 %
Québec	0,78 %	7,88 %	8,66 %
Mauricie--Bois-Francs	0,36 %	4,02 %	4,38 %
Estrie	0,22 %	2,81 %	3,03 %
Montréal	2,26 %	21,66 %	23,92 %
Outaouais	0,47 %	4,56 %	5,03 %
Abitibi-Témiscamingue	0,14 %	1,86 %	2,00 %
Côte-Nord	0,14 %	1,27 %	1,41 %
Nord-du-Québec	0,05 %	0,84 %	0,89 %
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	0,10 %	1,45 %	1,56 %
Chaudière-Appalaches	0,24 %	3,13 %	3,37 %
Laval	0,24 %	2,67 %	2,92 %
Lanaudière	0,33 %	4,20 %	4,53 %
Laurentides	0,43 %	5,44 %	5,87 %
Montérégie	0,86 %	10,52 %	11,38 %
Région de provenance inconnue	2,31 %	13,85 %	16,16 %
Le Québec	9,25 %	90,75 %	100,00 %

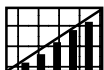
En faisant l'hypothèse que les personnes contrevenantes dont la région de provenance est inconnue se distribuent de la même façon que les autres, il semble qu'une majorité de régions ont une répartition régionale de la clientèle de la DGSC comparable à celle de la population.

Par contre, pour les régions à plus forte densité de population, soit Montréal, la Montérégie, Québec et Mauricie—Bois-Francs, une distorsion peut être observée entre ces deux distributions. Deux des régions les plus urbanisées, Montréal avec 28,5 % et Québec avec 10,3 %, sont surreprésentées dans la distribution de la clientèle de la DGSC par rapport à la répartition régionale de leur population, avec respectivement des proportions de 25,2 % et 8,8 %.

Le phénomène inverse se produit pour les régions de

Montérégie et de Mauricie—Bois-Francs. Elles sont sous-représentées avec respectivement des proportions de 13,6 % et de 5,2 %, alors que les proportions de la population sont de 17,9 % et de 6,6 %.

(Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici diffèrent de ceux du tableau 12; ce tableau doit tenir compte d'une proportion de plus de 16 % de personnes contrevenantes ayant une région d'origine inconnue.)



2.2 - Les caractéristiques criminelles des personnes contrevenantes

La composition de la clientèle selon la première année d'arrivée à la DGSC diffère pour les hommes et pour les femmes

En 1995, un pourcentage plus élevé de femmes (36,2 %) que d'hommes (25,2 %) a été dirigé pour la première fois vers un service de la DGSC.

Par ailleurs, 39,8 % des hommes dirigés vers la DGSC en 1995, ont eu une première arrivée à la DGSC avant 1990; cette proportion est de 24,9 % pour une première arrivée avant 1985.

Les hommes et les femmes diffèrent quant aux délits

En 1995, le deux principaux délits sont les infractions au Code criminel liées à la circulation (alcool et autres)

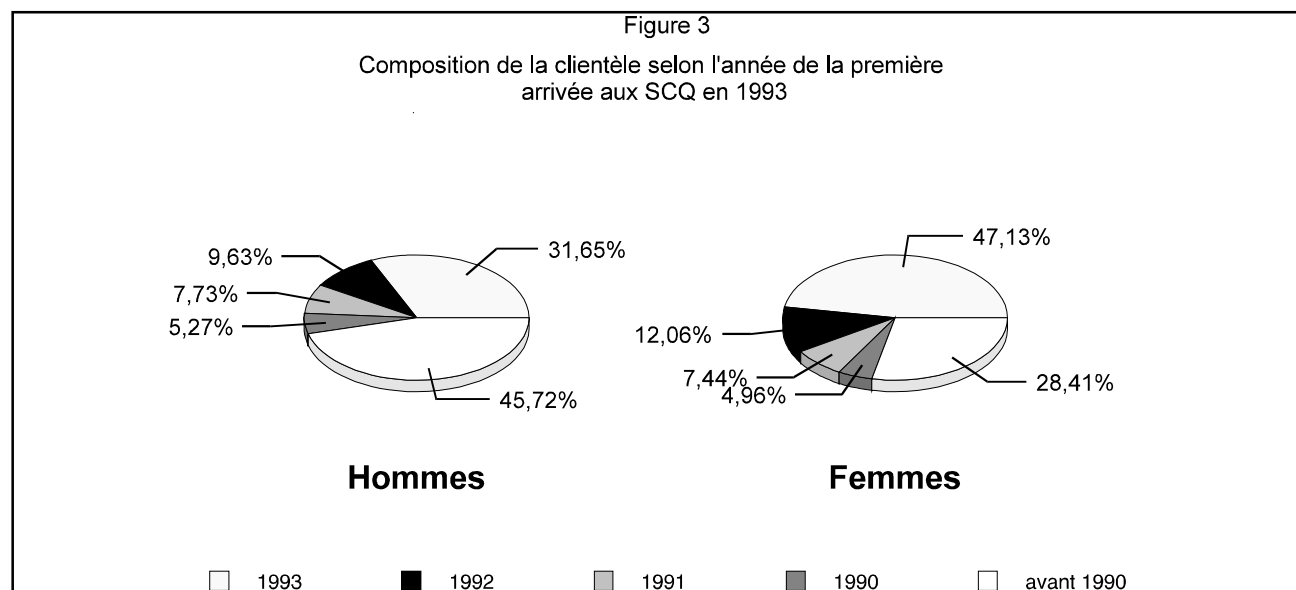


Tableau 13

Composition de la clientèle correctionnelle de 1995 selon le sexe et selon l'année du premier service fourni par la DGSC à la personne contrevenante

	Femmes	Hommes	Total
Avant 1985	1,03 %	22,62 %	23,65 %
1985	0,15 %	2,13 %	2,29 %
1986	0,19 %	2,27 %	2,46 %
1987	0,20 %	2,57 %	2,77 %
1988	0,26 %	3,05 %	3,31 %
1989	0,34 %	3,45 %	3,79 %
1990	0,37 %	3,88 %	4,25 %
1991	0,45 %	5,22 %	5,67 %
1992	0,64 %	5,76 %	6,40 %
1993	0,93 %	7,34 %	8,27 %
1994	1,34 %	9,55 %	10,88 %
1995	3,35 %	22,91 %	26,26 %
Total	9,25 %	90,75 %	100,00 %

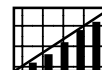


Tableau 14

Composition de la clientèle correctionnelle qui a été condamnée en 1995 selon le délit et selon le sexe

	Femmes	Hommes	Total
Infraction contre l'État	0,20 %	1,11 %	1,31 %
Homicide	0,04 %	0,23 %	0,27 %
Homicide involontaire	0,01 %	0,06 %	0,07 %
Tentative de meurtre	0,02 %	0,26 %	0,28 %
Infraction d'ordre sexuel	0,07 %	4,20 %	4,27 %
Voies de fait	0,57 %	8,49 %	9,06 %
Autres infractions contre la personne	0,23 %	3,73 %	3,95 %
Vol qualifié	0,25 %	3,95 %	4,20 %
Introduction par effraction	0,32 %	10,98 %	11,31 %
Extorsion	0,01 %	0,24 %	0,24 %
Vol de moins de \$1 000	0,28 %	1,02 %	1,30 %
Vol	1,40 %	5,73 %	7,13 %
Méfait, incendie et dommage	0,32 %	3,29 %	3,61 %
Recel	0,08 %	1,31 %	1,39 %
Autres infractions contre la propriété	0,02 %	0,20 %	0,22 %
Infraction liée aux armes à feu	0,03 %	0,48 %	0,51 %
Fraude, corruption et escroquerie	0,59 %	1,24 %	1,84 %
Pari, prostitution et mœurs	0,43 %	0,40 %	0,83 %
Outrage	--	0,02 %	0,02 %
Complot, complicité et tentative	0,33 %	2,58 %	2,91 %
Évasion	0,26 %	1,99 %	2,25 %
Infraction au Code criminel liée à la circulation (alcool et autres)	0,51 %	11,28 %	11,79 %
Autres infractions au Code criminel	0,66 %	4,15 %	4,81 %
Stupéfiants	1,11 %	8,68 %	9,79 %
Aliments et drogues	0,01 %	0,08 %	0,09 %
Immigration	---	0,05 %	0,05 %
Assurance-chômage	0,02 %	0,15 %	0,17 %
Loi sur les Indiens	--	--	--
Autres infractions aux statuts fédéraux	0,05 %	0,53 %	0,58 %
Lois québécoises	0,43 %	9,67 %	10,10 %
Règlements municipaux	0,88 %	4,76 %	5,64 %
Total	9,13 %	90,87 %	100,00 %

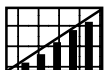


Tableau 15

Composition de la clientèle correctionnelle en 1995 selon le nombre de présences antérieures dans les activités de la DGSC et le sexe

	Femmes	Hommes	Total
Aucune présence antérieure	4,38 %	27,81 %	32,18 %
1 présence antérieure	1,47 %	12,12 %	13,58 %
2 présences antérieures	0,86 %	8,87 %	9,72 %
3 présences antérieures	0,51 %	6,35 %	6,86 %
4 présences antérieures	0,33 %	5,09 %	5,42 %
5 présences antérieures	0,24 %	3,99 %	4,23 %
6 présences antérieures	0,23 %	3,21 %	3,44 %
7 présences antérieures	0,19 %	2,86 %	3,05 %
8 présences antérieures	0,15 %	2,46 %	2,62 %
9 présences antérieures	0,11 %	2,17 %	2,28 %
10 présences antérieures	0,10 %	1,85 %	1,95 %
Plus de 10 présences antérieures	0,69 %	13,97 %	14,66 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

avec 11,8 % et les introductions par effraction représentaient 11,3 % de l'ensemble des infractions (tableau 14).

Si, à partir des pourcentages du tableau 14, on recalcule les pourcentages des délits pour les hommes uniquement, les deux mêmes infractions, celle au Code criminel liées à la circulation (incluant les infractions au Code de la sécurité routière liées à la consommation d'alcool) avec 12,4 % et les introductions par effraction, avec 12,1 % sont les délits pour lesquels les hommes sont le plus souvent condamnés en 1995.

Les femmes se distinguent cependant des hommes en ce qui a trait au type de délit commis. Avec les mêmes calculs que pour les hommes, l'importance relative des deux principaux délits pour les femmes uniquement est de 15,3 % pour les délits de vol et de 12,2 % pour les délits relatifs aux stupéfiants.

Le retour à la DGSC est très fréquent

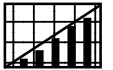
Les données disponibles à la DGSC ne permettent pas de mesurer le taux de récidive. Par contre, un indicateur révélateur de l'ampleur de ce phénomène est le taux de retour à la DGSC. Le taux de retour est

la proportion de personnes qui avait déjà un dossier à la DGSC avant la présence enregistrée dans une période de référence. Pour les personnes présentes en 1995, le taux de retour de la clientèle correctionnelle était de 67,8 %. Un pourcentage de 32,2 % seulement de la clientèle admise en 1995 l'était pour la première fois. Par contre, pour 14,7 % de ces personnes, cette admission survenait après 10 présences ou plus dans les services de la DGSC (tableau 15).

Les femmes ont un taux de retour très inférieur aux hommes

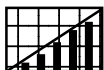
Le comportement des hommes et celui des femmes diffèrent en ce qui concerne le taux de retour. Chez les femmes, ce taux est de 52,6 %, alors que chez les hommes, il atteint 69,4 %.

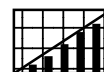
Seulement 7,5 % des femmes ont 10 présences antérieures ou plus, alors que cette proportion s'élève à 15,4 % pour les hommes.



Chapitre 3

LA DÉTENTION





La DGSC gère l'ensemble des établissements de détention qui sont sous la responsabilité du Gouvernement du Québec. Ce réseau d'établissements administre les sentences des tribunaux en gardant dans un milieu fermé les personnes contrevenantes condamnées à une peine de détention et les personnes qui attendent la fin des poursuites judiciaires intentées à leur endroit et nécessitant d'être en détention.

3.1 - La capacité d'accueil des établissements de détention

Au cours des cinq dernières années, peu de changements ont été apportés à la capacité d'accueil des établissements de détention. Les modifications matérielles effectuées aux établissements l'ont surtout été

	Normale	Support	Occasionnel	Totale
Amos	82	2	0	84
Baie-Comeau	65	6	27	98
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	42	4	0	46
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	424	47	11	482
Centre de prévention de Montréal	436	44	30	510
Centre de réhabilitation	180	28	0	208
Centre Viger	---	---	---	---
Chicoutimi	42	4	20	66
Cowansville	30	0	26	56
Établissement de détention de Montréal	873	85	112	1 070
Havre-Aubert	2	5	0	7
Hull	64	7	36	107
Joliette	30	4	0	34
Laval	---	---	---	---
Maison Tanguay	132	22	0	154
New Carlisle	45	11	19	75
Rimouski	68	6	0	74
Rivière-du-Loup	32	3	0	35
Roberval	40	5	20	65
Saint-Hyacinthe	51	8	14	73
Saint-Jérôme	130	30	0	160
Sept-Îles	19	4	0	23
Sherbrooke	119	13	39	171
Sorel	65	22	0	87
Trois-Rivières	107	11	27	145
Valleyfield	28	2	24	54
Total	3 106	373	405	3 884

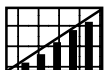


Tableau 17
Capacité des établissements de détention du Québec en 1995-1996

	Normale	Support	Occasionnel	Totale
Amos	82	2	0	84
Baie-Comeau	65	6	27	98
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	42	4	0	46
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	424	47	11	482
Centre de prévention de Montréal	436	44	30	510
Centre de réhabilitation	180	28	0	208
Centre Viger	---	---	---	---
Chicoutimi	42	4	20	66
Cowansville	30	0	26	56
Établissement de détention de Montréal	873	85	112	1 070
Havre-Aubert	2	5	0	7
Hull	64	7	36	107
Joliette	30	4	0	34
Maison Tanguay	132	22	0	154
New Carlisle	45	11	19	75
Rimouski	68	6	0	74
Rivière-du-Loup	32	3	0	35
Roberval	40	5	20	65
Saint-Hyacinthe	51	8	14	73
Saint-Jérôme	130	30	0	160
Sept-Îles	19	4	0	23
Sherbrooke	119	13	39	171
Sorel	65	22	0	87
Trois-Rivières	107	11	47	165
Valleyfield	28	2	24	54
Total	3106	373	425	3904

dans le but de mieux répondre aux besoins des personnes contrevenantes et rendre les établissements moins vétustes. Il existe plusieurs types de capacité: la capacité normale, la capacité de support, la capacité occasionnelle, la capacité totale (qui sont définies en annexe) et la capacité opérationnelle qui est la somme de la capacité normale et de la capacité occasionnelle. Cette section fournit de l'information principalement sur la capacité totale.

En 1994-1995, fermeture de l'établissement de détention de Laval

La principale modification à l'ensemble des établissements de détention, a été la fermeture de l'établissement de Laval réduisant la capacité d'accueil de l'ensemble des établissements.

Ainsi, le 1 juillet 1994, l'établissement de Laval cessait ses activités. Pour compenser cette diminution

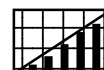


Tableau 18

Évolution de la capacité totale des établissements de détention du Québec selon l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	84	84	84	84	84
Baie-Comeau	88	88	98	98	98
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	44	44	46	46
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	482	482	482	482	482
Centre de prévention de Montréal	510	510	510	510	510
Centre de réhabilitation	208	208	208	208	208
Centre Viger	---	---	---	---	---
Chicoutimi	68	66	66	66	66
Cowansville	46	46	56	56	56
Établissement de détention de Montréal	954	1 002	954	1070	1 070
Havre-Aubert	7	7	7	7	7
Hull	81	81	81	107	107
Joliette	46	46	46	34	34
Laval	163	163	163	---	---
Maison Gomin	43	---	---	---	---
Maison Tanguay	154	154	154	154	154
New Carlisle	65	65	75	75	75
Rimouski	49	49	49	74	74
Rivière-du-Loup	25	25	25	35	35
Roberval	65	65	65	65	65
Saint-Hyacinthe	73	73	73	73	73
Saint-Jérôme	138	138	102	160	160
Sept-Îles	23	23	23	23	23
Sherbrooke	156	156	171	171	171
Sorel	87	87	87	87	87
Trois-Rivières	130	130	145	145	165
Valleyfield	44	44	54	54	54

quelques établissements ont augmenté leurs capacité pendant l'année 1994-1995. Les deux établissements ayant les plus importantes augmentations sont l'établissement de détention de Montréal avec 116 places de plus et l'établissement de détention de Saint-Jérôme avec 58 places de plus.

Durant cette période seul l'établissement de détention

de Joliette a connu une baisse de sa capacité totale passant de 46 à 34 places.

En 1995-1996, l'établissement de Trois-Rivières a 20 places de plus

Le seul changement à la capacité totale des établissements de détention du Québec en 1995-1996 s'est effectué à l'établissement de Trois-Rivières. Quel-

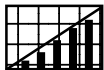


Tableau 19

Évolution de la capacité d'accueil totale de la Direction de la détention selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	74	74	74	109	109
Saguenay--Lac Saint-Jean	133	131	131	131	131
Québec	525	526	526	528	528
Mauricie--Bois-Francs	130	130	145	145	165
Estrie	156	156	171	171	171
Montréal	1 618	1 666	1 618	1 734	1 734
Outaouais	81	81	81	107	107
Abitibi-Témiscamingue	84	84	84	84	84
Côte-Nord	111	111	121	121	121
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	72	72	82	82	82
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	163	163	163	---	---
Lanaudière	46	46	46	34	34
Laurentides	138	138	102	160	160
Montréal	458	458	478	478	478
Le Québec	3 789	3 836	3 822	3 884	3 904

ques 20 places occasionnelles ont été ajoutés faisant passer sa capacité totale de 145 à 165. C'est cet ajout, d'ailleurs, qui fait passer la capacité totale de l'ensemble des établissements de détention du Québec de 3 884 en 1994-1995 à 3 904 en 1995-1996.

Les extrêmes en 1995-1996: l'Établissement de détention de Montréal, avec 1 070 places, et l'établissement de Havre-Aubert, avec 7 places

L'Établissement de détention de Montréal est l'établissement qui présente la plus grande capacité totale avec ses 1 070 places, tandis que l'établissement de Havre-Aubert est le plus petit avec 7 places.

L'ensemble des établissements de détention du Québec ne compte que quatre établissements ayant une capacité totale supérieure à 200 places. Outre l'établissement de détention de Montréal il y a le centre de prévention de Montréal avec 510 places, le centre de détention de Québec avec 482 places dans le secteur

masculin et 46 places dans le secteur féminin et le Centre de réhabilitation de Waterloo avec 208 places.

Établissements de détention particuliers

Certains établissements de détention ont des particularités dans l'ensemble des établissements de détention du Québec. Parmi les établissements ayant des particularités, mentionnons la Maison Tanguay et le Centre de détention de Québec - secteur féminin, qui accueillent la clientèle féminine.

Le Centre Viger est un établissement de jour pour les personnes qui ont des peines discontinues. Le Centre de prévention de Montréal est un établissement destiné à accueillir exclusivement des personnes prévenues.

Le Centre de réhabilitation de Waterloo, pour sa part, se spécialise dans le traitement des personnes condamnées. Tous les autres établissements reçoivent à

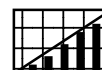


Tableau 20

Série chronologique de la capacité totale d'accueil des établissements de détention du Québec

	Capacité normale	Capacité support	Capacité occasionnelle	Capacité totale
1989-1990	2 980	431	269	3 680
1990-1991	3 151	446	304	3 901
1991-1992	3 156	379	252	3 789
1992-1993	3 167	381	288	3 836
1993-1994	3 131	338	353	3 822
1994-1995	3 106	373	405	3 884
1995-1996	3 106	373	425	3 904

la fois des personnes prévenues et des personnes condamnées.

Stabilité dans la répartition régionale de la capacité d'accueil totale des établissements

Peu d'établissements de détention ont été construits ou fermés au cours des cinq dernières années. C'est principalement la préoccupation de la DGSC de fournir des établissements adéquats, qui a générée le plus de changements dans la capacité totale des établissements. Ainsi, la grande majorité des changements sont dans des améliorations de l'aménagement des locaux existants. Pour cette raison, la répartition régionale de la capacité n'a pas connu de changements significatifs. La seule modification digne de mention est la perte de places dans la région de Laval, en raison de la fermeture de l'établissement de Laval.

Durant cette période, deux régions n'avaient aucun établissement de détention sur leur territoire, soit Chaudière-Appalaches et le Nord-du-Québec.

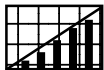
Stabilité relative dans la capacité totale depuis l'année 1990-1991

Suite à une augmentation de 6,0 % de la capacité totale en 1989-1990, passant de 3 680 en 1988-1989 à 3 901, les années suivantes ont fait place à une stabilité relative. Quelques légères fluctuations, toutes inférieures à 3,0 %, soient à la hausse soient à la baisse sont intervenues sans vraiment modifier la capacité totale de 1990-1991 (3 901 places) puisqu'en 1995-1996 cette même capacité était de 3 904 places.

La composition de la capacité totale change

Dans la composition de la capacité totale des établissements de détention du Québec le type de capacité qui a pris le plus d'importance est la capacité occasionnelle. Elle est passée de 304, en 1990-1991, à 425 en 1995-1996 soit une augmentation de près de 40 %.

Quant à elles, les deux autres types de capacités, durant la même période ont diminué, ce qui a modifié la composition de la capacité totale.

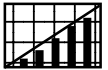


3.2 - Les admissions

Le nombre d'admissions a toujours été la statistique par excellence pour décrire le nombre de personnes recevant des services en détention pendant une période donnée. Dans le dernier rapport la révision des

chiffres des années 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992, avait été rendu nécessaire étant donné l'incohérence entre le nombre d'admissions selon le motif d'admissions et nombre d'admissions selon le statut des personnes admises. C'est pour cette raison qu'il existe certaines différences entre le rapport de 1993-1994 et les versions précédentes à

Tableau 21				
Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement, le statut et le sexe en 1994-1995				
Établissements	Personnes prévenues		Personnes condamnées	
	femmes	hommes	femmes	hommes
Amos	35	915	39	730
Baie-Comeau	22	436	5	154
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	574	0	402	0
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	0	3 493	0	3 979
Centre de prévention de Montréal	0	14 528	0	236
Centre de réhabilitation	0	35	0	421
Centre Viger	0	1	0	476
Chicoutimi	31	596	24	454
Cowansville	22	663	19	167
Établissement de détention de Montréal	0	628	0	9 255
Havre-Aubert	2	64	0	3
Hull	226	2 232	133	1 296
Joliette	108	1 922	40	740
Laval	0	1	0	9
Maison Tanguay	1 096	0	1 306	0
New Carlisle	30	837	3	31
Rimouski	18	416	8	407
Rivière-du-Loup	14	326	8	183
Roberval	29	361	10	226
Saint-Hyacinthe	34	1 259	30	703
Saint-Jérôme	105	2 704	34	1 342
Sept-Îles	34	630	23	236
Sherbrooke	102	1 500	57	686
Sorel	17	414	14	208
Trois-Rivières	142	1 539	83	892
Valleyfield	113	1 202	51	689
Total	2 754	36 702	2 289	23 523
		39 456		25 812

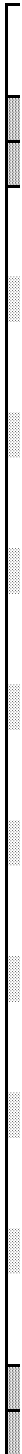


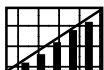
propos de cete statistique.

Qu'est-ce qu'une admission?

Une admission est une procédure administrative qui permet d'enregistrer chaque personne à son arrivée dans un centre de détention. Plus précisément, elle consiste en

l'enregistrement de certaines caractéristiques de la personne contrevenante et des raisons pour lesquelles elle est admise en détention. Pour toute la durée du séjour sous la responsabilité de la Direction de la détention, qu'il y ait transfert, absence temporaire ou diverses sorties, il n'y aura qu'une *seule admission*.





Même une personne passant du statut de prévenu à celui de condamné ne sera considérée qu'une seule fois dans les statistiques.

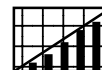
Le nombre d'admissions se stabilise en 1994-1995

En 1994-1995, 65 357 personnes ont été admises en détention, comparativement à 64 320 en 1993-1994,

soit une faible augmentation d'un peu plus de 1,6 %.

Cette augmentation qui est une des plus faible dans les dix dernières années confirme la prévision faite dans le rapport 1993-1994 selon laquelle la statistique se stabilise. Ainsi, la stabilisation est maintenant confirmée et il est juste de parler de l'atteinte d'un plateau pour cette période.

Tableau 22				
Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement, le statut et le sexe en 1995-1996				
Établissements	Personnes prévenues		Personnes condamnées	
	femmes	hommes	femmes	hommes
Amos	38	735	45	695
Baie-Comeau	19	448	8	165
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	613	0	406	0
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	0	3 456	0	4 118
Centre de prévention de Montréal	0	13 019	0	144
Centre de réhabilitation	0	22	0	317
Centre Viger	0	1	0	575
Chicoutimi	26	598	26	415
Cowansville	45	596	34	253
Établissement de détention de Montréal	0	639	0	10 624
Havre-Aubert	2	71	0	2
Hull	228	2 104	108	1 376
Joliette	126	1 807	29	762
Laval	0	0	0	1
Maison Tanguay	1 070	1	1 333	0
New Carlisle	40	835	5	67
Rimouski	38	540	21	357
Rivière-du-Loup	18	316	5	219
Roberval	14	337	12	251
Saint-Hyacinthe	55	1 182	21	834
Saint-Jérôme	173	2 859	38	1 757
Sept-Îles	70	562	13	191
Sherbrooke	89	1 419	62	788
Sorel	8	365	12	216
Trois-Rivières	143	1 517	78	841
Valleyfield	73	1 044	65	763
Total	2 888	34 473	2 321	25 731
		37 361		28 052



Stabilisation des admissions en 1995-1996: un plateau de deux ans à environ 65 400

Le nombre total des admissions est passé de 65 357 en 1994-1995 à 65 461 en 1995-1996, ce qui pour une seconde années consécutive confirme la stabilisation du nombre d'admissions en détention. La variation entre ces deux années est d'un peu plus de 0,1 %.

Ainsi, le fort mouvement ascendant amorcé autour de 1989 s'est estomper, pour atteiendre un plateau autour de 65 000 personnes admises. Si l'augmentation a été si importante au cours de ces années, c'est en bonne partie en raison de l'augmentation soutenue du nombre de personnes ayant le statut de «prévenu». Mais maintenant ce nombre, non seulement s'est stabilisé,



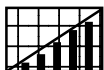


Tableau 23					
Évolution du nombre des admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	1 598 r	1 680	1 636	1 721	1 515
Baie-Comeau	494 r	565	611	619	643
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	502	908	977	1 019
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	5 655 r	6 865	7 044	7 474	7 576
Centre de prévention de Montréal	17 155 r	16 199	15 623	14 774	13 168
Centre de réhabilitation	277 r	257	412	456	340
Centre Viger	1 242 r	735	768	478	577
Chicoutimi	1 043 r	1 072	1 030	1 106	1 066
Cowansville	797 r	783	849	872	928
Établissement de détention de Montréal	7 419 r	8 425	9 193	9 888	11 263
Havre-Aubert	92 r	95	85	69	75
Hull	3 317 r	3 925	4 025	3 888	3 823
Joliette	2 181 r	2 328	2 662	2 814	2 724
Laval	12 r	24	7	10	1
Maison Gomin	617 r	302	---	---	---
Maison Tanguay	2 561 r	2 351	2 313	2 431	2 415
New Carlisle	802 r	749	931	902	948
Rimouski	793 r	909	890	853	958
Rivière-du-Loup	452 r	485	543	540	559
Roberval	682 r	677	719	626	614
Saint-Hyacinthe	1 985 r	2 031	2 065	2 027	2 096
Saint-Jérôme	3 626 r	4 028	3 638	4 186	4 828
Sept-Îles	849 r	866	891	926	837
Sherbrooke	2 249 r	2 435	2 272	2 346	2 359
Sorel	719 r	692	672	654	602
Trois-Rivières	2 421 r	2 553	2 672	2 664	2 582
Valleyfield	1 769 r	1 825	1 861	2 056	1 945

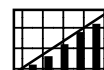
mais il est en régression.

Cette forte augmentation à l'intérieur de la catégorie des personnes prévenues s'expliquait, en grande partie, par l'accroissement très marqué du nombre des admissions ayant comme motif d'inscription «assistance à l'administrateur» durant cette période.

Alors que maintenant, le nombre d'admissions pour ce motif est stable autour de 16 500, à l'exception d'une petite pointe en 1994-1995 où le nombre d'admissions avec comme motif d'inscription est passé à 17 193.

Mais puisque le nombre total d'admissions est stable et que le nombre de personnes admises avec le statut de «prévenu» diminue la contrepartie implique que le

suite page 44



Graphique 6
Historique de la répartition du nombre d'admissions selon le statut

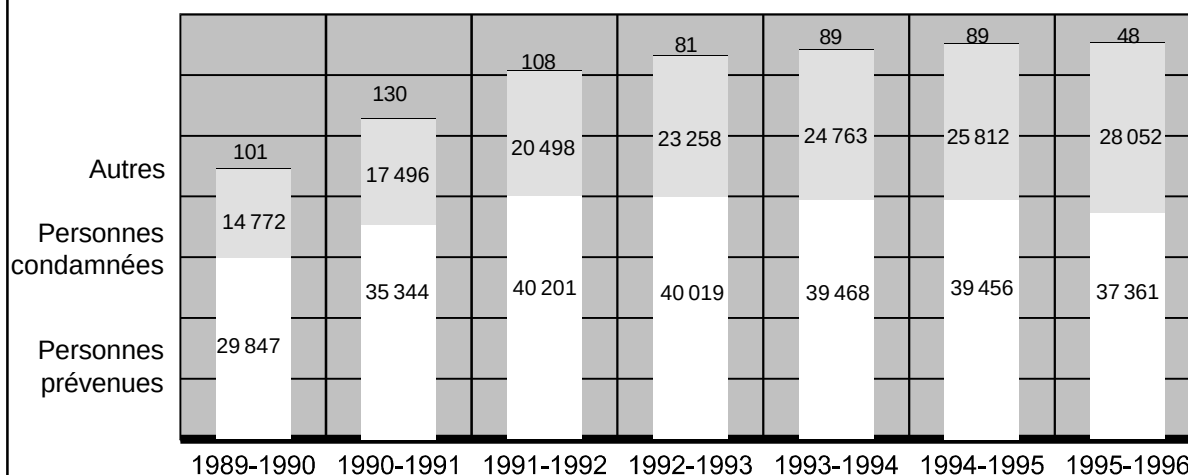


Tableau 24

Évolution du nombre d'admissions dans les établissements de détention du Québec selon la région à laquelle appartient l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	1 245	1 394	1 433	1 393	1 517
Saguenay--Lac-Saint-Jean	1 725	1 749	1 749	1 732	1 680
Québec	6 272	7 669	7 952	8 451	8 595
Mauricie--Bois-Francs	2 421	2 553	2 672	2 664	2 582
Estrie	2 249	2 435	2 272	2 346	2 359
Montréal	28 377	27 710	27 897	27 571	27 423
Outaouais	3 317	3 925	4 025	3 888	3 823
Abitibi-Témiscamingue	1 598	1 680	1 636	1 721	1 515
Côte-Nord	1 343	1 431	1 502	1 545	1 480
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	894	844	1 016	971	1 023
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	12	24	7	10	1
Lanaudière	2 181	2 328	2 662	2 814	2 724
Laurentides	3 626	4 028	3 638	4 186	4 828
Montérégie	5 547	5 588	5 859	6 065	5 911
Tout le Québec	60 807	62 358	64 220	65 257	65 461

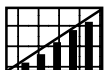


Tableau 25

Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le motif d'inscription en 1994-1995

Établissements	Code de motif d'inscription											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Amos	9	463	1	2	418	0	0	0	0	12	260	
Baie-Comeau	29	111	3	0	74	0	0	0	0	23	40	
Centre de détention de Montréal	2	2 954	0	3	426	0	0	6	281	0	4 468	
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	2	292	9	0	116	0	0	0	1	0	87	
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	143	1 769	30	1	2 185	0	0	0	0	100	2 007	
Centre de prévention de Montréal	97	9	65	0	9 134	1	0	0	0	849	27	
Centre de réhabilitation	0	102	0	0	0	0	0	0	0	0	292	
Centre Viger	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
Chicoutimi	9	238	3	1	335	0	0	0	0	0	192	
Cowansville	10	140	3	9	166	0	0	0	0	8	4	
Havre-Aubert	3	24	0	1	7	0	0	0	0	0	5	
Hull	14	342	2	2	199	0	0	95	0	4	935	
Joliette	6	386	0	1	67	0	0	0	0	125	294	
Laval	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maison Tanguay	17	619	2	1	1035	0	0	1	0	0	396	
New Carlisle	5	251	0	0	216	0	0	2	0	0	29	
Rimouski	3	289	21	3	185	0	0	4	0	0	75	
Rivière-du-Loup	4	162	0	0	58	0	0	0	0	1	21	
Roberval	3	192	1	0	29	1	0	0	0	0	24	
Saint-Hyacinthe	0	288	1	1	305	0	0	0	0	28	342	
Saint-Jérôme	27	424	0	0	658	0	0	0	0	319	867	
Sept-Îles	7	125	0	0	65	0	0	0	0	48	114	
Sherbrooke	9	312	0	1	256	0	0	0	0	17	332	
Sorel	3	128	0	0	170	0	0	0	0	2	70	
Trois-Rivières	5	689	3	1	534	0	0	0	0	13	180	
Valleyfield	4	326	1	4	799	0	0	0	0	2	372	
Total	411	10 145	145	21	17 200	2	0	108	282	1 551	11 111	

Légende:

01 Sentence de 2 ans et plus

02 Sentence de 2 ans et moins

03 Examen psychiatrique

04 Cause en appel

05 Cause remise ou pendante

06 Ordonnance du lieutenant-gouverneur

07 Demande déferée

08 Transfert reçu d'une autre province

09 Impossibilité d'offrir des travaux compensatoires

10 Comparution ou témoin du pénitencier

11 Défaut de payer l'amende

12 Entente fédérale-provinciale

13 Immigration ou déportation

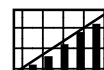


Tableau 25

Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le motif d'inscription en 1994-1995

Code de motif d'inscription														Total
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
0	0	0	16	18	0	0	399	0	30	5	1	33	54	1 721
6	0	1	1	1	0	0	294	0	9	0	1	9	17	619
3	1	2	3	71	0	0	181	0	662	5	2	277	541	9 888
0	1	0	3	9	0	0	397	2	18	0	1	33	6	977
1	1	0	127	89	6	0	715	56	12	14	1	213	4	7 474
2	195	0	598	46	3	0	3 338	5	0	50	5	341	9	14 774
0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	5	0	51	3	456
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396	78	478
0	2	0	13	17	0	0	259	11	7	2	0	14	3	1 106
0	12	0	26	18	3	0	374	0	18	16	1	64	0	872
0	0	0	0	1	0	0	27	0	0	0	0	0	1	69
0	4	0	44	11	6	0	2 077	0	19	4	7	87	36	3 888
0	0	0	16	9	3	0	1 791	1	9	3	0	95	8	2 814
0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4	2	10
1	13	0	8	14	0	0	190	0	1	0	3	124	6	2 431
1	0	0	5	4	0	0	347	0	15	0	1	12	14	902
0	0	0	3	7	1	0	226	4	5	2	0	20	5	853
0	0	0	5	8	1	0	248	0	1	1	0	14	16	540
0	0	0	8	4	0	0	305	1	19	0	0	17	22	626
0	4	0	7	14	1	0	909	0	8	5	0	102	12	2 027
0	0	0	61	18	0	0	1 709	0	4	5	2	91	1	4 186
0	1	0	1	2	0	0	532	0	1	1	1	16	12	926
1	11	0	41	17	1	0	1 165	0	43	9	2	97	32	2 346
0	0	0	5	2	0	0	239	0	4	0	0	29	2	654
0	1	0	35	35	3	0	1 009	0	81	2	1	51	21	2 664
0	0	0	4	8	0	0	462	0	2	0	1	71	0	2 056
15	246	3	1 030	429	28	0	17 193	80	968	129	30	2 261	905	65 357

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 14 | Travaux compensatoires refusés | 21 | Télex |
| 15 | Suspension libération conditionnelle fédérale | 22 | Retour d'une évasion d'un établissement |
| 16 | Suspension libération conditionnelle québécoise | 23 | Retour d'une évasion d'une garde légale |
| 17 | Révocation libération conditionnelle fédérale | 24 | Retour d'une absence illégale |
| 18 | Révocation libération conditionnelle québécoise | 25 | Autres |
| 19 | Demande d'assistance à l'administrateur | | |
| 20 | Examen médical | | |

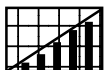


Tableau 26

Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le motif d'inscription en 1995-1996

Établissements	Code de motif d'inscription										
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Amos	3	365	1	3	352	0	0	1	0	1	317
Baie-Comeau	30	122	1	1	54	0	0	0	0	14	44
Centre de détention de Montréal	0	3 179	0	0	402	0	0	0	220	0	5 131
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	1	235	4	0	95	0	0	0	0	0	125
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	169	1 505	20	1	2 095	1	0	0	0	62	2 476
Centre de prévention de Montréal	129	8	90	0	8107	0	0	0	0	710	24
Centre de réhabilitation	0	109	0	0	0	0	0	0	0	0	189
Centre Viger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chicoutimi	8	266	1	2	328	0	0	0	0	0	132
Cowansville	9	170	5	0	172	0	0	0	0	18	91
Havre-Aubert	0	28	0	0	5	0	0	0	0	0	10
Hull	9	350	2	0	218	0	0	95	0	5	1 000
Joliette	5	422	9	0	104	0	0	0	0	69	295
Laval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maison Tanguay	12	555	8	0	921	0	0	1	0	1	610
New Carlisle	3	304	0	0	196	1	0	5	0	1	79
Rimouski	3	274	30	0	191	0	0	1	0	0	85
Rivière-du-Loup	6	144	2	0	84	2	0	2	0	0	56
Roberval	6	211	0	2	23	0	0	0	0	0	33
Saint-Hyacinthe	5	384	1	1	379	0	0	0	0	11	412
Saint-Jérôme	18	449	1	3	335	1	0	0	0	268	1 254
Sept-Îles	2	92	0	1	76	0	0	0	0	15	109
Sherbrooke	1	368	0	0	246	0	0	0	0	15	390
Sorel	1	117	3	0	150	0	0	0	0	1	102
Trois-Rivières	2	589	1	2	515	0	0	0	0	21	222
Valleyfield	9	400	3	2	759	0	0	0	0	0	372
Total	421	10	182	18	15	5	0	105	220	1 212	12

Légende:

01 Sentence de 2 ans et plus
 02 Sentence de 2 ans et moins
 03 Examen psychiatrique
 04 Cause en appel
 05 Cause remise ou pendante
 06 Ordonnance du lieutenant-gouverneur

07 Demande déferée
 08 Transfert reçu d'une autre province
 09 Impossibilité d'offrir des travaux compensatoires
 10 Comparution ou témoin du pénitencier
 11 Défaut de payer l'amende
 12 Entente fédérale-provinciale
 13 Immigration ou déportation

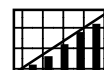
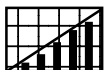


Tableau 26

Admissions dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le motif d'inscription en 1995-1996

Code de motif d'inscription														Total
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
0	0	0	9	11	0	0	334	0	56	2	3	42	15	1 515
2	0	0	4	7	1	0	326	0	6	1	1	9	20	643
0	1	27	2	87	0	0	225	0	950	0	0	314	725	11 263
0	1	0	2	3	0	0	469	3	43	1	0	36	1	1 019
0	2	2	119	101	6	0	762	57	3	12	2	175	6	7 576
0	192	0	766	19	8	0	2 812	1	1	22	8	266	5	13 168
0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	6	0	30	3	340
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	481	96	577
0	0	0	28	11	0	0	244	5	10	0	1	30	0	1 066
0	3	0	18	11	0	0	327	1	24	14	1	61	3	928
0	0	0	0	2	0	0	28	0	0	0	0	0	2	75
0	3	0	59	13	4	0	1 912	0	39	7	5	87	15	3 823
0	0	0	16	4	0	0	1 712	1	2	0	1	76	8	2 724
0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	7	0	4	4	0	0	152	0	2	1	0	131	3	2 415
1	0	0	3	6	0	0	316	0	10	1	1	18	3	948
0	0	0	12	10	1	0	309	4	5	0	3	28	2	958
0	0	0	5	8	0	0	219	0	2	1	1	17	10	559
0	0	0	7	10	0	0	277	0	21	0	2	14	8	614
2	0	0	10	8	0	0	795	1	4	5	2	63	13	2 096
0	0	0	68	36	4	0	2 259	0	2	10	3	108	9	4 828
1	0	0	3	6	1	0	511	0	2	1	0	7	10	837
7	7	0	50	14	0	0	1 099	0	60	2	3	74	23	2 359
0	0	0	3	11	1	0	189	0	0	1	1	21	1	602
0	0	0	35	35	0	0	1 003	0	81	1	1	63	11	2 582
0	1	0	11	6	1	0	299	1	0	0	1	79	1	1 945
16	217	30	1 234	425	27	0	16 580	74	1 323	88	40	2 230	993	65 461

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 14 | Travaux compensatoires refusés | 21 | Télex |
| 15 | Suspension libération conditionnelle fédérale | 22 | Retour d'une évasion d'un établissement |
| 16 | Suspension libération conditionnelle québécoise | 23 | Retour d'une évasion d'une garde légale |
| 17 | Révocation libération conditionnelle fédérale | 24 | Retour d'une absence illégale |
| 18 | Révocation libération conditionnelle québécoise | 25 | Autres |
| 19 | Demande d'assistance à l'administrateur | | |
| 20 | Examen médical | | |



	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Sentence de 2 ans et plus	316	322	369	411	431
Sentence de moins de 2 ans	8 181	8 609	9 855	10 638	10 646
Examen psychiatrique	154	137	158	145	182
Cause en appel	24	46	27	31	18
Cause remise ou pendante	18 173	18 303	17 914	17 437	15 807
Ordonnance du lieutenant-gouverneur	12	1	4	2	5
Demande déferée	1	0	1	0	0
Transfert reçu d'une autre province	172	182	144	108	105
Impossibilité d'offrir des travaux compensatoires	331	288	250	282	220
Témoin du pénitencier	2 110	2 002	1 820	1 551	1 212
Défaut de payer l'amende	8 458	10 199	10 722	11 435	13 558
Entente fédérale-provinciale	11	10	15	15	16
Immigration ou déportation	208	168	176	246	217
Travaux compensatoires refusés	46	17	9	3	30
Suspension libération conditionnelle fédérale	1 115	1 062	1 044	1 030	1 234
Suspension libération conditionnelle québécoise	134	358	426	429	425
Révocation libération conditionnelle fédérale	24	34	39	28	27
Révocation libération conditionnelle québécoise	8	15	21	0	0
Demande d'assistance à l'administrateur	16 509	16 456	16 464	17 193	16 580
Examen médical	66	68	62	80	74
Télex	1 099	1 125	1 122	968	1 323
Retour d'une évasion d'un établissement	125	150	129	129	88
Retour d'une évasion d'une garde légale	51	41	29	30	40
Retour d'une absence illégale	2 501	2 469	2 446	2 261	2 230
Autres	977	1 296	1 074	905	993
Total	60 806	63 358	64 320	65 357	65 461

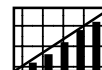
nombre de personnes admises avec le statut de «condamné» augmente d'une façon proportionnelle à la baisse pour les personnes avec le statut «prévenu».

Le nombre d'admissions pour le motif «défaut de payer l'amende» augmente encore

Parmi les motifs occasionnant le plus d'admission, outre le motif «demande d'assistance à l'administra-

teur», il y a le motif «cause remise ou pendante» avec 15 807 admissions et le motif «défaut de payer l'amende» avec 13 558 personnes admises pour l'année 1995-1996.

En ce qui concerne, le motif «défaut de payer l'amende» il est important de noter que ce motif génère de plus en plus d'admissions dans les établissements de déten-



tion du Québec.

De 8 458 personnes admises en 1991-1992 pour ce motif ils ont atteint en 1994-1995 le nombre de 11 435 admissions, soit une augmentation de 35 %. Uniquement pour la période 1994-1995 à 1995-1996 l'augmentation est de 18,6 %.

Il est donc clair que ce motif, qui est parmi les plus importants, devrait si la tendance se maintient devenir de plus en plus important, en terme de génération d'admissions.

Ainsi bien qu'en 1995-1996, un plateau d'environ 65 000 admissions soit atteint depuis presque trois ans, rien ne garantit qu'une spirale inflationniste ne soit possible pour les années à venir.

Tableau 28

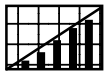
Série chronologique des admissions dans les établissements de détention du Québec

1984-1985	33 030
1985-1986	35 856
1986-1987	34 764
1987-1988	35 538
1988-1989	43 628
1989-1990	44 720
1990-1991	52 970
1991-1992	60 807
1992-1993	63 358
1993-1994	64 320
1994-1995	65 357
1995-1996	65 461

Évolution historique: presque le double d'admissions en dix ans

En 1984-1985, le nombre de personnes admises dans les établissements de détention était de 33 030. Onze ans plus tard ce nombre est rendu à 65 461 admissions. Cette augmentation de 98,1 % signifie que ce nombre a presque doublé en un peu plus de dix ans.

La stabilité du nombre d'admissions dans les quatre premières années de cette période, ne laissait envisager, d'aucune façon, une importante période d'augmentation comme le fût la période de 1988-1989 à 1992-1993.



3.3 - Les libérations

Les admissions permettent de savoir le nombre de personnes entrant dans le réseau de détention du Québec. Les libérations permettent de connaître le nombre de personnes qui en sortent.

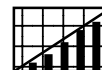
Ces deux composantes du «flux» nous indiquent la

rétenion du réseau et nous permet d'avoir des indications sur l'utilisation de la capacité du réseau.

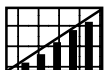
Le nombre de libérations suit le mouvement du nombre d'admissions

Le nombre de libérations a suivi exactement la même tendance que le nombre d'admissions. Après avoir connu des augmentations substantielles les libérations ont depuis 1993 atteint un plateau autour de 64 200.

	1991	1992	1993	1994	1995
Amos	1 465	1 607	1 490	1 598	1515
Baie-Comeau	613	604	732	677	653
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	319	938	942	986
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	5 221	6 207	6 645	7 076	7 037
Centre de prévention de Montréal	13 851	14 370	12 996	12 528	11 102
Centre de réhabilitation	692	638	880	933	839
Centre Viger	1 352	1 687	1 814	1 663	2 004
Chicoutimi	930	992	922	1 034	994
Cowansville	514	587	660	643	772
Établissement de détention de Montréal	10 098	10 895	11 616	11 521	11 863
Havre-Aubert	62	71	61	51	26
Hull	3 166	3 336	3 833	3 747	3 654
Joliette	1 831	2 049	2 443	2 446	2 578
Laval	577	512	487	452	286
Maison Gomin	649	489	---	---	---
Maison Tanguay	2 378	2 564	2 401	2 518	2 432
New Carlisle	776	783	933	848	903
Rimouski	785	790	827	797	868
Rivière-du-Loup	443	428	485	492	505
Roberval	698	733	742	698	627
Saint-Hyacinthe	1 741	1 867	1 916	1 829	1 887
Saint-Jérôme	3 179	3 619	3 492	3 541	4 634
Sept-Îles	775	751	765	860	771
Sherbrooke	2 119	2 367	2 373	2 231	2 331
Sorel	663	705	730	655	677
Trois-Rivières	2 117	2 256	2 385	2 552	2 404
Valleyfield	1 605	1 731	1 811	1 840	1 830
Total	58 200	62 057	64 277	64 172	64 178



	1991	1992	1993	1994	1995
Peine expirée	16 184	18 348	20 682	21 703	24 131
Amende payée	5 232	5 307	5 114	4 280	3 570
Liberté provisoire	3	7	3	9	3
Libération conditionnelle fédérale	38	31	25	18	17
Libération conditionnelle québécoise	1 592	2 793	3 267	3 533	3 306
Libération conditionnelle fédérale maintenue	192	204	150	129	113
Probation	693	637	426	350	353
Acquitté	156	211	164	119	138
Condamné sans prison	55	65	42	42	43
Peine purgée	136	125	134	125	83
En appel	37	70	58	49	60
Cautionnement	1 178	1 350	1 508	1 298	1 174
Condamné au pénitencier	1 496	1 501	1 483	1 502	1 454
Retour au pénitencier	3 955	3 831	3 809	3 344	2 985
Remis à l'Immigration	351	364	358	432	414
Décès	15	20	23	28	31
Sursis pour payer l'amende	366	331	376	346	259
Centre psychiatrique	60	83	85	121	102
Tribunal de la jeunesse	25	13	22	9	6
Assistance à l'administrateur	2 178	1 851	1 776	1 741	2 344
Suicide	3	4	3	8	9
Évasion d'un établissement	145	160	148	137	86
Engagement ou promesse	13 034	13 663	12 910	12 950	12 071
Autres	1 259	1 102	1 187	1 198	957
Évasion d'une garde légale	52	45	32	23	44
Absence illégale	2 678	2 815	2 947	2 719	2 814
Libération conditionnelle québécoise maintenue	77	198	355	348	350
Admis dans un autre centre du Québec	390	587	533	524	664
Transfert à une autre province	230	239	268	233	184
Transfert à un autre pays	5	7	8	4	9
Restitution	0	1	0	0	1
Ordonnance du lieutenant-gouverneur	69	97	51	124	116
Travaux compensatoires acceptés	382	191	90	45	24
Relevé du défaut de comparaître	62	65	69	41	34
Pris en charge par un corps policier	5 972	6 641	6 265	6 638	6 226
Non indiqué	0	0	6	2	3
Total	58 300	62 957	64 377	64 172	64 178



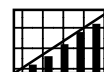
3.4 - Les personnes inscrites et présentes

Une information qui permet de connaître une autre facette de la clientèle correctionnelle est la statistique du nombre de personnes présentes à 23h59 en déten-

tion pour une journée donnée (statistique de stock). Dans cette section, plusieurs ventilations de cette statistique sont présentées.

De plus, une autre statistique sera analysée dans cette section. Il s'agit de la population inscrite. Elle s'obtient en ajoutant à la population présente à 23h59 les per-

Tableau 31						
Clientèle inscrite en détention le premier jeudi du mois d'avril 1995 (1995-04-06) selon l'établissement et la présence à cet établissement						
	Personnes présentes à 23h59				Personnes à l'extérieur	Population totale
	Personnes prévenues	Personnes condamnées	Femmes	Hommes		
Amos	33	40	1	72	120	193
Baie-Comeau	11	64	1	74	29	104
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	17	34	51	0	39	90
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	181	299	0	480	625	1 105
Centre de prévention de Montréal	385	15	0	400	22	422
Centre de réhabilitation	0	195	0	195	55	250
Centre Viger	0	4	0	4	474	478
Chicoutimi	14	39	0	53	68	121
Cowansville	16	32	5	43	21	69
Établissement de détention de Montréal	165	847	0	1012	377	1 389
Havre-Aubert	0	0	0	0	0	0
Hull	55	57	3	109	153	265
Joliette	15	23	0	38	119	157
Laval	2	146	0	148	76	224
Maison Tanguay	31	132	163	0	106	269
New Carlisle	13	47	0	60	60	120
Rimouski	9	37	1	45	64	110
Rivière-du-Loup	11	15	0	26	40	66
Roberval	4	49	0	53	39	92
Saint-Hyacinthe	29	47	0	76	107	183
Saint-Jérôme	60	90	3	147	219	369
Sept-Îles	8	13	0	21	35	56
Sherbrooke	33	153	0	186	118	304
Sorel	16	52	0	68	29	97
Trois-Rivières	66	101	7	160	168	335
Valleyfield	16	40	1	55	82	138



sonnes qui sont à l'extérieur en absence temporaire.

Il est important de ne pas confondre la population inscrite et la population totale. Il s'agit de deux concepts différents. La population totale englobe toutes les personnes qui sont à l'extérieur, en incluant

celles qui ont reçu des peines discontinues et celles qui sont à l'extérieur sans absence temporaire (voir lexique pour définitions).

La statistique des personnes inscrites permet d'illustrer la situation qui pourrait survenir si le programme

Tableau 32						
Clientèle inscrite en détention le premier jeudi du mois d'avril 1996 (1996-04-04) selon l'établissement et la présence à cet établissement						
	Personnes présentes à 23h59				Personnes à l'extérieur	Population totale
	Personnes prévenues	Personnes condamnée	Femmes	Hommes		
Amos	33	45	0	78	110	188
Baie-Comeau	17	66	0	83	27	110
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	13	35	48	0	53	101
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	170	267	0	437	576	1 013
Centre de prévention de Montréal	378	12	0	390	27	417
Centre de réhabilitation	0	178	0	178	70	248
Centre Viger	0	2	0	2	529	531
Chicoutimi	20	35	0	55	59	114
Cowansville	13	27	2	38	40	80
Établissement de détention de Montréal	159	777	0	936	687	1 623
Havre-Aubert	0	1	0	1	0	1
Hull	49	82	8	123	153	284
Joliette	12	24	0	36	115	151
Laval	0	0	0	0	0	0
Maison Tanguay	33	116	149	0	103	252
New Carlisle	11	51	0	62	83	145
Rimouski	25	49	0	74	71	145
Rivière-du-Loup	11	24	0	35	44	79
Roberval	12	55	0	67	50	117
Saint-Hyacinthe	27	45	0	72	124	196
Saint-Jérôme	59	134	2	191	286	479
Sept-Îles	0	10	0	10	31	41
Sherbrooke	18	154	0	172	107	279
Sorel	22	50	0	72	35	107
Trois-Rivières	42	119	1	160	165	326
Valleyfield	12	48	0	60	139	199

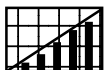


Tableau 33

Clientèle présente en détention le premier jeudi du mois d'avril de 1995 (1995-04-06) selon la région à laquelle appartient l'établissement et selon le sexe

	Femmes	Hommes	Total
Bas-Saint-Laurent	1	71	72
Saguenay--Lac-Saint-Jean	0	106	106
Québec	51	480	531
Mauricie--Bois-Francis	7	160	167
Estrie	0	186	186
Montréal	163	1 416	1 579
Outaouais	3	109	112
Abitibi-Témiscamingue	1	72	73
Côte-Nord	1	95	96
Nord-du-Québec	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	0	60	60
Chaudière-Appalaches	0	0	0
Laval	0	148	148
Lanaudière	0	38	38
Laurentides	3	147	150
Montérégie	6	437	443
Inconnu	0	0	0
Le Québec	236	3 525	3 761

des absences temporaires n'était pas disponible.

La statistique des personnes présentes (statistique de stock) est basée sur une lecture ponctuelle. Une journée dans l'année est choisie pour étudier les caractéristiques des personnes qui sont présentes. Dans le cadre des statistiques officielles, le premier jeudi du mois d'avril a été retenu.

Femmes: 5,9 % de la population présente sont des femmes alors qu'elles représentent 7,9 % des admissions

En se basant sur les données obtenues pour les personnes présentes, il semble que le pourcentage de femmes présentes dans les établissements soit moins élevé que celui des femmes admises en détention.

Par conséquent, il s'avère que les femmes et les hommes qui sont admis ne passent pas, en général, le même temps en détention, et ce, sans égard à leur

statut.

Plus de personnes condamnées que de personnes prévenues

À la lumière des chiffres sur les admissions, nous pourrions conclure que la composition de la population présente dans les établissements de détention est de deux tiers de personnes prévenues et de un tiers de personnes condamnées. En examinant de plus près la composition des personnes présentes selon le statut, il est clair que cette hypothèse n'est pas vérifiée.

Parmi les personnes présentes, un pourcentage de 31,6 % en 1995 et de 32,1 % en 1996 ont le statut de personnes prévenues, alors qu'elles représentent, respectivement, 60,4 % et 57,1 % du total des admissions. Le nombre des admissions ne représente donc pas toute la réalité et cet exemple démontre bien qu'il est préférable de considérer les deux perspectives plutôt que de se limiter à une seule.

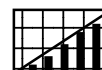


Tableau 34

Clientèle présente en détention le premier jeudi du mois d'avril de 1996 (1996-04-04) selon la région à laquelle appartient l'établissement et selon le sexe

	Femmes	Hommes	Total
Bas-Saint-Laurent	0	109	109
Saguenay--Lac-Saint-Jean	0	122	122
Québec	48	437	485
Mauricie--Bois-Francs	1	160	161
Estrie	0	172	172
Montréal	149	1 328	1 477
Outaouais	8	123	131
Abitibi-Témiscamingue	0	78	78
Côte-Nord	0	93	93
Nord-du-Québec	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	0	63	63
Chaudière-Appalaches	0	0	0
Laval	0	0	0
Lanaudière	0	36	36
Laurentides	2	191	193
Montérégie	2	420	422
Inconnu	0	0	0
Le Québec	210	3 332	3 542

Peu de variations du nombre de personnes présentes dans le temps

Le nombre de personnes présentes à travers les ans (en conservant comme référence le premier jeudi du mois d'avril de chaque année) est assez stable. Mise à part la faible variabilité induite par le caractère aléatoire du nombre de personnes présentes en détention pour une journée donnée, il semble que les quelques grands changements observables au cours de ces cinq dernières années s'expliquent par les modifications apportées à la capacité d'accueil des établissements.

Le taux d'incarcération: une mesure comparative

Le taux d'incarcération est une mesure relative du nombre de personnes détenues sur un territoire. Cette mesure permet de comparer les territoires entre eux. Pour calculer le taux d'incarcération, il suffit de prendre le nombre de personnes présentes en détention sur un

territoire et de le diviser par le nombre de personnes y résidant, puis de multiplier ce quotient par 100 000. Ainsi, en calculant le taux d'incarcération pour le Québec, c'est-à-dire en incluant toutes les personnes détenues sur son territoire (les personnes détenues dans des institutions fédérales incluses), on obtient, en 1994-1995 un taux d'incarcération de 101 par 100 000 habitants (figure 7).

Pour connaître la situation pour les établissements de détention administrés par la DGSC sur le plan régional, le tableau 32, qui tient compte uniquement des personnes détenues dans les établissements de détention de responsabilité québécoise, doit être consulté.

Les taux d'incarcération régionaux: la Côte-Nord a le plus haut et Lanaudière le plus bas

Alors qu'une région comme Montréal a vu son taux

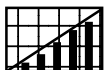


Tableau 35

Évolution de la clientèle présente en détention les premiers jeudis du mois d'avril selon l'établissement

	4 avril 1991	2 avril 1992	1 avril 1993	7 avril 1994	6 avril 1995
Amos	69	81	76	86	73
Baie-Comeau	56	69	81	79	75
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	---	37	42	51
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	481	521	491	483	480
Centre de prévention de Montréal	476	553	455	481	400
Centre de réhabilitation	182	207	203	214	195
Centre Viger	5	1	2	0	4
Chicoutimi	47	62	64	63	53
Cowansville	36	43	45	54	48
Établissement de détention de Montréal	860	968	976	929	1 012
Havre-Aubert	2	0	0	0	0
Hull	74	84	89	102	112
Joliette	43	44	46	48	38
Laval	156	162	159	160	148
Maison Gomin	32	33	---	---	---
Maison Tanguay	149	161	154	185	163
New Carlisle	51	53	52	60	60
Rimouski	47	50	48	47	46
Rivière-du-Loup	23	19	26	25	26
Roberval	53	61	54	62	53
Saint-Hyacinthe	54	70	60	68	76
Saint-Jérôme	128	128	96	94	150
Sept-Îles	19	20	18	19	21
Sherbrooke	101	159	155	193	186
Sorel	73	80	71	69	68
Trois-Rivières	128	117	141	153	167
Valleyfield	38	54	55	51	56
Total	3 383	3 800	3 654	3 767	3 761

d'incarcération se stabiliser autour de 86,0 pour les trois dernières années, la région de la Côte-Nord a, pour sa part, vu passer son taux d'incarcération de 70,7 en 1991 à 91,3 en 1995. La région de Lanaudière a, pour sa part, et de loin, le taux d'incarcération régional le plus faible de toutes les régions du Québec.

Le Québec est au 3^e rang au niveau canadien

Au niveau canadien, le Québec occupe le troisième

rang du classement des taux d'incarcération les plus faibles ex-aequo avec l'Ontario avec un taux de 101 personnes en détention par 100 000 habitants. Seul les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard avec respectivement 67 et 71 ont un taux inférieur au Québec et à l'Ontario. La Saskatchewan a pour sa part le taux d'incarcération le plus élevé au Canada. Avec un taux à 207, elle se situe très au-dessus de la moyenne canadienne qui est à 116.

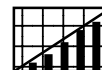
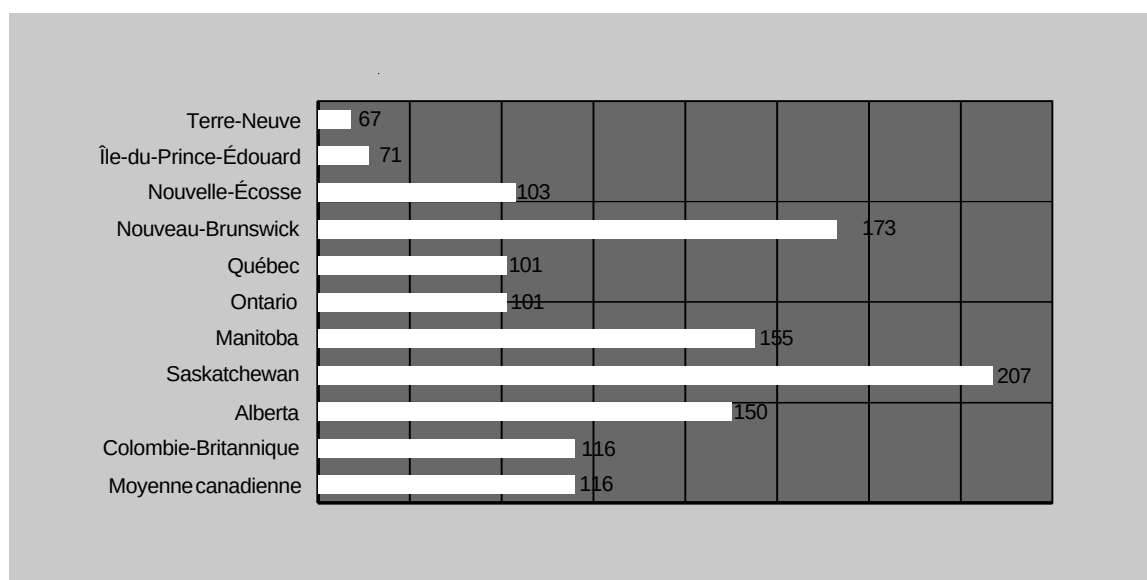


Tableau 36

Évolution des taux d'incarcération régionaux (par 100 000 habitants) pour les personnes détenues dans les établissements de détention du Québec

	1991	1992	1993	1994	1995
Bas-Saint-Laurent	33,29	32,97	35,54	34,77	34,97
Saguenay--Lac Saint-Jean	34,05	41,94	40,32	42,84	36,44
Québec	81,11	87,13	82,67	81,84	82,42
Mauricie--Bois-Francs	26,77	24,34	29,19	31,54	34,29
Estrie	36,66	57,36	55,64	68,93	66,10
Montréal	81,66	91,84	86,50	86,62	85,47
Outaouais	25,36	28,25	29,45	33,18	35,80
Abitibi-Témiscamingue	44,19	51,64	48,28	54,44	46,07
Côte-Nord	70,65	83,97	93,63	92,95	91,33
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	48,76	49,14	48,62	56,59	57,07
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	48,31	49,34	47,72	47,32	43,16
Lanaudière	12,51	12,46	12,70	12,94	10,01
Laurentides	32,68	31,73	23,14	22,07	34,33
Montréal	31,13	36,22	34,05	35,19	33,65
Le Québec	47,78	53,13	50,66	51,77	51,26

Graphique 7
Taux d'incarcération (par 100 000 habitants) des provinces du Canada



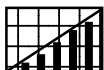


Tableau 37

Évolution de la population moyenne quotidienne des personnes présentes et inscrites dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement

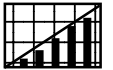
	Personnes présentes				
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	75,87	77,23	76,23	78,62	74,29
Baie-Comeau	62,81	72,03	76,37	69,47	70,42
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	33,35	39,00	42,40	44,45
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	458,70	487,25	466,91	470,96	475,40
Centre de prévention de Montréal	466,21	474,42	449,69	431,15	381,83
Centre de réhabilitation	173,98	178,08	174,88	178,74	177,45
Centre Viger	2,59	2,68	2,92	2,17	1,72
Chicoutimi	55,23	55,64	62,05	58,85	57,55
Cowansville	32,88	46,03	44,43	46,51	46,69
Établissement de détention de Montréal	860,92	927,13	915,05	907,88	915,20
Havre-Aubert	1,59	2,06	0,59	0,58	0,66
Hull	75,85	90,64	95,73	110,33	111,30
Joliette	41,42	47,02	45,33	47,53	36,97
Laval	148,87	151,14	146,35	143,34	95,16
Maison Gomin	30,88	37,80	---	---	---
Maison Tanguay	151,90	158,18	167,43	168,86	156,89
New Carlisle	48,13	46,03	50,71	53,44	50,99
Rimouski	41,96	44,87	46,68	43,11	60,77
Rivière-du-Loup	21,44	23,11	25,70	25,57	32,04
Roberval	50,00	50,87	52,72	50,86	53,87
Saint-Hyacinthe	58,91	56,94	60,58	60,13	68,87
Saint-Jérôme	122,36	114,34	98,95	111,11	166,11
Sept-Îles	17,75	18,14	16,96	16,80	17,60
Sherbrooke	114,91	152,08	149,33	154,55	155,25
Sorel	68,35	69,06	67,78	67,66	66,53
Trois-Rivières	122,07	134,30	164,23	166,01	166,19
Valleyfield	43,22	51,80	53,45	53,62	57,13
Tous les établissements	3 348,81	3 565,69	3 550,02	3 560,24	3 469,83

Le taux d'incarcération: un indicateur à utiliser avec prudence

Mais le portrait de la situation qui est basé uniquement sur une comparaison de taux d'incarcération est incomplet. Ainsi, si un territoire n'a pas d'établissement de détention sur son territoire ou que très peu de place de détention, un taux très faible sera associé à ce territoire

et la comparaison avec d'autres territoires pourraient être injuste.

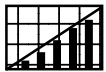
De plus, il faut être conscient du caractère volatile du taux d'incarcération. En effet, le taux d'incarcération est calculée à partir de nombre de personnes présente en détention lors d'une journée fixée. Si pour une raison



quelconque, lors de cette journée il y a une fluctuation importante du nombre de personnes présentes, et bien le taux d'incarcération en sera affecté significativement.

Une chose est certaine, l'information véhiculée par un taux d'incarcération demeure partielle; ce taux constitue l'un des indicateurs à utiliser, mais pas le seul. La popu-

lation moyenne quotidienne présente ou la population moyenne quotidienne inscrite sont aussi des indicateurs qu'il faut considérer pour une comparaison complète de l'utilisation de la détention sur divers territoires.



3.5 - Les personnes condamnées

Les personnes condamnées sont celles qui sont effectivement reconnues par la justice comme coupables d'infractions qui entraînent une peine de détention. Dans les tableaux de cette section, nous retrouvons toutes les personnes qui ont commencé à purger une peine de détention pendant la période de référence.

Augmentation du nombre de personnes condamnées

En 1991-1992, 22 720 personnes étaient condamnées, alors qu'en 1995-1996, leur nombre s'établissait à 30 310, soit une augmentation de 33,4 %. Cette tendance à la hausse semble diminuer, puisque l'augmentation pour la dernière année n'était que de 6,9 %. Sans affirmer que le nombre de personnes condamnées se stabilisera au cours des prochaines années, il

Tableau 38					
Évolution du nombre de personnes condamnées à une peine de détention selon l'établissement					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	733	874	849	846	825
Baie-Comeau	193	285	322	363	302
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	231	414	434	443
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	2 704	3 766	3 926	3 965	3 803
Centre de prévention de Montréal	2 111	2 054	1 777	1 701	1 525
Centre de réhabilitation	228	211	344	365	291
Centre Viger	692	834	836	954	1 221
Chicoutimi	462	555	538	561	486
Cowansville	157	201	201	252	388
Établissement de détention de Montréal	6 196	6 927	7 117	7 531	8 734
Havre-Aubert	34	41	38	35	46
Hull	988	1 274	1 637	1 684	1 714
Joliette	524	632	778	886	872
Laval	1	32	7	34	2
Maison Gomin	253	115	---	---	---
Maison Tanguay	1 170	1 234	1 296	1 344	1 412
New Carlisle	384	353	427	404	483
Rimouski	304	435	476	453	466
Rivière-du-Loup	192	201	222	253	270
Roberval	323	315	343	270	304
Saint-Hyacinthe	739	730	732	782	968
Saint-Jérôme	1 057	1 480	1 203	1 474	1 860
Sept-Îles	335	364	400	355	333
Sherbrooke	629	751	819	915	1 022
Sorel	311	246	241	271	269
Trois-Rivières	1 342	1 372	1 409	1 343	1 285
Valleyfield	658	802	828	885	986
Total	22 720	26 315	27 180	28 360	30 310



est clair que la tendance à la hausse s'estompe.

Les 20-34 ans constituent près de 58 % des personnes condamnées

Une fois de plus, ce sont les jeunes qui constituent la plus grande partie de cette clientèle. Il semble qu'à l'instar de l'ensemble de la clientèle correctionnelle, les personnes condamnées se retrouvent en majorité chez les moins de 35 ans.

Les peines de détention: plus de 45 % durent moins d'un mois

La distribution de la durée des peines de détention (tableau 42) montre que 46,7 % des peines durent moins d'un mois et que 74,5 % durent moins de trois mois. Les délits pour lesquels une peine de détention est imposée ne nécessitent donc pas une peine de détention prolongée.

La médiane de la durée des peines en 1993-1994 est de 30 jours

La médiane d'une distribution de données est l'observation qui sépare l'ensemble des données en deux parties égales. Il s'agit donc de l'observation qui se trouve au centre. Dans ce cas, la médiane est plus intéressante que la moyenne, puisque la distribution est asymétrique et que la moyenne est très sensible aux valeurs extrêmes. Quant à elle, la médiane, une statistique de rang, est moins sensible aux valeurs extrêmes.

Ainsi, depuis 1992-1993, la médiane des durée de peines se situe à 30 jours. Elle est donc d'une stabilité à toute épreuve puisque dans les quatre dernières années elle n'a subi aucune variation.

La proportion des peines discontinues est relativement stable

Deux types de peines de détention sont possibles: les peines continues et les peines discontinues. La diffé-

(suite à la page 62)

Tableau 39					
Évolution du nombre de personnes condamnées à une peine de détention selon la région à laquelle appartient l'établissement					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	496	636	698	706	736
Saguenay--Lac-Saint-Jean	785	870	881	831	790
Québec	2 957	4 112	4 340	4 399	4 246
Mauricie--Bois-Francs	1 342	1 372	1 409	1 343	1 285
Estrie	629	751	819	915	1 022
Montréal	10 169	11 049	11 026	11 530	12 892
Outaouais	988	1 274	1 637	1 684	1 714
Abitibi-Témiscamingue	733	874	849	846	825
Côte-Nord	528	649	722	718	635
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	418	394	465	439	529
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	1	32	7	34	2
Lanaudière	524	632	778	886	872
Laurentides	1 057	1 480	1 203	1 474	1 860
Montréal	2 093	2 190	2 346	2 555	2 902
Tout le Québec	22 720	26 215	27 180	28 260	29 210

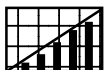
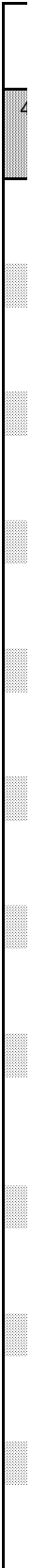
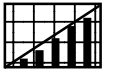


Tableau 40

Personnes condamnées à une peine de détention selon le délit principal et l'âge en 1994-1995

	Personnes d'âge mineur	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans
Infractions contre l'État	0	17	67	98	97	40
Homicide	0	1	1	3	2	1
Homicide involontaire	0	1	1	0	0	1
Tentative de meurtre	0	2	0	0	2	2
Infractions d'ordre sexuel	0	6	29	38	78	76
Voies de fait	3	61	260	337	377	262
Autres infractions contre la personne	0	12	86	123	165	108
Vol qualifié	2	78	168	112	86	67
Introduction par effraction	0	295	660	398	310	176
Extortion	0	2	7	10	12	10
Vol de moins de \$1 000	0	11	121	127	165	132
Vol	0	68	328	291	300	228
Méfait, incendie et dommage	0	41	169	194	197	116
Recel	0	8	91	95	87	62
Autres infractions contre la propriété	0	4	19	7	11	3
Infractions liées aux armes à feu	0	5	36	29	25	15
Fraude, corruption et escroquerie	0	4	31	67	68	57
Pari, prostitution et moeurs	0	3	55	89	72	38
Outrage	0	0	2	1	1	0
Complot, complicité et tentative	0	47	141	128	104	81
Évasion	0	85	235	232	247	162
Infractions au Code criminel liées à la circulation	0	18	384	689	843	827
Autres infractions au Code criminel	0	31	386	420	341	276
Stupéfiants	0	118	614	640	569	436
Aliments et drogues	0	4	6	3	2	0
Immigration	0	3	5	4	10	5
Assurance-chômage	0	0	3	12	23	14
Loi sur les Indiens	0	0	1	0	0	0
Autres infractions aux statuts fédéraux	0	3	20	33	35	45
Lois québécoises	0	63	816	1067	929	594
Règlements municipaux	0	34	414	605	571	421
Non indiqué (nombres estimés)	0	8	31	39	27	24



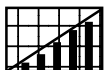
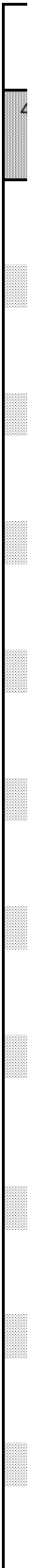
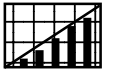


Tableau 41

Personnes condamnées à une peine de détention selon le délit principal et l'âge en 1995-1996

	Personnes d'âge mineur	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans
Infractions contre l'État	0	9	78	93	94	71
Homicide	0	0	0	0	2	3
Homicide involontaire	0	0	0	0	2	2
Tentative de meurtre	0	0	4	1	1	2
Infractions d'ordre sexuel	0	6	43	56	62	68
Voies de fait	0	47	251	333	301	247
Autres infractions contre la personne	0	10	88	117	141	112
Vol qualifié	0	91	153	120	89	67
Introduction par effraction	2	261	614	404	303	158
Extortion	0	3	12	16	6	6
Vol de moins de \$1 000	0	0	0	0	1	0
Vol	0	85	392	434	431	371
Méfait, incendie et dommage	0	37	190	181	184	138
Recel	0	18	122	91	68	42
Autres infractions contre la propriété	0	1	9	16	13	4
Infractions liées aux armes à feu	0	8	32	12	28	17
Fraude, corruption et escroquerie	0	0	37	56	61	67
Parl, prostitution et mœurs	0	6	45	77	76	44
Outrage	0	0	0	0	2	4
Complot, complicité et tentative	0	42	177	141	102	82
Évasion	0	72	249	251	214	168
Infractions au Code criminel liées à la circulation	0	31	362	689	946	973
Autres infractions au Code criminel	0	34	344	340	344	254
Stupéfiants	0	124	661	636	553	468
Aliments et drogues	0	2	7	3	4	2
Immigration	0	0	1	2	4	2
Assurance-chômage	0	0	1	4	10	8
Loi sur les Indiens	0	0	0	0	0	0
Autres infractions aux statuts fédéraux	0	9	16	40	30	33
Lois québécoises	0	72	908	1 342	1 222	895
Règlements municipaux	0	46	471	701	619	585
Non indiqué (nombres estimés)	0	9	60	88	68	62



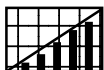


Tableau 42

Diverses statistiques sur les personnes condamnées à une peine de détention

		1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Sexe	Femmes	8,53 %	8,66 %	8,97 %	8,31 %
	Hommes	91,47 %	91,34 %	91,03 %	91,69 %
Type de peine	Continue	82,18 %	81,45 %	80,55 %	80,77 %
	Discontinue	17,82 %	18,55 %	19,45 %	19,23 %
Durée des peines	1 à 7 jours	25,30 %	21,63 %	20,23 %	16,72 %
	8 à 14 jours	11,88 %	13,43 %	13,41 %	13,76 %
	15 à 29 jours	13,33 %	14,41 %	14,57 %	16,21 %
	entre 1 et moins de 3 mois	25,87 %	24,93 %	25,62 %	27,80 %
	entre 3 et moins de 6 mois	12,73 %	14,21 %	15,50 %	16,17 %
	entre 6 et moins de 12 mois	6,49 %	6,54 %	6,24 %	5,50 %
	entre 12 et moins de 24 mois	3,82 %	4,10 %	3,39 %	3,18 %
	24 mois et plus	0,59 %	0,75 %	1,04 %	0,67 %
Durée médiane de la peine (excluant les peines de 24 mois et plus)		30	30	30	30
Durée moyenne de la peine (excluant les peines de 24 mois et plus)		71,54	65,96	72,40	69,80

rence entre elles, comme leurs noms l'indiquent, a trait à la continuité dans la façon de purger la peine. Une peine discontinue signifie qu'une personne peut être, par exemple, détenue les fins de semaine seulement, ce qui lui offre la possibilité de vaquer à ses occupations durant la semaine.

Au cours des quatre dernières années, la composition de l'ensemble des peines selon le type a bien peu changée. Les peines discontinues ont successivement, de 1992-1993 à 1995-1996, été à 17,8 %, 18,6 %, 19,5 % et 19,2 %, ce qui, pendant cette période montre une variation maximum de 1,7 %. Ce qui montre bien la relative stabilité dans la composition des peines.



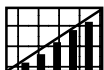
3.6 - Les séjours

permet d'évaluer la durée totale des séjours des personnes contrevenantes.

Les statistiques sur les séjours décrivent combien de personnes étaient présentes à 23h59 pendant une année. Ce nombre, qui est calculé tous les jours,

Cette statistique décrit un peu la même situation que les personnes présentes, mais sur une base annuelle. La production de la moyenne quotidienne de personnes

Tableau 43					
Durée totale des séjours dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le statut et le sexe en 1994-1995					
	Personnes prévenues	Personnes condamnée	Femmes	Hommes	Total
Amos	11 524	17 174	150	28548	28 698
Baie-Comeau	5 268	20 088	88	25 268	25 356
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	4 846	10 630	15 468	8	15 476
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	61 766	110 135	0	171 901	171 901
Centre de prévention de Montréal	153 511	3 857	0	157 368	157 368
Centre de réhabilitation	576	64 665	0	65 241	65 241
Centre Viger	0	793	0	793	793
Chicoutimi	7 271	14 208	271	21 208	21 479
Cowansville	6 249	10 726	202	16 773	16 975
Établissement de détention de Montréal	59 565	271 811	0	331 376	331 376
Havre-Aubert	149	63	7	205	212
Hull	18 635	21 636	1 397	38 874	40 271
Joliette	9 034	8 313	20	17 327	17 347
Laval	38	52 280	0	52318	52 318
Maison Tanguay	13 263	48 372	61 634	1	61 635
New Carlisle	4 983	14 523	138	19 368	19 506
Rimouski	3 695	12 039	35	15 699	15 734
Rivière-du-Loup	3 602	5 730	31	9 301	9 332
Roberval	4 019	14 546	87	18 478	18 565
Saint-Hyacinthe	9 010	12 936	109	21 837	21 946
Saint-Jérôme	17 102	23 453	53	40 502	40 555
Sept-Îles	1 561	4 571	138	5 994	6 132
Sherbrooke	9 120	47 289	345	56 064	56 409
Sorel	9 253	15 443	47	24 649	24 696
Trois-Rivières	23 123	37 470	1 090	59 503	60 593
Valleyfield	7 921	11 652	136	19 437	19 573
Total	445 084	854 403	81 446	1 218 041	1 299 487



présentes est obtenue à partir de la durée totale des séjours dans les établissements.

Des femmes séjournent dans des établissements pour hommes

Malgré que certains établissements ne reçoivent uni-

quement que des femmes, pour des raisons pratiques, il arrive que des femmes séjournent brièvement dans des établissements pour hommes. En 1994-1995 et en 1995-1996, hormis les établissements réservés à la clientèle féminine, c'est l'établissement de détention de Hull qui a permis, à cette clientèle, le séjour le plus

Tableau 44					
Durée totale des séjours dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement et selon le statut et le sexe en 1995-1996					
	Personnes prévenues	Personnes condamnée	Femmes	Hommes	Total
Amos	10 623	16 568	273	26 918	27 191
Baie-Comeau	5 201	20 573	200	25 574	25 774
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	4 597	11 670	16 240	27	16 267
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	62 941	111 055	1	173 995	173 996
Centre de prévention de Montréal	135 738	4 013	0	139 751	139 751
Centre de réhabilitation	101	64 846	0	64 947	64 947
Centre Viger	2	626	0	628	628
Chicoutimi	6 865	14 198	100	20 963	21 063
Cowansville	6 714	10 375	806	16 283	17 089
Établissement de détention de Montréal	59 865	275 100	2	334 963	334 965
Havre-Aubert	148	94	1	241	242
Hull	17 297	23 440	2 013	38 724	40 737
Joliette	6 387	7 145	12	13 520	13 532
Laval	0	8 660	0	8 660	8 660
Maison Tanguay	14 249	43 172	57 419	2	57 421
New Carlisle	4 372	14 290	107	18 555	18 662
Rimouski	5 883	16 357	161	22 079	22 240
Rivière-du-Loup	3 480	8 245	47	11 678	11 725
Roberval	3 549	16 168	78	19 639	19 717
Saint-Hyacinthe	10 050	15 155	105	25 100	25 205
Saint-Jérôme	23 076	37 719	308	60 487	60 795
Sept-Îles	1 776	4 667	156	6 287	6 443
Sherbrooke	9 389	47 434	183	56 640	56 823
Sorel	7 925	16 425	24	24 326	24 350
Trois-Rivières	20 050	40 774	1 046	59 778	60 824
Valleyfield	6 815	14 095	178	20 732	20 910
Total	427 093	842 864	79 460	1 190 497	1 269 957

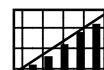


Tableau 45

Évolution de la durée totale des séjours dans les établissements de détention du Québec selon l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	27 768	28 190	27 824	28 698	27 191
Baie-Comeau	22 990	26 292	27 875	25 356	25 774
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	7 839	14 236	15 476	16 267
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	167 884	177 846	170 422	171 901	173 996
Centre de prévention de Montréal	170 632	173 162	164 136	157 368	139 751
Centre de réhabilitation	63 677	64 998	63 830	65 241	64 947
Centre Viger	948	979	1 066	793	628
Chicoutimi	20 216	20 310	22 649	21 479	21 063
Cowansville	12 034	16 801	16 218	16 975	17 089
Établissement de détention de Montréal	315 096	338 402	333 995	331 376	334 965
Havre-Aubert	582	752	215	212	242
Hull	27 761	33 108	34 940	40 271	40 737
Joliette	15 158	17 162	16 546	17 347	13 532
Laval	54 487	55 166	53 416	52 318	8660
Maison Gomin	11 303	4 914	---	---	---
Maison Tanguay	55 595	57 735	61 112	61 635	57 421
New Carlisle	17 617	16 802	18 509	19 506	18 662
Rimouski	15 357	16 378	17 037	15 734	22 240
Rivière-du-Loup	7 848	8 435	9 381	9 332	11 725
Roberval	18 301	18 421	19 244	18 565	19 717
Saint-Hyacinthe	21 560	20 784	22 110	21 946	25 205
Saint-Jérôme	44 785	41 734	36 115	40 555	60 795
Sept-Îles	6 495	6 620	6 189	6 132	6 443
Sherbrooke	42 058	55 511	54 504	56 409	56 823
Sorel	25 017	25 206	24 738	24 696	24 350
Trois-Rivières	44 676	49 021	59 943	60 593	60 824
Valleyfield	15 818	18 908	19 509	19 573	20 910
Total	1 225 663	1 301 476	1 295 759	1 299 487	1 269 957

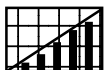
important.

Légères fluctuations au cours des dernières années

À l'exception de l'augmentation de 1992-1993 avec 6,2 %. La durée totale des séjours a subi, au cours des dernières années, de constantes fluctuations ne per-

mettant pas d'établir une tendance qui devrait se poursuivre à court ou moyen terme.

Notons, tout de même, que la durée totale des séjours en 1995-1996 est la plus basse depuis 1991-1992.



3.7 - Les comparutions et les transferts

L'une des activités de la Direction de la détention est de s'assurer de la comparution des personnes qui sont sous sa garde. Pour cette raison, on trouve dans ce rapport une section présentant les principales statistiques concernant la comparution des personnes détenues.

Le transfert des personnes détenues d'un établissement à un autre constitue aussi une activité importante. Elle requiert beaucoup de ressources et les quelques tableaux de cette section permettent de faire le point à ce sujet.

Historiquement les données servant à construire les tableaux concernant les comparutions provenaient d'un système manuel. Dans ce système chaque établisse-

Tableau 46					
Évolution du nombre de comparutions sous la responsabilité de la Direction de la détention selon l'établissement					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	1 112 r	1 190 r	1 003 r	1 078	880
Baie-Comeau	575 r	470 r	313 r	404	342
Centre de réhabilitation	146 r	115 r	103 r	120	103
Chicoutimi	1 743 r	1 463 r	1 497 r	1 520	1 333
Cowansville	1 374 r	1 467 r	1 577 r	1 476	1 313
Havre-Aubert	3 r	12 r	10 r	6	5
Hull	4 500 r	5 544 r	5 608 r	5 251	5 027
Joliette	4 027 r	4 030 r	4 267 r	4 623	3 821
Laval	347 r	273 r	219 r	181	21
New Carlisle	531 r	380 r	506 r	523	500
Région de Montréal	37 495 r	36 447 r	34 258 r	32 342	28 335
Région de Québec	11 010 r	13 186 r	11 296 r	11 671	11 120
Rimouski	635 r	602 r	451 r	579	698
Rivière-du-Loup	574 r	663 r	836 r	934	826
Roberval	659 r	696 r	835 r	796	720
Saint-Hyacinthe	2 530 r	2 788 r	2 823 r	2 481	2 393
Saint-Jérôme	9 340 r	10 320 r	6 031 r	6 522	7 066
Sept-Îles	2 032 r	1 475 r	1 549 r	1 554	1 417
Sherbrooke	3 704 r	3 609 r	2 842 r	3 319	3 007
Sorel	749 r	707 r	813 r	791	526
Trois-Rivières	3 405 r	3 504 r	3 818 r	4 088	3 861
Valleyfield	2 167 r	2 278 r	2 137 r	2 213	1 896
Total	88 658 r	91 219 r	82 792 r	82 472	75 210

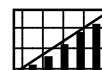


Tableau 47

Évolution du nombre de comparutions sous la responsabilité de la Direction de la détention selon la région à laquelle appartient l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	1 209 r	1 265 r	1 287 r	1 513	1 524
Saguenay--Lac-Saint-Jean	2 402 r	2 159 r	2 332 r	2 316	2 053
Québec	11 010 r	13 186 r	11 296 r	11 671	11 120
Mauricie--Bois-Francs	3 405 r	3 504 r	3 818 r	4 088	3 861
Estrie	3 704 r	3 609 r	2 842 r	3 319	3 007
Montréal	37 495 r	36 447 r	34 258 r	32 342	28 335
Ontario	4 500 r	5 544 r	5 608 r	5 251	5 027
Abitibi-Témiscamingue	1 112 r	1 190 r	1 003 r	1 078	880
Côte-Nord	2 607 r	1 945 r	1 862 r	1 958	1 759
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	534 r	392 r	516 r	529	505
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	347 r	273 r	219 r	181	21
Lanaudière	4 027 r	4 030 r	4 267 r	4 623	3 821
Laurentides	9 340 r	10 320 r	6 031 r	6 522	7 066
Montréal	6 966 r	7 355 r	7 453 r	7 081	6 231
Le Québec	88 658 r	91 219 r	82 792 r	82 472	75 210

ments fournissait, périodiquement, un décompte des comparutions qu'il avait réalisées. Les systèmes manuels, aussi bon soit-il, laissent souvent place à l'interprétation de ceux qui l'alimentent. Quoiqu'il en soit, le système DACOR, plus structuré et alimenté directement par les opérations, fournissait un relevé des comparutions qui était d'une fiabilité beaucoup plus élevée. Pour cette raison, il a été décidé d'utiliser les extraits de DACOR pour à l'avenir construire les tableaux des comparutions.

Par contre, l'utilisation de ce nouveau système nous amène à réviser les statistiques des années 1991-1992 à 1993-1994. De plus, il est clair que la série qui pourrait être construite avec les versions antérieures des rapports statistiques connaîtra une cassure en 1991-1992.

Le nombre de comparutions diminue

En 1992-1993, 91 219 comparutions ont été effectuées

sous la responsabilité de la DGSC, le nombre de comparutions atteignait alors un maximum. Depuis ce temps, après avoir passé deux ans autour de 82 650 (82 792 en 1993-1994 et 82 472 en 1994-1995) voilà qu'en 1995-1996, le nombre de comparutions a baissé à 75 210. Il s'agit là d'une diminution de 10,0 %. Cette diminution ne laisse présager aucun changement dans la tendance à court terme qui consiste en la diminution des comparutions.

Comparutions: Montréal, Québec et les autres

Au niveau régional, la partie la plus importante des comparutions se fait surtout dans les régions urbanisées (sauf pour la région de Laval qui fait exception à cette règle étant donné que ses comparutions sont faites par Montréal). En fait, 38,0 % des comparutions se font dans la région de Montréal et 15,0 % se font dans la région de Québec. Ce qui laisse moins de la moitié des comparutions, 47,0 %, pour les autres régions.

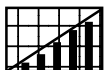


Tableau 48

Évolution du nombre de transferts vers d'autres établissements de détention selon l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	350 r	392	322	372	271
Baie-Comeau	1 047	787	832	848	833
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	99	196	206	186
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	2 279	2 791	2 904	2 869	2 673
Centre de prévention de Montréal	7 248	7 188	7 168	7 117	6 323
Centre de réhabilitation	711	691	526	460	517
Centre Viger	117	100	63	74	89
Chicoutimi	349	345	363	372	377
Cowansville	1 263	1 424	1 162	609	581
Établissement de détention de Montréal	4 079	4 824	4 763	4 978	4 768
Havre-Aubert	24	34	40	45	47
Hull	419	680	773	621	515
Joliette	959	879	920	1 122	830
Laval	503	516	436	434	208
Maison Gomin	121	122	---	---	---
Maison Tanguay	426	345	390	371	372
New Carlisle	130	148	127	163	137
Rimouski	365	332	301	375	389
Rivière-du-Loup	181	159	219	149	120
Roberval	186	241	239	211	282
Saint-Hyacinthe	729	868	698	727	696
Saint-Jérôme	1 007	1 364	884	899	1 427
Sept-Îles	870	560	678	660	600
Sherbrooke	572 r	670	629	781	750
Sorel	762	668	470	446	521
Trois-Rivières	794	720	767	729	644
Valleyfield	505	550	570	600	465



Tableau 49

Évolution du nombre de transferts vers d'autres établissements de détention selon la région à laquelle appartient l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	546	491	520	524	509
Saguenay--Lac-Saint-Jean	535	586	602	583	659
Québec	2400	3 012	3 100	3 075	2 859
Mauricie--Bois-Francs	794	720	767	729	644
Estrie	572	670	629	781	750
Montréal	11 870	12 457	12 384	12 540	11 552
Outaouais	419	680	773	621	515
Abitibi-Témiscamingue	350	392	322	372	271
Côte-Nord	1 917	1 347	1 510	1 508	1 433
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	154	182	167	208	184
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	503	516	436	434	208
Lanaudière	959	879	920	1 122	830
Laurentides	1 007	1 364	884	899	1 427
Montréal	4 060	4 210	3 426	2 842	2 780
Le Québec	26 086	27 506	26 440	26 228	24 621

Transferts reçus et les transferts envoyés

Un transfert reçu est comptabilisé lorsqu'une personne, suite à un mouvement, arrive dans un nouvel établissement alors qu'auparavant elle était inscrite dans un établissement de détention. Par ailleurs, un transfert envoyé est comptabilisé lorsqu'une personne quitte l'établissement de détention ou elle est inscrite pour un autre établissement de détention.

Si les seuls établissements de détention pris en compte étaient ceux du Québec, le nombre de transferts reçus et le nombre de transferts envoyés seraient égaux. Puisque certains transferts impliquent des établissements fédéraux ou des établissements situés dans d'autres provinces il est possible de trouver une légère différence entre ces deux quantités.

Baisse des transferts en 1995-1996

Après quelques années de stabilités, de 1991-1992 à

1994-1995, situé autour 26 500, est survenu en 1995-1996 une baisse des transferts. Il est encore trop tôt pour dire si cette baisse d'environ 6,5 % annonce une tendance à la baisse pour les prochaines années. Ce qui est certains c'est que le nombre de transferts a subi une baisse significative.

Le Centre de prévention de Montréal est l'établissement qui a le plus grand nombre de transferts envoyés

De tous les établissements de détention du Québec c'est le centre de prévention de Montréal est l'établissement qui a le plus grand nombre de transferts envoyés. Il est peu surprenant que ce centre soit celui transférant le plus de personne puisque, de par sa nature, il ne garde que les personnes prévenues et que, suite à une condamnation, les personnes condamnées sont transférés vers un autre établissement.

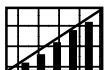


Tableau 50

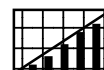
Évolution du nombre de transferts reçus des autres établissements de détention selon l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	307	328	232	272	219
Baie-Comeau	1 156	904	926	926	847
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	159	241	211	213
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	2 112	2 504	2 639	2 628	2 403
Centre de prévention de Montréal	4 573	4 600	4 501	4 538	3 666
Centre de réhabilitation	1 118	1 118	1 044	926	991
Centre Viger	553	1 064	1 137	1 448	1 625
Chicoutimi	258	293	268	298	302
Cowansville	1 031	1 234	977	437	480
Établissement de détention de Montréal	7 162	7 462	6 961	6 818	6 435
Havre-Aubert	2	18	12	13	11
Hull	264	444	539	455	363
Joliette	753	679	694	852	749
Laval	1 010	1 010	888	959	129
Maison Gomin	189	85	---	---	---
Maison Tanguay	425	450	497	518	427
New Carlisle	137	179	132	175	153
Rimouski	302	272	248	286	380
Rivière-du-Loup	139	131	175	126	121
Roberval	222	282	255	272	334
Saint-Hyacinthe	597	653	547	537	571
Saint-Jérôme	716	862	716	693	1 461
Sept-Îles	797	450	567	590	532
Sherbrooke	548	681	693	734	718
Sorel	710	662	533	457	565
Trois-Rivières	494	482	570	588	537
Valleyfield	511	500	448	465	383
Total	26 086	27 506	26 440	26 222	24 615

Transferts reçus: le premier rang est à l'établissement de détention de Montréal

S'il est peu surprenant d'apprendre que le centre de prévention de Montréal est l'établissement ayant le plus de transferts vers d'autres établissements, il est aussi peu surprenant d'apprendre que l'établissement de détention de Montréal, qui est celui ayant la plus

grande capacité et le plus près du centre de prévention de Montréal soit celui qui a reçu le plus de transferts.



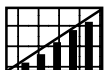
3.8 - Les absences temporaires

Le programme d'absences temporaires permet à une personne détenue de s'absenter de l'établissement de détention pour une période déterminée, sous certaines conditions. Il existe trois types d'absences temporaires: celles qui ont pour but de favoriser la réinsertion sociale,

celles qui sont accordées pour des raisons médicales et celles qui sont accordées pour des raisons humanitaires.

Celles qui sont accordées le plus souvent le sont pour des raisons de réinsertion sociale.

	Humanitaire	Médicale	Réinsertion sociale	Total
Amos	8 713	1 244	12 589	22 546
Baie-Comeau	1 961	162	1 120	3 243
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	2 654	57	5 910	8 621
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	21 542	1 355	76 982	99 879
Centre de prévention de Montréal	1	7 494	9	7 504
Centre de réhabilitation	4 429	325	7 699	12 453
Centre Viger	11 568	4	4 950	16 522
Chicoutimi	2 313	601	6 820	9 734
Cowansville	610	691	2 047	3 348
Établissement de détention de Montréal	7 276	1 669	111 157	120 102
Havre-Aubert	77	35	197	309
Hull	8 717	1 555	16 231	26 503
Joliette	849	375	13 570	14 794
Laval	2 074	74	14 552	16 700
Maison Tanguay	8 070	1 008	10 337	19 415
New Carlisle	3 347	430	9 313	13 090
Rimouski	924	1 121	5 506	7 551
Rivière-du-Loup	4 490	454	2 239	7 183
Roberval	2 038	761	3 072	5 871
Saint-Hyacinthe	1 287	714	10 770	12 771
Saint-Jérôme	4 823	1 933	32 789	39 545
Sept-Îles	2 042	570	2 673	5 285
Sherbrooke	1 434	1 407	12 287	15 128
Sorel	976	320	3 242	4 538
Trois-Rivières	4 428	2 228	29 366	36 022
Valleyfield	2 921	810	10 960	14 691
Total	109 564	27 397	406 387	543 348



Les absences temporaires pour des raisons humanitaires et pour des raisons médicales sont plus rares, puisqu'elles sont accordées dans des cas plus précis, comme un traitement hospitalier particulier (raison médicale) ou le décès d'un proche parent (raison humanitaire).

Augmentation importante du nombre de jours en absence temporaire

Durant la période de 1991-1992 à 1993-1994, le nombre de jours en absence temporaire n'a varié que légèrement laissant une impression de stabilité. En

Tableau 52				
Jours en absence temporaire selon l'établissement et selon le motif d'octroi en 1995-1996				
	Humanitaire	Médicale	Réinsertion sociale	Total
Amos	12 429	1 538	9 034	23 001
Baie-Comeau	2 247	121	1 295	3 663
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	1 992	61	6 183	8 236
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	25 557	1 930	83 041	110 528
Centre de prévention de Montréal	2	6 688	5	6 695
Centre de réhabilitation	4 894	228	6 363	11 485
Centre Viger	6 664	29	13 764	20 457
Chicoutimi	3 008	689	6 619	10 316
Cowansville	966	889	5 271	7 126
Établissement de détention de Montréal	39 625	1 640	116 426	157 691
Havre-Aubert	12	---	3	15
Hull	9 428	1155	17 951	28 534
Joliette	1 529	41	16 156	17 726
Laval	519	12	5 492	6 023
Maison Tanguay	7 883	715	11 915	20 513
New Carlisle	5 053	748	9 023	14 824
Rimouski	1 527	1 159	5 640	8 326
Rivière-du-Loup	3 574	394	2 356	6 324
Roberval	3 186	615	3 981	7 782
Saint-Hyacinthe	2 769	478	17 899	21 146
Saint-Jérôme	10 821	1 491	45 434	57 746
Sept-Îles	1 273	567	2 271	4 111
Sherbrooke	1 488	1 177	13 389	16 054
Sorel	1 416	401	4 176	5 993
Trois-Rivières	6 200	2 468	28 282	36 950
Valleyfield	3 781	1 532	11 768	17 081
Total	157 843	26 766	443 737	628 346

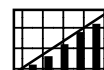


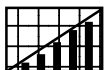
Tableau 53

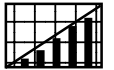
Évolution du nombre total de jours en absence temporaire selon l'établissement

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Amos	15 475	19 078	18 880	22 546	23 001
Baie-Comeau	2 171	3 086	3 263	3 243	3 663
Centre de détention de Québec (secteur féminin)	---	3 439	7 448	8 621	8 236
Centre de détention de Québec (secteur masculin)	62 950	78 373	79 555	99 879	110 528
Centre de prévention de Montréal	10 466	9 416	7 008	7 504	6 695
Centre de réhabilitation	9 257	9 457	14 604	12 453	11 485
Centre Viger	8 648	11 788	12 843	16 522	20 457
Chicoutimi	6 829	7 789	10 920	9 734	10 316
Cowansville	630	1 219	3 390	3 348	7 126
Établissement de détention de Montréal	140 031	133 101	121 491	120 102	157 691
Havre-Aubert	46	595	163	309	15
Hull	19 587	25 540	31 213	26 503	28 534
Joliette	7 008	11 031	11 630	14 794	17 726
Laval	16 812	11 997	9 398	16 700	6 023
Maison Gomin	4 434	1 975	---	---	---
Maison Tanguay	18 247	17 534	15 672	19 415	20 513
New Carlisle	9 074	8 609	9 545	13 090	14 824
Rimouski	4 737	5 276	8 646	7 551	8 326
Rivière-du-Loup	3 911	3 729	4 682	7 183	6 324
Roberval	6 962	7 758	7 084	5 871	7 782
Saint-Hyacinthe	10 378	9 963	12 324	12 771	21 146
Saint-Jérôme	25 753	33 189	29 267	39 545	57 746
Sept-Îles	1 561	1 894	3 389	5 285	4 111
Sherbrooke	12 354	12 427	11 903	15 128	16 054
Sorel	3 172	3 228	3 008	4 538	5 993
Trois-Rivières	37 637	34 003	37 648	36 022	36 950
Valleyfield	12 428	15 509	9 963	14 691	17 081
Total	450 558	481 003	484 937	543 348	628 346

1994-1995 le nombre de jours en absence temporaire a connu une augmentation substantielle de 12,0 %. De plus, en 1995-1996, il y a eu une autre augmentation importante de 15,6 %. Cette soudaine augmentation, qui traduit un recours plus important à cette

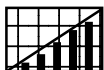
mesure, peut être liée à une demande de séjour en détention plus importante que la capacité des établissements de détention.

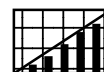




Chapitre 4

LA PROBATION





À la DGSC, la Probation a deux grands secteurs d'activités : l'évaluation et l'intervention. Ces deux secteurs sont présentés dans ce chapitre, chacun dans sa section.

4.1 - Les activités d'évaluation

L'évaluation regroupe les activités servant à informer les tribunaux et la Commission québécoise des libérations

Tableau 54					
Évolution de l'ensemble des activités d'évaluation selon le type d'activités					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Demande et production de rapports d'évaluation à la cour					
Demande					
Admissibilité aux travaux communautaires	590	815	1 141	1 098	1 428
Enquête sociale	25	13	12	11	4
Rapport régulier	5 161	5 152	4 574	4 479	4 049
Rapport spécifique	275	149	193	219	213
Rapport supplémentaire	272	267	174	183	196
Autres rapports à la cour	951	928	1 039	1 021	976
Demande totale de rapports d'évaluation à la cour	7 274	7 324	7 133	7 011	6 866
Production					
Admissibilité aux travaux communautaires	541	759	1 098	1 078	1 344
Enquête sociale	32	17	14	8	6
Rapport régulier	4 735	4 931	4 607	4 238	3 876
Rapport spécifique	272	159	169	236	207
Rapport supplémentaire	234	273	190	190	175
Autres rapports à la cour	972	929	1 038	1 020	978
Production totale de rapports d'évaluation à la cour	6 786	7 068	7 116	6 770	6 586
Demande et production de rapports d'évaluation à la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)					
Demande					
Enquête communautaire	47	35	49	87	91
Rapport connu	39	27	8	16	4
Rapport d'étape	---	462	667	739	708
Rapport régulier	19	9	0	1	0
Demande totale de rapports d'évaluation à la CQLC	105	533	724	843	803
Production					
Enquête communautaire	99	79	81	84	89
Rapport connu	39	32	9	14	4
Rapport d'étape	---	268	526	586	595
Rapport régulier	18	7	1	1	0
Production totale de rapports d'évaluation à la CQLC	156	386	617	685	688
Demande totale de rapports d'évaluation	7 379	7 857	7 857	7 854	7 669

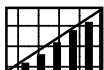
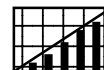


Tableau 55					
Évolution de l'ensemble des activités d'évaluation selon la région					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Demande					
Bas-Saint-Laurent	176	185	207	165	181
Saguenay--Lac-Saint-Jean	362	426	385	404	377
Québec	788	639	684	628	600
Mauricie--Bois-Francs	410	477	443	367	326
Estrie	284	286	257	282	323
Montréal	1 925	2 066	1 969	1 980	1 890
Outaouais	555	579	539	470	444
Abitibi-Témiscamingue	169	167	163	179	172
Côte-Nord	139	164	156	131	113
Nord-du-Québec	71	93	92	76	100
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	117	67	79	84	76
Chaudière-Appalaches	193	269	212	192	231
Laval	0	62	235	233	222
Lanaudière	243	299	215	258	275
Laurentides	292	416	356	491	431
Montréal	1 655	1 662	1 865	1 914	1908
Demande totale pour le Québec	7 379	7 857	7 857	7 854	7 669
Production					
Bas-Saint-Laurent	138	169	175	163	142
Saguenay--Lac-Saint-Jean	319	347	376	364	319
Québec	780	617	614	673	554
Mauricie--Bois-Francs	406	464	456	354	348
Estrie	261	251	295	252	298
Montréal	1 874	2 010	2 023	1 799	1 756
Outaouais	466	540	544	474	403
Abitibi-Témiscamingue	175	174	158	174	172
Côte-Nord	143	181	156	138	103
Nord-du-Québec	60	92	89	76	101
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	108	65	75	85	80
Chaudière-Appalaches	209	232	221	213	232
Laval	0	83	218	211	215
Lanaudière	164	207	208	238	236
Laurentides	258	385	343	424	414
Montréal	1581	1 637	1 782	1 817	1 901
Production totale pour le Québec	6 942	7 454	7 733	7 455	7 274



tions conditionnelles (CQLC), afin de leur permettre de prendre des décisions justes et équitables. De ces deux clients, ce sont les tribunaux qui exigent le plus grand investissement de ressources de la part des agents de probation, puisque plus de 90 % des rapports d'évaluation sont produits pour leur bénéfices.

Diminution de la demande de rapports d'évaluation reçue de la cour en 1995-1996

La demande totale de rapports d'évaluation reçue de la cour a connu une légère baisse de 2,1 % en 1995-1996, passant de 7 011 en 1994-1995 à 6 866. Le même phénomène s'était produit en 1994-1995 avec une baisse 1,7 %. C'est deux dernières baisses jumelées à celle de 1993-1994 laissent penser qu'il existe une tendance à la baisse dans la demande de rapports d'évaluation à la cour.

À l'instar de la demande, la production de rapports d'évaluation à la cour a connu une légère baisse. L'écart existant entre la demande et la production, pour les cinq dernières années, est réduite en 1993-1994 à son minimum. Depuis cette année, l'écart s'accroît.

Stabilisation de la demande de rapports d'évaluation reçue de la CQLC

Contrairement aux demandes de rapports d'évaluation adressées par la cour, les demandes de rapports d'évaluation originant de la CQLC se sont stabilisées après avoir connu une hausse fulgurante. Ainsi, la demande passe successivement de 724, en 1993-1994, à 843, en 1994-1995, à 803 en 1995-1996.

À l'inverse de la situation qui a prévalu pour les rapports d'évaluation produits pour la cour, la production de tels rapports pour la CQLC connaît depuis 1991-1992 une augmentation continue. De 685, en 1994-1995, ce nombre passe à 688, en 1995-1996. Cette dernière fluctuations, plus près de la stabilisation que de la hausse, permet d'entrevoir un plafonnement pour la production de genre de rapports d'évaluation.

L'écart entre la demande totale permet à la production totale ne se comble pas

Bien que jamais très éloignées l'une de l'autre, la demande totale a toujours été plus élevée que la production totale. La relative stabilité de la demande au cours des dernières années a toutefois permis un rapprochement en 1993-1994. Mais la baisse de la

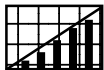
production totale a vite fait de creuser, à nouveau, l'écart entre la demande et la production.

Adéquation entre la demande et la capacité dans les régions

Du côté des régions, nous constatons une grande adéquation entre la demande et la production de rapports. Dans 11 des 16 régions la demande est légèrement supérieure à la production. En Abitibi-Témiscamingue la production et la demande sont égales. Pour les régions de Mauricie—Bois-Francs, Nord-du-Québec, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches la production surpasse de peu la demande.

Montréal et la Montérégie représentent 50 % de la demande et de la production en 1995-1996

Une fois de plus, Montréal et la Montérégie constituent la grande zone d'activité pour la production des rapports d'évaluation. C'est dans ces deux régions que près de 50 % des activités d'évaluation (demande et production) se déroulent.



4.2 - Les activités d'intervention

Les activités d'intervention de la Probation sont le cautionnement, la libération conditionnelle, la libération de jour, la probation avec surveillance, les travaux communautaires (les activités de surveillance), Alcofrein et les travaux compensatoires (les activités dont la Probation assume la gestion).

La *Surveillance en absence temporaire*, qui, auparavant, se retrouvait dans les activités de la probation, a été enlevé de cette section, dans cette édition du rapport statistique, puisqu'aucune de ces surveillance

n'a été faite par la Probation de puis 1991-1992. Cette situation est due au fait que l'ensemble du fonctionnement et de la gestion des absences temporaires relève de la Détention.

Stabilité de la demande pour les activités d'intervention de surveillance

De 1992-1993 à 1995-1996, une stabilité s'est installée en ce qui a trait à la demande en intervention. On note des variations à la hausse ou à la baisse dans la demande de probation sous surveillance, de libération conditionnelle et d'ordonnances de travaux communautaires. Mais, globalement, le nombre de

suite à la page 86

Tableau 56							
Évolution de l'ensemble des activités d'intervention selon le type d'activités							
		1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	
Activités de surveillance							
Nombre de personnes dirigées vers les activités suivantes							
Cautionnement		402	67	34	34	21	
Libération	conditionnelle	1 702	3 034	3 286	3 418	3 178	
Libération de jour		31	19	13	22	16	
Probation avec surveillance		6 832	6 941	6 423	6 753	6 461	
Travaux	communautaires	2 030	2 488	2 803	2 891	3 340	
Total du nombre de personnes dirigées vers les activités		10 997	12 549	12 559	13 118	13 016	
Moyenne mensuelle de dossiers ouverts (caseload)							
Cautionnement		196	47	12	9	7	
Libération	conditionnelle	911	1 464	1 802	1 922	1 878	
Libération de jour		12	7	8	11	7	
Probation avec surveillance		8 797	9 232	9 265	9 375	9 520	
Travaux	communautaires	967	1 231	1 490	1 922	1 896	
Total des moyennes mensuelles		10 883	11 981	12 577	13 239	13 308	
Activités dont la Direction de la probation assume la gestion							
Alcofrein		ordonnances reçues	4 729	4 760	3 730	3 175	2 702
		sessions données	256	260	225	189	194
Travaux	compensatoires	dossiers reçus	18 018	23 299	25 188	24 107	23 883
		dossiers traités	18 129	21 188	25 308	25 099	24 276

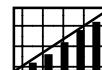


Tableau 57

Nombre de nouvelles demandes et moyenne mensuelle des dossiers ouverts pour les activités Probation sous surveillance, Surveillance de libération conditionnelle et Travaux communautaires selon la région en 1994-1995

	Probation sous surveillance	Surveillance de libération conditionnelle	Travaux communautaires
Nombre de nouvelles demandes pendant l'année			
Bas-Saint-Laurent	359	109	146
Saguenay--Lac-Saint-Jean	222	116	171
Québec	745	461	192
Mauricie--Bois-Francs	168	243	140
Estrie	201	124	175
Montréal	880	1 002	520
Outaouais	823	152	241
Abitibi-Témiscamingue	272	126	60
Côte-Nord	232	71	116
Nord-du-Québec	148	43	35
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	126	67	64
Chaudière-Appalaches	244	231	51
Laval	108	74	81
Lanaudière	229	121	121
Laurentides	550	179	216
Montréal	1 446	299	562
Total de demandes pour le Québec	6 753	3 418	2 891
Moyenne mensuelle des dossiers ouverts (caseload)			
Bas-Saint-Laurent	417,17	59,00	91,58
Saguenay--Lac-Saint-Jean	317,92	77,25	56,83
Québec	956,00	250,92	97,75
Mauricie--Bois-Francs	346,17	129,50	62,83
Estrie	318,00	60,00	72,83
Montréal	1 692,75	500,67	321,75
Outaouais	1 060,50	96,58	149,75
Abitibi-Témiscamingue	351,00	60,92	20,83
Côte-Nord	437,83	46,00	85,50
Nord-du-Québec	196,50	21,33	14,58
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	181,92	37,42	37,75
Chaudière-Appalaches	367,83	109,33	28,17
Laval	194,83	51,08	36,83
Lanaudière	301,58	63,17	61,42
Laurentides	591,83	109,00	92,58
Montréal	1 642,67	249,50	337,83
Moyenne mensuelle pour le Québec	6 274,50	1 031,67	1 568,83

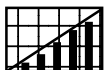


Tableau 58

Nombre de nouvelles demandes et moyenne mensuelle des dossiers ouverts pour les activités Probation sous surveillance, Surveillance de libération conditionnelle et Travaux communautaires selon la région en 1995-1996

	Probation sous surveillance	Surveillance de libération conditionnelle	Travaux communautaires
Nombre de nouvelles demandes pendant l'année			
Bas-Saint-Laurent	262	109	148
Saguenay--Lac-Saint-Jean	179	119	118
Québec	787	427	230
Mauricie--Bois-Francs	157	203	123
Estrie	218	141	189
Montréal	889	918	738
Outaouais	708	107	246
Abitibi-Témiscamingue	254	85	91
Côte-Nord	268	61	146
Nord-du-Québec	166	42	51
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	145	63	86
Chaudière-Appalaches	231	202	42
Laval	114	87	86
Lanaudière	227	120	139
Laurentides	473	227	211
Montréal	1 383	267	696
Total de demandes pour le Québec	6 461	3 178	3 340
Moyenne mensuelle des dossiers ouverts (caseload)			
Bas-Saint-Laurent	394,00	58,42	88,92
Saguenay--Lac-Saint-Jean	279,67	70,92	55,83
Québec	1 040,67	240,17	91,58
Mauricie--Bois-Francs	340,25	114,75	74,92
Estrie	354,08	84,75	106,00
Montréal	1 704,50	462,42	416,17
Outaouais	1 004,83	72,75	162,50
Abitibi-Témiscamingue	398,83	53,42	34,33
Côte-Nord	435,92	36,42	99,75
Nord-du-Québec	191,83	24,42	14,17
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	178,42	35,67	52,83
Chaudière-Appalaches	403,00	111,25	32,75
Laval	207,75	55,75	53,50
Lanaudière	325,08	72,50	72,25
Laurentides	620,08	133,23	117,75
Montréal	1 641,08	251,00	422,25
Moyenne mensuelle pour le Québec	6 461,00	3 178,00	3 340,00

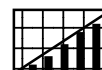


Tableau 59

Évolution du nombre de nouvelles demandes et de la moyenne mensuelle de dossiers ouverts pour l'activité d'intervention Probation avec surveillance selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
DEMANDE - Nouvelle demande de probation sous surveillance					
Bas-Saint-Laurent	225	274	317	359	262
Saguenay--Lac-Saint-Jean	273	332	257	222	179
Québec	814	824	721	745	787
Mauricie--Bois-Francs	357	337	251	168	157
Estrie	214	194	189	201	218
Montréal	1 038	980	780	880	889
Outaouais	680	744	778	823	708
Abitibi-Témiscamingue	243	211	250	272	254
Côte-Nord	246	257	267	232	268
Nord-du-Québec	131	140	131	148	166
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	158	97	123	126	145
Chaudière-Appalaches	262	313	199	244	231
Laval	0	37	70	108	114
Lanaudière	245	291	247	229	227
Laurentides	300	382	356	550	473
Montréal	1 646	1 528	1 487	1 446	1 383
Total de la demande pour le Québec	6 832	6 941	6 423	6 753	6 461
PRODUCTION - Moyenne mensuelle de dossiers ouverts (caseload)					
Bas-Saint-Laurent	297,83	339,25	375,33	417,17	394,00
Saguenay--Lac-Saint-Jean	357,58	348,08	345,25	317,92	279,67
Québec	951,25	962,50	947,75	956,00	1 040,67
Mauricie--Bois-Francs	489,00	477,17	428,08	346,17	340,25
Estrie	167,83	156,00	211,26	318,00	354,08
Montréal	1 913,67	1 938,83	1 742,25	1 692,75	1 704,50
Outaouais	822,75	792,75	894,92	1 060,50	1 004,83
Abitibi-Témiscamingue	283,50	307,50	316,67	351,00	398,83
Côte-Nord	391,08	385,17	394,00	437,83	435,92
Nord-du-Québec	123,00	160,75	182,17	196,50	191,83
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	151,67	182,75	202,67	181,92	178,42
Chaudière-Appalaches	399,17	452,67	437,00	367,83	403,00
Laval	---	69,00	177,58	194,83	207,75
Lanaudière	236,00	306,50	313,50	301,58	325,08
Laurentides	365,75	535,58	519,33	591,83	620,08
Montréal	1 847,33	1 817,25	1 777,33	1 642,67	1 641,08
Moyenne mensuelle pour le Québec	8 797,41	9 231,75	9 265,09	9 374,50	9 520,00

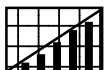


Tableau 60					
Évolution du nombre de nouvelles demandes et de la moyenne mensuelle de dossiers ouverts pour l'activité d'intervention Surveillance en libération conditionnelle selon la région					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
DEMANDE - Nouvelles demandes de surveillance de libération conditionnelle					
Bas-Saint-Laurent	46	81	86	109	109
Saguenay--Lac-Saint-Jean	71	130	142	116	119
Québec	212	469	451	461	427
Mauricie--Bois-Francs	147	257	307	243	203
Estrie	23	93	117	124	141
Montréal	530	833	887	1 002	918
Outaouais	67	109	136	152	107
Abitibi-Témiscamingue	59	68	97	126	85
Côte-Nord	43	48	54	71	61
Nord-du-Québec	22	41	28	43	42
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	54	55	45	67	63
Chaudière-Appalaches	133	208	198	231	202
Laval	---	25	94	74	87
Lanaudière	51	81	102	121	120
Laurentides	93	167	195	179	227
Montérégie	151	369	347	299	267
Total de la demande pour le Québec	1 702	3 034	3 286	3 418	3 178
PRODUCTION - Moyenne mensuelle de dossiers ouverts de surveillance en libération conditionnelle (caseload)					
Bas-Saint-Laurent	22,17	37,83	47,67	59,00	58,42
Saguenay--Lac-Saint-Jean	42,67	63,50	64,67	77,25	70,92
Québec	115,25	204,58	264,58	250,92	240,17
Mauricie--Bois-Francs	70,58	115,08	157,08	129,50	114,75
Estrie	12,00	33,41	50,24	60,00	84,75
Montréal	262,33	409,25	453,83	500,67	462,42
Outaouais	43,75	63,75	85,42	96,58	72,75
Abitibi-Témiscamingue	31,67	38,00	45,42	60,92	53,42
Côte-Nord	21,75	24,67	32,75	46,00	36,42
Nord-du-Québec	12,92	16,92	17,67	21,33	24,42
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	18,17	32,00	29,00	37,42	35,67
Chaudière-Appalaches	50,83	86,58	103,92	109,33	111,25
Laval	---	17,50	54,00	51,08	55,75
Lanaudière	22,50	38,08	52,08	63,17	72,50
Laurentides	63,00	90,25	117,42	109,00	133,23
Montérégie	121,67	192,17	226,42	249,50	251,00
Moyenne mensuelle pour le Québec	911,26	1 463,57	1 802,17	1 921,67	1 877,92

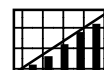


Tableau 61

Évolution du nombre de nouvelles demandes et de la moyenne mensuelle de dossiers ouverts pour l'activité d'intervention Travaux communautaires selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
DEMANDE - Nouvelles demandes de surveillance avec une ordonnance de travaux communautaires					
Bas-Saint-Laurent	127	157	160	146	148
Saguenay--Lac-Saint-Jean	130	142	138	171	118
Québec	235	246	239	192	230
Mauricie--Bois-Francs	101	129	188	140	123
Estrie	135	138	155	175	189
Montréal	235	402	448	520	738
Outaouais	163	208	221	241	246
Abitibi-Témiscamingue	49	47	54	60	91
Côte-Nord	66	80	106	116	146
Nord-du-Québec	27	41	52	35	51
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	32	28	64	64	86
Chaudière-Appalaches	81	99	87	51	42
Laval	---	5	74	81	86
Lanaudière	100	119	129	121	139
Laurentides	119	164	127	216	211
Montréal	430	483	561	562	696
Total de demandes pour le Québec	2 030	2 488	2 803	2 891	3 340
PRODUCTION - Moyenne mensuelle de dossiers ouverts de surveillance avec ordonnance de travaux communautaires (caseload)					
Bas-Saint-Laurent	59,75	74,42	88,83	91,58	88,92
Saguenay--Lac-Saint-Jean	53,25	56,50	62,00	56,83	55,83
Québec	92,58	114,42	115,42	97,75	91,58
Mauricie--Bois-Francs	47,83	60,92	88,67	62,83	74,92
Estrie	45,08	42,58	65,92	72,83	106,00
Montréal	158,17	227,25	268,33	321,75	416,17
Outaouais	84,75	118,58	155,17	149,75	162,50
Abitibi-Témiscamingue	21,33	16,25	20,33	20,83	34,33
Côte-Nord	40,50	51,83	57,58	85,50	99,75
Nord-du-Québec	8,25	16,25	19,67	14,58	14,17
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	11,08	16,25	27,17	37,75	52,83
Chaudière-Appalaches	33,83	37,92	45,42	28,17	32,75
Laval	---	10,83	38,67	36,83	53,50
Lanaudière	43,83	60,42	59,08	61,42	72,25
Laurentides	55,58	90,33	77,17	92,58	117,75
Montréal	211,67	236,42	300,58	337,83	422,25
Moyenne mensuelle pour le Québec	667,48	1 231,17	1 400,01	1 560,92	1 806,50

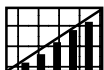


Tableau 62

Série chronologique de divers indicateurs concernant les personnes contrevenantes admises en probation

	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'autochton	Âge moyen
1990-1991	89,14 %	10,86 %	3,24 %	30,13
1991-1992	88,65 %	11,35 %	3,54 %	30,29
1992-1993	89,23 %	10,77 %	3,41 %	30,20
1993-1994	88,16 %	11,84 %	4,22 %	30,61
1994-1995	88,08 %	11,92 %	3,80 %	31,17
1995-1996	88,36 %	11,64 %	4,26 %	31,39

demandes relatives à ces activités demeure stable.

Stabilisation de la production des activités d'intervention de surveillance

Même si la demande s'est stabilisée depuis l'année 1992-1993, la production de son côté a continué de progresser jusqu'en 1994-1995 ou elle a connu le début de sa stabilisation. De 1994-1995 à 1995-1996, la production est passée d'une moyenne mensuelle de

dossiers ouverts de 13 239 à 13 308, soit une augmentation de 0,5 %.

Taux de surveillance régionaux: le Nord-du-Québec et la Côte-Nord sont les plus élevés

Les régions ayant le taux les plus élevés d'intervention de surveillance en probation (avec les activités *Probation sous surveillance*, *Surveillance de libération conditionnelle* et *Travaux communautaires*) sont le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Puisque les régions les plus urbanisées, comme Montréal, Québec et la Montérégie, affichent souvent les taux les plus élevés, il est surprenant de retrouver ces deux régions en tête. Cet événement serait-il dû à une présence plus marquée des services de probation dans ces régions? Seule une analyse complète des raisons possibles de cette situation pourrait permettre de répondre avec exactitude à cette question.

Augmentation du taux de surveillance de Probation

Depuis l'année 1991-1992 le taux de surveillance en Probation a continuellement augmenté. Il a passé de

Tableau 63

Évolution du taux de surveillance (100 000 habitants) pour les activités d'intervention Probation sous surveillance, Surveillance de libération conditionnelle et Travaux communautaires selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas-Saint-Laurent	180,61 r	215,72 r	245,81 r	274,18	262,92
Saguenay--Lac-Saint-Jean	154,40 r	159,59 r	161,26 r	154,90	139,72
Québec	183,26 r	201,54 r	207,88 r	203,37	213,02
Mauricie--Bois-Francs	127,03 r	135,86 r	139,50 r	111,01	108,82
Estrie	81,63 r	83,70 r	117,53 r	161,01	193,61
Montréal	127,92 r	140,53 r	134,32 r	136,59	139,82
Outaouais	326,03 r	327,93 r	375,78 r	425,14	396,33
Abitibi-Témiscamingue	215,53 r	230,64 r	242,92 r	273,96	307,05
Côte-Nord	427,06 r	435,60 r	458,06 r	539,97	544,28
Nord-du-Québec	385,72 r	516,29 r	582,18 r	614,32	606,93
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	166,45 r	214,20 r	242,03 r	242,45	253,88
Chaudière-Appalaches	128,13 r	151,98 r	153,63 r	131,84	142,16
Laval	---	29,65 r	81,11 r	83,62	92,44
Lanaudière	87,97 r	114,68 r	117,22 r	114,86	123,79
Laurentides	123,66 r	177,51 r	172,10 r	186,27	199,40
Montérégie	177,25 r	179,19 r	180,77 r	172,08	175,79
Le Québec	150,77 r	166,74 r	174,10 r	176,82	181,18

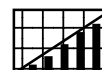


Tableau 64

Nombre annuel de dossiers à l'intérieur du programme Travaux compensatoires selon l'organisme et l'origine de la demande en 1994-1995

	Greffes provinciaux	Greffes municipaux	Détention	Total	Pourcentage de réussite
Assoc. canadienne pour la santé mentale (section Saguenay)	314	933	0	1 247	89,66%
Centre d'action bénévole de Sept-Îles inc.	150	201	1	352	88,64%
Centre de bénévolat de la Rive-Sud inc.	1 045	2 550	16	3 611	73,44%
Centre de bénévolat de Laval inc.	1 217	2 679	34	3 930	72,93%
Centre de bénévolat de Manicouagan	362	15	0	377	80,64%
Centre de bénévolat du Lac inc.	197	205	1	403	89,33%
Centre ressources jeunesse	502	97	0	599	79,30%
Organisation anti-pauvreté Mauricie inc.	724	1 364	0	2 088	89,27%
Organisation anti-pauvreté Québec inc.	979	2 327	16	3 322	77,33%
Service d'action communautaire Outaouais inc.	573	1 209	2	1 784	77,97%
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke inc.	469	732	4	1 205	80,00%
Unité Domrémy Mont-Joli inc.	665	139	0	804	84,58%
YMCA de Montréal	922	4 279	176	5 377	68,61%
Total	8 110	16 720	250	25 080	76,67%

Tableau 65

Nombre annuel de dossiers à l'intérieur du programme Travaux compensatoires selon l'organisme et l'origine de la demande en 1995-1996

	Greffes provinciaux	Greffes municipaux	Détention	Total	Pourcentage de réussite
Assoc. canadienne pour la santé mentale (section Saguenay)	300	1 065	1	1 366	92,02%
Centre d'action bénévole de Sept-Îles inc.	115	168	0	283	85,87%
Centre de bénévolat de la Rive-Sud inc.	1 020	2 354	27	3 401	68,42%
Centre de bénévolat de Laval inc.	1 217	2 536	26	3 779	72,74%
Centre de bénévolat de Manicouagan	425	25	0	450	81,11%
Centre de bénévolat du Lac inc.	235	200	0	435	82,30%
Centre ressources jeunesse	637	69	0	706	79,89%
Organisation anti-pauvreté Mauricie inc.	613	1 397	0	2 010	91,04%
Organisation anti-pauvreté Québec inc.	1 114	2 374	1	3 489	70,65%
Service d'action communautaire Outaouais inc.	609	1 400	0	2 009	79,79%
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke inc.	483	729	2	1 214	81,55%
Unité Domrémy Mont-Joli inc.	638	111	1	750	82,53%
YMCA de Montréal	766	3 484	151	4 401	65,21%
Total	8 172	15 012	200	24 384	75,00%

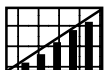


Tableau 66

Évolution du nombre de dossiers traités pour le programme Travaux compensatoires selon les organismes de référence

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Assoc. canadienne pour la santé mentale (section Saguenay)	950	1 000	1 061	1 247	1 366
Centre d'action bénévole de Sept-Îles inc.	225	224	337	352	283
Centre de bénévolat de la Rive-Sud inc.	2 398	2 943	4 108	3 611	3 401
Centre de bénévolat de Laval inc.	2 648	2 800	3 649	3 930	3 779
Centre de bénévolat de Manicouagan	221	291	277	377	450
Centre de bénévolat du Lac inc.	373	374	428	403	435
Centre ressources jeunesse	656	805	846	599	706
Centre de santé de la Basse-Côte-Nord inc.	2	---	---	---	---
Organisation anti-pauvreté Mauricie inc.	1 500	2 285	2 133	2 088	2 010
Organisation anti-pauvreté Québec inc.	2 961	3 563	3 823	3 322	3 489
Service d'action communautaire Outaouais inc.	1 750	1 773	1 600	1 784	2 009
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke inc.	1 027	1 239	1 339	1 205	1 214
Unité Domrémy Mont-Joli inc.	417	511	761	804	750
YMCA de Montréal	3 001	3 380	4 946	5 377	4 401
Total	18 120	21 188	25 208	25 000	24 202

150,77 en 1991-1992 à 181,18 en 1995-1996 soit une augmentation de 20,2 % durant cette période.

Le programme Alcofrein connaît une baisse d'utilisation constante

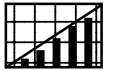
En 1991-1992 et 1992-1993, le programme Alcofrein a connu un sommet d'utilisation avec respectivement 4 729 et 4 760 ordonnances reçues. Depuis 1993-1994, toutefois, le programme a enregistré d'importantes baisses successives de 21,7 %, 14,9 % et 14,9 %. Ainsi, ces trois diminutions ont eu pour effet que le nombre d'ordonnances a atteint en 1995-1996 2 702 ordonnances reçues.

Stabilisation de la demande de participation au programme Travaux compensatoires

Depuis la création du programme de travaux compensatoires, le nombre de dossiers reçus n'a pas cessé d'augmenter. Mais depuis 1993-1994, l'année où le maximum de dossiers reçus a été atteint avec 25 188, la demande a diminué. Ainsi en 1994-1995 le nombre de dossiers reçus a été de 24 107, soit une baisse de 4,3 %. Et en 1995-1996 ce même chiffre a

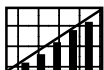
été de 23 883 pour une seconde baisse de 0,9 %.

Ces baisses successives annoncent une tendance à la stabilisation. Ainsi, un chagement radical est intervenu dans le fonctionnement du programme ou dans la façon d'y diriger la clientèle, puisque les hausses répétées d'avant 1993-1994 annonçait des augmentations du considérables du nombres de dossiers reçus.



Chapitre 5

LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES





Les ressources communautaires sont des organismes ou des personnes de la communauté qui permettent à la DGSC de remplir une partie de sa mission, qui consiste à favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en collaboration avec des éléments de la communauté.

5.1 - Les ressources spécialisées

Les ressources spécialisées sont des organismes offrant à la DGSC des services spécialisés (santé mentale, toxicomanie, déviances sexuelles, etc...) nécessaires à certaines personnes contrevenantes.

Nombre de personnes dirigées vers les ressources spécialisées: baisse en 1994-1995 et augmentation en 1995-1996

Le nombre de personnes dirigées vers les ressources spécialisées est demeuré assez stable jusqu'en 1991-1992. Mais depuis, diverses fluctuations ont fait passer le nombre de personnes dirigées vers des ressources spécialisées de 832, en 1991-1992, à 571 personnes, à 945, à 872 et à 943 en 1995-1996. La baisse de 1994-1995 est due, principalement, à la baisse de personnes dirigées vers les ressources d'hébergement en toxicomanie. Alors que la hausse de 1995-1996 est

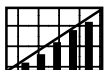
due, principalement, à un recours accru aux ressources d'hébergement en santé mentale. Le nombre de personnes dirigées 256 à 407, ce qui est une augmentation de 59,0 %.

Le nombre total de jours suit les fluctuations du nombre de personnes dirigées?

Bien qu'il soit logique de penser qu'il est normal que les fluctuations du nombre total de jours de séjours suivent les fluctuations du nombre de personnes dirigées, en regardant de plus près, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, en 1995-1996, le nombre de personnes dirigées dans les ressources d'hébergement en toxicomanie a baissé alors que le nombre de jours d'hébergement a augmenté. Toujours pour 1995-1996, alors que le nombre de personnes dirigées augmente, d'environ, 60 % le nombre de jours pour ces ressources augmente de moins de 10 %.

Alors même si le total de jours d'hébergement pour les ressources spécialisées semble suivre parfaitement les variations du nombre de personnes dirigées vers ces ressources, il ne faut pas nécessairement conclure qu'il s'agit d'une relation de cause à effet. Il serait plutôt sage de considérer que l'intervention auprès des personnes dirigées vers les ressources spécialisées a changé, et qu'ainsi le nombre de jours passés par une personne dans une ressource peut varier au fil des années.

Tableau 67					
Évolution du nombre de personnes dirigées et du séjour total dans les ressources spécialisées					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Nouvelles personnes dirigées					
Centre hospitalier de Sherbrooke	101	109	124	87	83
Institut Philippe-Pinel	452	191	210	184	139
Ressources d'hébergement en santé mentale	66	65	206	256	407
Ressources d'hébergement en toxicomanie	213	206	405	345	314
Total	832	571	945	872	943
Nombre total de jours de séjour					
Centre hospitalier de Sherbrooke	1 672	2 069	1 589	1 001	1 166
Institut Philippe-Pinel	4 082	4 208	3 919	3 811	2 984
Ressources d'hébergement en santé mentale	7 072	8 036	15 652	16 223	17 682
Ressources d'hébergement en toxicomanie	20 742	16 799	19 425	18 857	24 597
Total	33 568	31 112	40 585	39 892	46 429



5.2 - Les ressources d'hébergement communautaires

Les ressources d'hébergement communautaires permettent à la DGSC d'offrir à la personne contrevenante sous sa responsabilité la possibilité de réintégrer graduellement la société en étant hébergée dans un environnement semi-ouvert. La personne contrevenante peut ainsi profiter du soutien d'une ressource qui, par son programme, répondra ses besoins en matière de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Baisse continue de l'utilisation des ressources d'hébergement communautaires

Le nombre de personnes dirigées vers les ressources communautaires est en chute depuis 1993-1994. Les principaux indicateurs utilisés pour mesurer l'utilisation des ressources d'hébergement: les personnes dirigées et le nombre total de jours de séjours sont à la baisse. Pendant la période des cinq dernières années c'est en 1995-1996 que le nombre de personnes dirigées, avec 2 781, et que le nombre total de jours de séjour, avec 140 955, a atteint le minimum.

Stabilisation de la durée du séjour moyen de 1994-1995 à 1995-1996

Deux baisses, la première en 1991-1992 et la deuxième en 1992-1993, ont successivement marqué la durée du séjour moyen. Malgré cette situation, le temps de séjour moyen a augmenté jusqu'à 50,4 jours en 1993-1994 pour se stabiliser autour de 50,7 en 1994-1995 et 1995-1996.

Diminution marquée de l'utilisation des centres d'hébergement communautaire

En 1995-1996, les centres résidentiel communautaires, malgré la baisse généralisée, ont connu une hausse de l'utilisation de leur service. Par conséquent, un autre type de ressources devait donc voir son utilisation diminuée encore plus.

Ainsi, l'année 1995-1996 aura vu une diminution marquée de l'utilisation des centres d'hébergement communautaires. Le nombre de personnes dirigées vers ces ressources est passé de 625, en 1994-1995, à 307, en 1995-1996 pour une diminution de 50,9 %. Quant au nombre total de jours d'hébergement il a subi une diminution de 5,6 % passant de 149 343, en 1994-1995, à 140 955, en 1995-1996.

Tableau 68					
Évolution du nombre de personnes dirigées, du séjour total et de la durée du séjour moyen dans les ressources d'hébergement communautaires selon le type de ressources					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Personnes dirigées					
Centre d'hébergement communautaire	947	774	625	625	307
Centre résidentiel communautaire	1 779	2 188	2 232	2 050	2 277
Foyer d'accueil	198	217	175	269	197
Total	2 924	3 179	3 032	2 944	2 781
Nombre total de jours de séjour					
Centre d'hébergement communautaire	48 518	38 003	34 623	32 844	19 316
Centre résidentiel communautaire	93 270	106 265	109 286	105 671	112 996
Foyer d'accueil	10 957	11 437	8 766	10 828	8 643
Total	152 745	155 705	152 675	149 343	140 955
Durée de séjour moyen					
Centre d'hébergement communautaire	51,23	49,10	55,40	52,55	62,92
Centre résidentiel communautaire	52,43	48,57	48,96	51,55	49,62
Foyer d'accueil	55,34	52,71	50,09	40,25	43,87
Durée du séjour moyen pour toutes les ressources	52,24	48,98	50,35	50,73	50,69

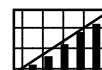


Tableau 69

Personnes dirigées vers les ressources d'hébergement communautaires selon l'origine de la demande

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Cour	298	297	273	249	223
Dépannage	136	162	84	68	55
Détention	2 055	1 855	1 746	1 717	1 611
Probation	435	865	929	910	902
Total	2 924	3 179	3 032	2 944	2 791

Les personnes utilisant l'hébergement communautaires viennent principalement de la détention

Dans les quatre dernières années la répartition de la provenance des personnes dirigées vers les ressources d'hébergement a peu changer. Dès variations se sont produites dans toutes les sources de provenances, mais rien n'a changée significativement cette répartition: la source la plus importante est la Détention, la moins importante est la situation de Dépannage. Alors que la Cour et la Probation conservent leur importance relative.

Diminution du nombre de places quotidiennes prévues au contrat initial dans les ressources d'hébergement communautaires en 1995-1996

Pour la période 1991-1992 à 1994-1995 le nombre de places quotidiennes prévus au contrat initial avait connu une certaine stabilisation autour de plus de 450 places. Mais en 1995-1996, il y a eu une baisse d'environ 40 places, cette statistique passant de 450,8 à 404,6.

Cette diminution n'a eu que peu d'effet sur la répartition par région du nombre de places prévus au contrat initial. Aucune région n'a enregistré de variation significative de cette statistique en 1995-1996 à l'exception de la région de Montréal, qui passe de 182,4 à 137,0 places quotidiennes au contrat initial.

Taux d'occupation des ressources d'hébergement communautaires stable au cours des années

Le taux d'occupation des ressources d'hébergement communautaires se calcule en divisant la moyenne quotidienne de personnes présentes par le nombre de places quotidiennes prévues au contrat initial. Cette

statistique permet de savoir si la prévision du besoin de places en hébergement communautaire a été suffisante, excessive ou appropriée.

Dans la majorité des cas cette prévision a été appropriée. Le taux d'occupation, au cours des cinq dernières années, a été minimum en 1994-1995 avec 90,8 % et a été maximum en 1995-1996 avec 95,2 %.

Taux d'occupation par type de ressources: baisse de l'utilisation des foyers d'accueil en 1995-1996

Les foyers d'accueil font toutefois exception avec 57,0 % seulement de taux d'occupation. Ce taux est très inférieur à ceux des centres d'hébergement communautaires et des centres résidentiels communautaires, qui furent respectivement occupés à 85,2 % et 100,5 %.

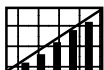


Tableau 70

Caractéristiques des ressources d'hébergement communautaires sous contrat avec la Direction générale des services correctionnels selon le type de ressources en 1994-1995

	Places quotidiennes prévues au contrat initial	Durée des séjours	Personnes dirigées	Taux d'occupation
Centres d'hébergement communautaires				
Auberge Sous-mon-toit	2,4	868	14	99,09 %
Maison Décision	13,4	3 665	40	74,71 %
Maison Radisson	4,8	1 258	60	71,80 %
Réhabilitation Beauce	21,3	7 602	143	97,74 %
Résidence le Rivage	8,6	2 658	39	84,28 %
Unité Domrémy de Chicoutimi inc.	11,5	4 089	79	97,25 %
YMCA de Montréal	35,0	12 704	250	99,44 %
Total	97,1	32 844	625	92,66 %
Centres résidentiels communautaires				
Agence sociale spécialisée de l'Outaouais	18,2	6 826	120	102,53 %
Arc-en-soi	8,6	2 945	50	93,39 %
Carrefour Nouveau-Monde	10,0	2 341	22	64,14 %
Centre d'accueil Le Joins-toi	9,6	3 160	64	90,18 %
CRC Amos	8,7	8 105	177	255,82 %
CRC Curé-Labelle	28,8	9 699	205	92,27 %
CRC l'Espadrille	32,3	2 866	64	24,35 %
CRC de Roberval inc.	17,3	6 205	73	98,21 %
Expansion-femmes de Québec	10,0	3 657	90	100,19 %
Maison Charlemagne	21,5	7 155	129	91,09 %
Maison Painchaud	13,5	4 745	113	96,51 %
Maison Radisson	19,2	7 300	155	104,17 %
Maisons de transition de Montréal	25,9	9 228	171	97,54 %
Maison Saint-Léonard (Waseskun)	5,5	1 377	10	68,97 %
Pavillon Deschênes inc.	23,1	8 257	211	98,06 %
Reno-vie inc.	14,4	5 424	144	103,20 %
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke	10,4	3 656	69	96,68 %
Société Élisabeth-Fry	20,2	7 665	121	104,17 %
Transition Centre-Sud	16,0	5 060	62	86,48 %
Total	313,1	105 671	2 050	92,46 %
Foyers d'accueil				
Ensemble des foyers d'accueil	40,6	10 828	269	73,16 %
Total des ressources d'hébergement communautaires	450,8	149 343	2 944	90,77 %

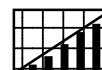


Tableau 71

Caractéristiques des ressources d'hébergement communautaires sous contrat avec la Direction générale des services correctionnels selon le type de ressources en 1995-1996

	Places quotidiennes prévues au contrat initial	Durée des séjours	Personnes dirigées	Taux d'occupation
Centres d'hébergement communautaires				
Auberge Sous-mon-toit	2,4	314	19	35,84 %
Maison Décision	13,4	5 164	11	105,26 %
Maison Radisson	4,8	1 090	68	62,21 %
Réhabilitation Beauce	21,3	7 715	142	99,19 %
Résidence le Rivage	8,6	2 954	35	93,66 %
Unité Domrémy de Chicoutimi inc.	11,5	2 079	32	49,44 %
Total	61,9	19 316	307	85,20 %
Centres résidentiels communautaires				
Agence sociale spécialisée de l'Outaouais	18,2	6 785	117	101,91 %
Arc-en-soi	8,6	3 311	60	104,98 %
Centre d'accueil Le Joins-toi	9,6	2 584	48	73,74 %
CRC Amos	8,7	7 780	230	245,43 %
CRC Curé-Labelle	28,7	10 768	253	102,44 %
CRC l'Espadrille	32,2	11 721	255	99,58 %
CRC de Roberval inc.	16,3	6 740	105	113,14 %
Expansion-femmes de Québec	10,0	3 692	86	101,15 %
Maison Charlemagne	21,5	7 653	121	97,43 %
Maison Painchaud	13,4	4 436	91	90,25 %
Maison Radisson	19,2	5 439	136	77,61 %
Maisons de transition de Montréal	25,9	8 894	182	94,01 %
Maison Saint-Léonard (Waseskun)	5,5	2 248	36	112,57 %
Pavillon Deschênes inc.	23,0	8 396	186	99,73 %
Reno-vie inc.	14,4	4 684	79	89,12 %
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke	10,3	3 801	66	100,48 %
Société Élisabeth-Fry	20,1	8 096	149	110,03 %
Transition Centre-Sud	16,0	5 968	77	101,98 %
Total	301,3	112 996	2 277	102,46 %
Foyers d'accueil				
Ensemble des foyers d'accueil	41,4	8 643	197	57,03 %
Total des ressources d'hébergement communautaires	404,7	140 955	2 781	95,17 %

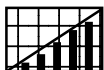


Tableau 72

Évolution du nombre de places quotidiennes prévues au contrat initial et de la moyenne quotidienne de personnes présentes dans les ressources d'hébergement communautaires selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Nombre de places quotidiennes prévues au contrat initial					
Bas-Saint-Laurent	12,34	12,34	12,16	11,52	10,53
Saguenay--Lac-Saint-Jean	29,00	29,00	29,00	28,83	27,77
Québec	54,51	57,56	60,00	58,48	59,28
Mauricie--Bois-Francs	36,34	36,22	34,00	32,64	32,55
Estrie	28,00	25,00	25,00	26,34	26,28
Montréal	192,83	171,16	161,74	182,41	137,04
Outaouais	18,00	19,00	19,00	18,24	18,19
Abitibi-Témiscamingue	25,64	25,91	25,65	11,55	11,52
Côte-Nord	1,18	1,18	---	---	---
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	4,10	3,00	3,00	1,47	1,47
Chaudière-Appalaches	22,96	22,00	26,50	25,32	26,21
Laval	1,19	---	---	---	---
Lanaudière	---	1,38	1,75	1,66	1,66
Laurentides	6,00	36,00	30,00	31,68	31,59
Montréal	18,34	19,95	19,50	20,64	20,58
Le Québec	450,43	459,70	447,30	450,78	404,66
Moyenne quotidienne de personnes présentes					
Bas-Saint-Laurent	9,27	8,78	9,29	8,71	9,33
Saguenay--Lac-Saint-Jean	31,67	33,13	29,57	28,20	24,10
Québec	56,89	59,79	55,32	55,81	59,02
Mauricie--Bois-Francs	32,24	33,05	29,32	30,73	25,91
Estrie	22,72	23,08	25,92	25,85	24,46
Montréal	172,29	174,60	159,67	145,05	136,91
Outaouais	21,02	21,19	17,91	18,70	18,54
Abitibi-Témiscamingue	25,26	25,67	23,76	24,86	22,39
Côte-Nord	0,04	0,01	---	---	---
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	2,46	0,41	1,32	0,58	0,25
Chaudière-Appalaches	25,34	25,23	25,93	24,99	21,69
Laval	0,09	---	---	---	---
Lanaudière	0,44	1,52	0,74	1,24	0,84
Laurentides	3,15	3,75	22,83	26,57	29,58
Montréal	14,48	16,35	16,72	17,85	12,11
Le Québec	417,36	426,56	418,30	409,14	385,12

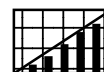
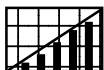


Tableau 73

Évolution du nombre de personnes dirigées et du séjour total dans les ressources d'hébergement communautaires selon la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Nombre de personnes dirigées					
Bas-Saint-Laurent	82	91	69	58	63
Saguenay--Lac-Saint-Jean	228	218	181	152	137
Québec	393	424	378	462	429
Mauricie--Bois-Francs	236	252	220	254	239
Estrie	157	172	249	214	147
Montréal	1 120	1 204	1 030	884	839
Outaouais	121	136	139	120	117
Abitibi-Témiscamingue	221	341	244	296	297
Côte-Nord	2	1	---	---	---
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	17	5	11	9	8
Chaudière-Appalaches	178	159	166	164	144
Laval	2	---	---	---	---
Lanaudière	6	22	6	10	6
Laurentides	9	9	221	205	254
Montréal	152	145	118	116	101
Le Québec	2 924	3 179	3 032	2 944	2 781
Séjour total					
Bas-Saint-Laurent	3 394	3 205	3 390	3 180	3 415
Saguenay--Lac-Saint-Jean	11 590	12 092	10 794	10 294	8 819
Québec	20 820	21 825	20 192	20 370	21 603
Mauricie--Bois-Francs	11 801	12 064	10 701	11 216	9 483
Estrie	8 314	8 426	9 459	9 435	8 951
Montréal	63 057	63 728	58 278	52 945	50 109
Outaouais	7 692	7 736	6 536	6 826	6 785
Abitibi-Témiscamingue	9 245	9 371	8 674	9 075	8 194
Côte-Nord	16	5	---	---	---
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	899	150	481	213	91
Chaudière-Appalaches	9 273	9 209	9 466	9 122	7 938
Laval	33	---	---	---	---
Lanaudière	160	556	269	451	306
Laurentides	1 153	1 369	8 333	9 699	10 827
Montréal	5 298	5 969	6 102	6 517	4 434
Le Québec	152 745	155 705	152 675	149 242	149 855



5.3 - Les ateliers de réinsertion par le travail

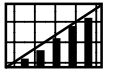
Le but des ateliers de réinsertion par le travail est de permettre aux personnes contrevenantes d'effectuer un stage de travail. Pendant ce stage, ces personnes ont l'occasion d'acquérir des habitudes de travail dans un milieu semblable à celui d'une entreprise ordinaire, ce qui pourra faciliter leur réinsertion sociale.

Baisse importante de l'utilisation des ateliers de réinsertion par le travail

Les indicateurs statistiques des ateliers de réinsertion par le travail indiquent que cette mesure est à l'agonie. La situation jusqu'en 1995-1996 montre un déclin allant vers un zéro absolu.

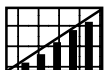
D'ailleurs cette tendance statistique décrit bien ce qui se passe avec ce programme car si aucun changement ne survient, le programme des ateliers de réinsertion par le travail cessera en 1997-1998.

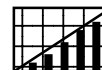
Tableau 74					
Évolution du nombre de personnes dirigées, du séjour total, de la durée du séjour moyen et du nombre de places quotidiennes prévues au contrat initial dans les ateliers de réinsertion par le travail selon l'atelier					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Personnes dirigées					
Ateliers Dominique inc.	159	84	---	---	---
Établissement du Gentilhomme	195	193	194	169	47
La Société Saint-Vincent-de-Paul	0	---	---	---	---
Maison Radisson inc.	35	53	47	53	36
Réhabilitation Beauce inc.	20	23	---	---	---
Total	409	353	241	222	83
Nombre total de jours de séjour					
Ateliers Dominique inc.	5 165	1 408	---	---	---
Établissement du Gentilhomme	5 844	7 088	7 437	6 434	3 503
La Société Saint-Vincent-de-Paul	5	---	---	---	---
Maison Radisson inc.	1 027	1 629	1 377	1 458	675
Réhabilitation Beauce inc.	1 183	1 425	---	---	---
Total	13 224	11 550	8 814	7 892	4 178
Durée du séjour moyen					
Ateliers Dominique inc.	32,48	16,76	---	---	---
Établissement du Gentilhomme	29,97	36,73	38,34	38,07	74,53
La Société Saint-Vincent-de-Paul	--	---	---	---	---
Maison Radisson inc.	29,34	30,74	29,30	27,51	18,75
Réhabilitation Beauce inc.	59,15	61,96	---	---	---
Durée du séjour moyen pour toutes les ressources	32,33	32,72	36,57	35,55	50,34
Places quotidiennes prévues au contrat initial					
Ateliers Dominique inc.	22,18	2,50	---	---	---
Établissement du Gentilhomme	23,19	27,42	30,08	28,72	14,52
La Société Saint-Vincent-de-Paul	4,27	---	---	---	---
Maison Radisson inc.	4,06	6,45	6,00	6,00	5,76
Réhabilitation Beauce inc.	4,75	6,85	---	---	---
Total	58,45	42,22	36,08	34,72	20,28



Chapitre 6

LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES





La Direction générale des Services correctionnels a vécu, au cours de l'année 1995-1996 une réorganisation qui a modifié en profondeur sa structure. Le virage correctionnel, qui a été effectué en novembre 1995 a été basé, principalement, sur les trois axes suivants: l'intégration, la décentralisation et la régionalisation.

Ainsi, au lieu d'avoir une structure centralisée avec cinq directions au siège social, dont deux, la Direction de la détention et la Direction de la probation, s'occupent des réseaux, la DGSC se retrouve avec quatre unités au central et six directions territoriales. Ces directions territoriales ont, sur leur territoire la gestion de tous les services fournis par la DGSC, autant ceux de détention que ceux de probation.

Cette restructuration a eu pour effet de modifier l'en-

semble des directions de la DGSC. Par conséquent l'année 1995-1996 a été une année de transition entre l'ancien découpage administratif et le nouveau, ce qui entraîne une coupure dans l'historique des données. En fait le central est différent puisque pour créer les nouvelles directions, différentes fonctions appartenant souvent à plus d'une ancienne direction ont été regroupées. Ainsi l'évolution des ressources humaines et financières à l'intérieur du central par direction ne sera plus, à partir de 1995-1996, possible. Il faudra plutôt utilisé cette année comme une année de référence.

Pour cette raison, ce chapitre, tant dans les tableaux présentés que dans le commentaire, a été grandement modifié par rapport à l'édition précédente.

Tableau 75

Évolution de l'effectif à temps complet autorisé à la Direction générale des services correctionnels selon la catégorie d'emploi

	Agentes et agents des services correctionnels	Personnel de soutien	Personnel professionn	Gestionnaire	Personnel occasionnel	Total
1er avril 1992 ¹	1 828	525	352	427	166	3 298
1er avril 1993	1907	512	347	399	---	3 165
1er avril 1994	1 709	551	363	374	---	2 997
1er avril 1995	1 876	536	361	347	---	3 120

1: Pour le 1er avril 1992 le personnel régulier et le personnel occasionnel sont séparés.

Tableau 76

Série chronologique de l'effectif en place à temps complet au siège social de la Direction générale des services correctionnels (déterminé à partir d'une période de paie)

	Effectif en place à temps complet
1990-1991	102
1991-1992	115
1992-1993	123
1993-1994	122
1994-1995	134
1995-1996	125

6.1 - Les ressources humaines

La Direction générale des services correctionnels compte maintenant huit directions. Les six directions territoriales, avec une partition du Québec et des ressources humaines, matérielles et financières de la DGSC, et les deux directions au siège social: la Direction du partenariat et du conseil en services correctionnels et la Direction des services administratifs. À ces huit directions viennent s'ajouter le Bureau du sous-ministre associé et le Centre d'expertise et de coordination en sécurité.

Étant donné tous ces changements, il est peu utile de

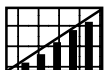


Tableau 77

Effectif dans le réseau de la Détenition selon l'établissement et le type de ressources le 31 mars 1995

	Agentes et agents des services correctionnels	Personnel de soutien	Personnel professionn	Gestionnaire	Total
Amos	41,9	10,0	2,0	7,0	60,9
Baie-Comeau	32,9	7,0	1,0	6,0	46,9
Centre de détention de Québec (deux secteurs)	304,7	60,1	15,0	47,0	426,8
Centre de prévention de Montréal	323,8	68,1	8,0	58,0	457,9
Centre de réhabilitation	58,9	20,8	6,0	13,0	98,7
Chicoutimi	31,0	6,0	1,0	5,0	43,0
Cowansville	26,9	3,0	1,0	5,0	35,9
Établissement de détention de Montréal	345,3	87,0	23,0	52,0	507,3
Havre-Aubert	1,5	0,0	0,0	1,0	2,5
Hull	65,1	15,8	3,0	7,0	90,9
Joliette	27,1	4,0	1,0	6,0	38,1
Laval	50,9	18,6	4,0	13,0	86,5
Maison Tanguay	78,8	16,0	5,0	11,0	110,8
New Carlisle	28,8	7,1	1,0	6,0	42,9
Rimouski	30,2	7,0	2,0	5,0	44,2
Rivière-du-Loup	21,2	6,0	1,0	6,0	34,2
Roberval	25,2	6,5	1,0	6,0	38,7
Saint-Hyacinthe	33,2	8,0	1,0	6,0	48,2
Saint-Jérôme	65,9	12,0	3,0	14,0	94,9
Sept-Îles	20,2	1,0	2,0	4,0	27,2
Sherbrooke	74,5	16,0	4,0	15,0	109,5
Sorel	31,6	6,7	2,0	6,0	46,3
Trois-Rivières	76,5	17,0	3,0	12,0	108,5
Valleyfield	28,1	6,7	2,0	5,0	41,8

présenter ici une ventilation du nombre de ressources humaines par unité. La présentation de ces données au global est la seule information pertinente qui peut, cette année, être présentée.

Depuis 1992-1993 le nombre de ressources humaines a une légère tendance à la baisse, sauf en 1995-1996

En 1992-1993 la DGSC avait 3 298 effectifs à temps

complet (ETC). Ce nombre a baissé à 3 165 en 1993-1994, et à 3 030 en 1994-1995, soit une baisse de 8,1 %. Mais en 1995-1996 le nombre de ETC augmente jusqu'à 3 120, une petite augmentation inférieur à 3,0 %.

Fluctuations échevelées dans le nombre de ETC par catégorie d'emploi

À l'exception de la catégorie «Gestionnaires» qui subi

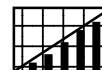


Tableau 78

Effectif dans le réseau de la Détection selon l'établissement et le type de ressources le 31 mars 1996

	Agentes et agents des services correctionnels	Personnel de soutien	Personnel professionn	Gestionnaire	Total
Amos	41,4	10,0	2,0	7,0	60,4
Baie-Comeau	33,1	7,2	1,0	5,0	46,3
Centre de détention de Québec (deux secteurs)	293,9	61,1	14,0	41,0	410,0
Centre de prévention de Montréal	308,5	68,1	8,0	52,0	436,6
Centre de réhabilitation	56,8	20,8	5,0	10,0	92,6
Chicoutimi	29,1	6,0	1,0	5,0	41,1
Cowansville	23,4	3,0	1,0	5,0	32,4
Établissement de détention de Montréal	342,8	88,0	23,0	48,0	501,8
Havre-Aubert	1,5	0,0	0,0	1,0	2,5
Hull	91,0	17,0	3,0	12,0	123,0
Joliette	28,8	4,0	1,0	6,0	39,8
Laval	7,6	5,6	2,0	4,0	19,2
Maison Tanguay	77,9	16,0	5,0	10,0	108,9
New Carlisle	28,7	6,1	2,0	5,0	41,8
Rimouski	39,0	6,6	2,0	6,0	53,6
Rivière-du-Loup	28,2	6,6	1,0	6,0	41,8
Roberval	23,1	6,5	1,0	5,0	35,6
Saint-Hyacinthe	37,3	8,0	1,0	6,0	52,3
Saint-Jérôme	100,1	18,5	4,0	14,0	136,6
Sept-Îles	19,3	1,0	2,0	4,0	26,3
Sherbrooke	68,1	16,0	4,0	12,0	100,1
Sorel	30,6	6,7	2,0	5,0	44,3
Trois-Rivières	73,1	17,0	3,0	12,0	105,1
Valleyfield	24,1	6,7	2,0	5,0	37,8

une baisse constantes depuis l'année 1992-1993, toutes les autres catégories ont des fluctuations particulières.

Ces variations, sur une période de quatre ans, ne permettent aucune conclusion sur les tendances à venir mais permettent de conclure que cette statistique est soumise à plusieurs contraintes particulières et paradoxales.

Augmentation de l'effectif au central en 1994-1995

Au central, le nombre de ETC, suit un peu la tendance de l'ensemble de la DGSC avec un peu de retard. En 1994-1995, avec un nombre de ETC atteignant 134, une augmentation de 9,8 % par rapport à 1993-1994, un maximum pour le nombre de ETC au central.

Baisse de l'effectif au central en 1995-1996

L'année suivante, en 1995-1996, le nombre de ETC au

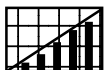


Tableau 79

Effectif dans le réseau de la Probation selon les bureaux et le type de ressources en 1994-1995

Bureau	Personn de soutien	Personn profes- sionnel	Gestion naires	Total	Bureau	Personn de soutien	Personn profes- sionnel	Gestion naires	Total
Amos	1,00	2,00	1,00	4,00	Montréal - Centre	5,00	16,00	1,00	22,00
Baie-Comeau	1,00	3,00	0,00	4,00	Montréal - Est	3,00	13,00	1,00	17,00
Chandler	1,00	3,00	1,00	5,00	Montréal - Nord	---	---	---	---
Chicoutimi	2,60	7,00	1,00	10,60	Montréal - Ouest	2,00	11,00	1,00	14,00
Dir. rég. Drummondville	1,00	0,00	1,00	2,00	Montréal - Sud-Ouest	---	---	---	---
Dir. rég. Hull	3,00	0,00	1,00	4,00	Orléans	2,00	6,00	1,00	9,00
Dir. rég. Montérégie	3,00	0,00	1,00	4,00	Québec	3,60	11,00	1,00	15,60
Dir. rég. Montréal	8,00	6,00	3,00	17,00	Rimouski	2,00	6,00	1,00	9,00
Dir. rég. Québec	4,00	1,00	1,00	6,00	Rouyn	1,00	3,00	1,00	5,00
Dir. rég. Rimouski	3,00	0,00	1,00	4,00	Saint-Hyacinthe	2,50	6,00	1,00	9,50
Dir. rég. Rouyn	4,00	0,00	1,00	5,00	Saint-Jérôme	4,00	11,00	1,00	16,00
Drummondville	4,00	4,00	1,00	9,00	Secteur nordique	2,00	5,00	0,00	7,00
Gatineau	2,00	7,00	1,00	10,00	Sept-Îles	1,00	3,00	1,00	5,00
Granby	2,50	8,00	1,00	11,50	Shawinigan	1,00	2,00	1,00	4,00
Hull	2,00	8,00	1,00	11,00	Sherbrooke	2,50	6,00	1,00	9,50
Joliette	2,00	7,00	1,00	10,00	Support opérations	---	---	---	---
La Chaudière	2,80	7,00	0,00	9,80	Trois-Rivières	1,50	5,00	1,00	7,50
Laval	2,00	5,00	0,00	7,00	Val-d'Or	1,00	2,00	0,00	3,00
Liaison	1,00	3,00	0,00	4,00	Valleyfield	3,00	9,00	1,00	13,00
Longueuil	3,00	10,00	1,00	14,00	Total	90,00	196,00	32,00	318,00

central passait à 125, soit une baisse de 6,7 %.

Le réseau de la Détection

Bien que la structure administrative de la DGSC soit changée ses activités restent les mêmes. De plus même si les établissements de détention ne font plus partis de la même direction, il n'en constitue pas moins un réseau.

Depuis 1992-1993 le nombre de ETC diminue dans le réseau de la détention

En regardant de plus près le tableau 81, on remarque que l'année 1992-1993 a été l'année où il y a eu le plus grand nombre de ETC dans le réseau de la détention. Cette constatation implique que depuis ce nombre a

toujours été plus bas, mais en plus l'examen attentif du tableau révèle que ce nombre est en constante décroissance. Dans les deux dernières années (tableau 77 et 78) le nombre de ETC est passé de 2 642,6 à 2 589,9, soit une baisse de 2,0 %.

Baisse importante du nombre de gestionnaire

De toutes les catégories d'employées, c'est la catégorie «gestionnaire» qui a vu son nombre de ETC baissé de la façon la plus significative, avec une diminution de 9,5 %.

Le réseau de la probation

À l'instar du réseau de la détention, le réseau de la probation, malgré la restructuration, existe toujours et

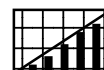


Tableau 80

Effectif dans le réseau de la Probation selon les bureaux et le type de ressources en 1995-1996

Bureau	Personn de soutien	Personn profes- sionnel	Gestion naires	Total	Bureau	Personn de soutien	Personn profes- sionnel	Gestion naires	Total
Amos	1,00	2,00	1,00	4,00	Montréal - Centre	4,00	16,00	1,00	21,00
Baie-Comeau	1,00	3,00	1,00	5,00	Montréal - Est	3,00	14,00	1,00	18,00
Chandler	1,00	3,00	1,00	5,00	Montréal - Nord	---	---	---	---
Chicoutimi	2,60	7,00	1,00	10,60	Montréal - Ouest	3,00	11,00	1,00	15,00
Dir. rég. Drummondville	1,00	0,00	1,00	2,00	Montréal - Sud-Ouest	---	---	---	---
Dir. rég. Hull	3,00	0,00	1,00	4,00	Orléans	2,00	6,00	1,00	9,00
Dir. rég. Montérégie	3,00	1,00	1,00	5,00	Québec	3,60	11,00	1,00	15,60
Dir. rég. Montréal	8,00	5,00	3,00	16,00	Rimouski	2,00	6,00	1,00	9,00
Dir. rég. Québec	4,00	0,00	1,00	5,00	Rouyn	1,00	3,00	1,00	5,00
Dir. rég. Rimouski	3,00	0,00	1,00	4,00	Saint-Hyacinthe	2,00	6,00	0,00	8,00
Dir. rég. Rouyn	4,00	0,00	1,00	5,00	Saint-Jérôme	4,00	11,00	1,00	16,00
Drummondville	4,00	4,00	1,00	9,00	Secteur nordique	2,00	5,00	0,00	7,00
Gatineau	2,00	7,00	1,00	10,00	Sept-Îles	1,00	3,00	1,00	5,00
Granby	2,00	6,00	1,00	9,00	Shawinigan	1,00	3,00	0,00	4,00
Hull	2,00	8,00	1,00	11,00	Sherbrooke	2,50	6,00	1,00	9,50
Joliette	2,00	7,00	1,00	10,00	Support opérations	---	---	---	---
La Chaudière	2,80	8,00	0,00	10,80	Trois-Rivières	1,50	5,00	1,00	7,50
Laval	2,00	5,00	0,00	7,00	Val-d'Or	1,00	2,00	0,00	3,00
Liaison	1,00	3,00	0,00	4,00	Valleyfield	3,00	9,00	1,00	13,00
Longueuil	4,00	12,00	1,00	17,00	Total	90,00	199,00	31,00	320,00

fournit les mêmes services. Avant la réorganisation, l'ancienne Direction de la probation avait régionalisé ses opérations. Ainsi, puisque le réseau de la probation connaissait déjà cette réalité, l'adaptation à la nouvelle organisation a été plus facile.

Stabilisation du nombre de ETC dans le réseau de la probation

En 1992-1993, le nombre de ETC a atteint son maximum avec 349 ETC. Depuis ce temps, le nombre de ETC dans le réseau de probation semble se stabiliser autour de 322 ETC. En 1994-1995, le nombre de ETC était de 318 et en 1995-1996 il était de 320. Ce qui confirme bien la tendance à la stabilisation.

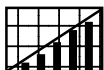


Tableau 81

Évolution de l'effectif à temps complet total dans les réseaux de la Direction générale des services correctionnels selon le réseau et la région

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Réseau de la Détention					
Bas-Saint-Laurent	75,3	80,0	79,4	78,4	95,4
Saguenay--Lac-Saint-Jean	81,3	87,1	84,8	81,7	76,7
Québec	447,3	442,5	427,5	426,8	410,0
Mauricie--Bois-Francs	102,0	109,8	107,7	108,5	105,1
Estrie	106,0	113,7	108,7	109,5	100,1
Montréal	1 095,6	1 135,2	1 089,0	1 076,0	1 047,3
Outaouais	67,5	68,0	74,0	90,9	123,0
Abitibi-Témiscamingue	62,3	63,7	63,7	60,9	60,4
Côte-Nord	66,4	74,2	72,2	74,1	72,6
Nord-du-Québec	---	---	---	---	---
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	43,1	46,0	47,2	45,4	44,3
Chaudière-Appalaches	---	---	---	---	---
Laval	96,0	91,5	90,8	86,5	19,2
Lanaudière	41,1	43,3	41,3	38,1	39,8
Laurentides	84,6	90,5	90,4	94,9	136,6
Montréal	284,1	293,0	283,9	270,9	259,4
Total pour la Direction de la détention	2 652,6	2 738,5	2 660,6	2 642,6	2 589,9
Réseau de la Probation					
Bas-Saint-Laurent	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Saguenay--Lac-Saint-Jean	12,4	12,0	10,6	10,6	10,6
Québec	34,0	36,0	34,4	34,6	33,6
Mauricie--Bois-Francs	23,0	24,0	23,0	22,5	22,5
Estrie	10,0	10,5	10,0	9,5	9,5
Montréal	88,0	92,0	75,0	70,0	70,0
Outaouais	29,0	27,5	26,0	25,0	25,0
Abitibi-Témiscamingue	18,0 r	19,0 r	17,0 r	17,0	17,0
Côte-Nord	10,0	11,0	10,0	9,0	10,0
Nord-du-Québec	7,0 r	7,0 r	7,0 r	7,0	7,0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Chaudière-Appalaches	10,6	11,0	11,0	9,8	10,8
Laval	---	---	7,0	7,0	7,0
Lanaudière	8,0	8,0	9,0	10,0	10,0
Laurentides	13,0	16,0	16,0	16,0	16,0
Montréal	55,0	57,0	54,0	52,0	53,0



6.2 - Les ressources financières

Comme pour les ressources humaines, les changements apportés par la restructuration affecte la répartition des ressources financières par unités administratives.

Le tableau 82, est l'information la plus précise qui peut être fourni cette année sur la situation budgétaire de la direction générale des Services correctionnels quant on la ventmtila par unité administrative.

La prochaine édition des *Statistiques correctionnelles du Québec* obligera sans doute à une réorganisation des tableaux de façon à présenter l'information de façon éloquente.

Augmentation des dépenses en 1994-1995 et en 1995-1996

Après avoir dimnué en 1993-1994, les dépenses totales à la DGSC ont augmentés en 1994-1995. Elles sont passées de 221,5 millions de dollars en 1993-1994 à 225,1 millions de dollars en 1995-1996, soit une légère augmentation de 1,6 %.

En 1995-1996, ces dépenses ont grimpées jusqu'à 228,1 millions de dollars, pour une augmentation de 1,3 %.

de façon continue depuis 1989-1990, les dépenses de la Direction générale des services correctionnels ont diminué en 1993-1994, passant de 230,8 millions de dollars en 1992-1993 à 221,5 millions de dollars, soit une baisse de 4,0 %.

Les coûts moyens et unitaires liés aux diverses activités de la DGSC diminuent

Bien que la tendance soit à la hausse en 1995-1996 en ce qui regarde les dépenses, l'ensemble des activités de la DGSC ont vu leur coût moyen ou unitaire être stable ou diminué.

Trois activités courantes de la Direction générale des services correctionnels ont vu leur coût moyen pour une journée augmenter. Les trois activités dont les coûts ont augmenté sont les ateliers de réinsertion par le travail, les ressources d'hébergement en toxicomanie et le coût quotidien d'une journée en détention.

Quant à elles, deux activités sont au même coût depuis 1993-1994. Il s'agit du programme d'encadrement en milieu ouvert et du coût moyen quotidien pour une journée d'hébergement dans un foyer d'accueil.

Pour les autres activités, la tendance, qui est assez faible, est à la baisse.

Tableau 82					
Évolution des dépenses à la Direction générale des services correctionnels selon la direction (en milliers de dollars)					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bureau du sous-ministre associé	732,9	700,9	678,1	648,5	629,6
Direction de la détention	137 114,8	191 168,2	182 857,2	188 590,7	191 906,4
Direction de la gestion des ressources financières et des systèmes	1 026,3	1 166,1	1 068,2	982,7	648,4
Direction de la probation	18 319,7	23 328,8	23 126,1	22 154,8	20 657,6
Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire	13 323,5	14 406,2	13 792,5	12 727,4	11 735,2
Directions territoriales	---	---	---	---	2 508,4
Total	170 517,2	230 770,2	221 522,1	225 104,1	228 085,6

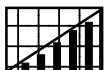


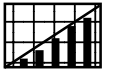
Tableau 83

Coût moyen et unitaire des différentes activités offertes ou payées par la Direction générale des services correctionnels

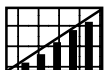
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Coût moyen pour une journée dans ces différentes activités					
Atelier de réinsertion par le travail	37,85 \$	39,63 \$	43,41 \$	44,22 \$	46 61 \$
Centre d'hébergement communautaire	39,97 \$	41,35 \$	39,85 \$	38,67 \$	36,13 \$
Centre résidentiel communautaire	60,00 \$	61,08 \$	60,81 \$	58,88 \$	57,45 \$
Établissement de détention	111,76 \$	103,41 \$	100,83\$	105,00 \$	107,00 \$
Foyer d'accueil	23,06 \$	24,21 \$	23,08 \$	23,08 \$	23,08 \$
Programme d'encadrement en milieu ouvert communautaire	4,93 \$	4,93 \$	4,93 \$	4,93 \$	4,93 \$
Ressource d'hébergement en santé mentale	20,40 \$	21,07 \$	23,40 \$	23,24 \$	22,34 \$
Ressource d'hébergement en toxicomanie	8,05 \$	13,14 \$	18,67 \$	15,03 \$	16,36 \$
Surveillance d'une activité d'intervention en probation	2,99 \$	3,45 \$	3,10 \$	3,11 \$	2,80 \$
Surveillance de sentence intermittente	14,94 \$	16,07 \$	15,48 \$	15,01 \$	14,71 \$
Coût moyen unitaire pour la production des activités suivantes					
Enquête diverse	287,55 \$	379,96 \$	388,53 \$	371,20 \$	356,32 \$
Rapport prélibératoire régulier	575,10 \$	759,91 \$	777,07 \$	742,40 \$	712,64 \$
Rapport présentenciel régulier	719,97 \$	940,90 \$	971,33 \$	928,00 \$	890,70 \$

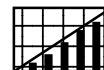
Les coûts liés aux enquêtes diverses, aux rapports prélibératoires réguliers et aux rapports présentenciels réguliers diminuent en 1994-1995 et 1995-1996

Le coût unitaire des activités que sont les enquêtes, les rapports prélibératoires et les rapports présentenciels a diminué entre 1994-1995 et 1995-1996. Ils ont tous vu leur coût moyen unitaire baissé de 4,5 % de 1993-1994 à 1994-1995 et rebaisée de 4,0 % pour la période de 1995-1996.



LEXIQUE





Lexique

ABSENCE TEMPORAIRE

Permission accordée à une personne incarcérée dans un établissement de détention de s'absenter, pour une période déterminée et à certaines conditions. Il existe trois types d'absence temporaire: celle qui a pour but de favoriser la réinsertion sociale, celle qui est accordée pour des raisons médicales et celle qui est accordée pour des raisons humanitaires.

ADMISSION

Procédure administrative visant à enregistrer une personne dans un établissement de détention en vertu d'un mandat d'incarcération, d'un renvoi sous garde ou d'autres procédés judiciaires qui permettent à un officier de la justice ou à un agent de la paix d'incarcérer une personne. Une personne dont le statut change ou qui est transférée dans un autre établissement de détention n'est pas réadmise. Pour une peine de détention, il n'y a qu'une admission.

AGENT DE PROBATION

Professionnel chargé de produire des rapports d'évaluation psychosociale concernant des personnes contrevenantes, de surveiller les personnes sous ordonnance de probation et les personnes en libération conditionnelle, ainsi que de superviser l'exécution des ordonnances de travaux communautaires. L'ensemble du travail de l'agent de probation se fait en accord avec la démarche d'intervention *information, aide et conseil*.

AGENT DES SERVICES CORRECTIONNELS

Personne travaillant dans les établissements de la Direction générale des services correctionnels, chargée de surveiller et d'apporter aux personnes détenues tout le soutien pertinent et nécessaire.

ALCOFREIN

Mesure sentencielle éducative et destinée aux conductrices et aux conducteurs qui ont commis une première infraction de capacité de conduite affaiblie. Cette mesure oblige la personne contrevenante à assister à une session d'information et de sensibilisation portant, notamment, sur les conséquences de l'alcool au volant, les effets de l'alcool et des autres substances intoxicantes sur la conduite d'un véhicule. Cette condi-

tion de l'ordonnance de probation vise à responsabiliser l'individu, notamment en lui faisant payer des frais d'inscription de 50 \$, et à prévenir la récidive.

AMENDE

Sentence donnée par un tribunal entraînant une peine strictement pécuniaire (à défaut de payer une amende, la personne contrevenante peut être détenue).

AMENDE PERÇUE

Montant d'argent égal ou inférieur à l'amende versée par une personne contrevenante ou un tiers (parent, ami ou autre) afin de réduire partiellement ou en totalité la période d'incarcération découlant du non-paiement de l'amende.

ANTÉCÉDENT CORRECTIONNEL

Tout démêlé avec le système judiciaire ou policier ayant entraîné une prestation de services de la Direction générale des services correctionnels antérieure à la prestation de services de la Direction générale des services correctionnels actuelle.

ANTÉCÉDENT JUDICIAIRE

Condamnation antérieure au présent délit d'une personne contrevenante devant un tribunal pénal.

ATELIER DE RÉINSERTION PAR LE TRAVAIL (ART)

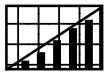
Établissement privé, sans but lucratif, mais fonctionnant comme une entreprise commerciale, dont la mission est de permettre aux personnes contrevenantes d'acquérir des habitudes de travail en vue de leur réinsertion sociale.

CAPACITÉ DE SUPPORT

Nombre de places que l'établissement de détention possède et qui servent normalement à d'autres fins que la garde de la clientèle (par exemple, l'infirmerie).

CAPACITÉ NORMALE

Nombre de places que possède l'établissement de façon courante pour assumer la garde de la clientèle.



CAPACITÉ OCCASIONNELLE

Nombre de places supplémentaires que l'établissement est capable de fournir occasionnellement pour la garde de la clientèle.

CAPACITÉ TOTALE

Somme de la capacité normale, de la capacité de support et de la capacité occasionnelle.

CENTRE D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE (CHC)

Établissement privé, sans but lucratif, offrant à certaines personnes contrevenantes dirigées par la DGSC qui nécessitent un encadrement minimal: logement, nourriture et certains services ou programmes d'activités susceptibles d'aider une personne dans sa démarche de réinsertion sociale.

CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE (CRC)

Établissement privé, sans but lucratif, offrant à certaines personnes contrevenantes dirigées par la DGSC, qui nécessitent un encadrement soutenu et des services d'aide et de soutien sur les plans psychosocial, socioculturel, logement, nourriture et certains services ou programmes d'activités susceptibles de les aider dans leur démarche de réinsertion sociale.

CHANGEMENT DE STATUT

Procédure administrative utilisée dans les établissements de détention qui permet de tenir compte de la modification de la situation d'une personne incarcérée. Par exemple, une personne prévenue qui, à la suite d'un procès, est condamnée à une peine de détention, voit son statut changer de «personne prévenue» à «personne condamnée»; cette procédure permet de suivre l'évolution du dossier d'une personne incarcérée entre le moment de son admission et celui de sa libération.

COMPARUTION

Obligation pour une personne contrevenante de se présenter devant un magistrat (juge, commissaire aux incendies, coroner, ...) à une date et à une heure précises, à la suite d'une ordonnance d'un tribunal, pour permettre de procéder à une étape de son procès.

CONDAMNATION

Décision prononcée par une autorité ayant pouvoir de juridiction et imposant à une personne contrevenante une peine en raison des actes qui lui sont imputés.

CONDAMNÉ

Voir *personne condamnée*

CONTREVENANT

Voir *personne contrevenante*

CQLC

Commission québécoise des libérations conditionnelles.

DACOR

Système informatique de la Direction générale des services correctionnels (**D**ossiers **A**ministratifs **C**ORrectionnels).

DÉLIT

Infraction commise en vertu du Code criminel, des lois fédérales, des lois provinciales ou des règlements municipaux. Au sens large, action ou omission, définie par la loi pénale et punie de certaines peines également fixées strictement par cette loi.

DÉLIT ACCESSOIRE

Voir *délit secondaire*.

DÉLIT PRINCIPAL

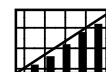
Délit lié à une sentence globale en détention ou à une demande de services en probation dont le code de gravité est le plus important.

DÉLIT SECONDAIRE

Délit lié à une sentence globale en détention ou à une demande de services en probation dont l'indice de gravité est de moindre importance que le délit principal.

DÉPANNAGE

Service visant à tirer d'embarras les ex-personnes contrevenantes ayant reçu des services de la DGSC,



aux prises avec un problème personnel, familial ou social passager, afin de prévenir la récidive.

DÉTENU

Voir personne incarcérée

DGSC

Direction générale des services correctionnels (aussi connue sous le nom de Services correctionnels du Québec)

ENQUÊTE SOCIALE OU COMMUNAUTAIRE

Enquête menée par l'agente ou l'agent de probation sur la situation familiale et sociale d'une personne. Les résultats de cette enquête serviront notamment à la rédaction du rapport présentiel (enquête sociale) ou du rapport prélibératoire (enquête communautaire).

ÉVALUATION

L'un des grands secteurs d'activités de la Direction de la probation. L'évaluation est constituée par l'ensemble des activités des agentes et agents de probation entourant la conception des rapports dans le but de fournir de l'éclairage à la cour (Admissibilité aux Travaux communautaires, Enquête sociale, Rapport régulier, Rapport supplémentaire et les autres rapports à la cour) ou à la CQLC (Enquête communautaire, Rapport connu, Rapport d'étape et Rapport régulier).

ÉVALUATION PSYCHIATRIQUE

Examen ayant pour objet de déterminer l'état de santé mentale d'un individu afin d'éclairer le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique au moment de la prise de décision relative aux conditions de détention, au cautionnement, à la sentence, à l'élaboration de rapports présentiels et de rapports prélibératoires.

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

Examen demandé afin de déterminer si une personne accusée, renvoyé pour observation, conformément aux dispositions du Code criminel, est apte ou inapte à subir un procès pour cause d'aliénation mentale ou de déterminer si elle était aliénée au moment de l'infraction ou de l'acte criminel dont elle est accusée.

FOYER D'ACCUEIL

Individu ou famille offrant à certaines personnes

contrevenantes adultes, dirigées par la DGSC, logement, nourriture et certains services ou programmes d'activités susceptibles de les aider dans leur démarche de réinsertion sociale.

INFORMATION, AIDE ET CONSEIL (IAC)

Il s'agit d'une démarche d'intervention définie par l'organisation qui vise à concourir à la responsabilisation de la personne contrevenante et à favoriser sa réinsertion sociale en lui apportant information, aide et conseil et ce, en privilégiant le recours à des répondants sociaux significatifs.

INSCRIPTION

Procédure administrative visant à enregistrer l'arrivée d'une personne contrevenante dans un établissement de détention à la suite d'une admission ou d'un transfert. Pour une même peine de détention, il peut y avoir plusieurs inscriptions.

INTERVENTION

Un des grands secteurs d'activités de la Direction de la probation. L'intervention correspond à l'ensemble des activités nécessitant une interaction entre l'agente ou l'agent de probation (ou une personne déléguée) et la personne contrevenante. Les activités propres au domaine de l'intervention sont: Cautionnement, Libération conditionnelle, Libération de jour, Probation avec surveillance, Travaux communautaires, Alcofrein et Travaux compensatoires.

LIBÉRATION

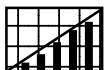
Mise en liberté d'une personne incarcérée.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Forme de mise en liberté permettant à une personne détenue de purger le reste de la peine d'incarcération dans la collectivité (libération anticipée avant l'expiration d'une peine) à certaines conditions déterminées par la CQLC. Sont généralement admissibles à une libération conditionnelle les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de six mois ou plus et qui ont purgé le tiers de leur peine.

MOTIF D'ADMISSION

Motif indiquant les raisons pour lesquelles une personne est admise dans un établissement de détention.



Raisons justifiant son incarcération.

ORDONNANCE DE PROBATION AVEC SURVEILLANCE

Mesure imposée par le tribunal en vertu de laquelle une personne est soumise à certaines conditions, dont celle de se présenter à un agente ou à un agent de probation. Cette dernière ou ce dernier a la responsabilité d'assurer la surveillance de la personne tout en lui apportant l'information, l'aide et les conseils si nécessaire, ainsi que de veiller au respect des conditions de l'ordonnance. On utilise aussi le terme *Surveillance de probation* pour désigner cette activité.

ORGANISME DE RÉFÉRENCE (PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES)

Organisme sans but lucratif sous contrat avec le ministère de la Sécurité publique qui a la responsabilité, sur un territoire donné, de constituer une banque d'organismes communautaires, de diriger toute personne admissible au programme Travaux compensatoires vers un organisme communautaire, d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux compensatoires et d'en faire rapport au percepteur d'amendes.

PEINE

Sanction infligée à une personne contrevenante par le tribunal, à la suite d'un délit commis et pour lequel elle a été reconnue coupable.

PERCEPTEUR (PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES)

Personne nommée par le ministère de la Sécurité publique ou en vertu de la *Loi sur les poursuites sommaires* (art. 64.2), qui a pour responsabilité d'admettre les individus au programme Travaux compensatoires et de les diriger vers l'organisme désigné qui verra à déterminer la nature et le lieu de l'exécution des travaux.

PERSONNE CONDAMNÉE

Personne incarcérée dans un établissement de détention du Québec à la suite d'une sentence d'un tribunal. Généralement, les personnes condamnées dans les établissements du Québec purgent des sentences d'incarcération inférieures à deux ans (dites sentences provinciales). Des accords fédéraux-provinciaux permettent, par ailleurs, que des personnes condamnées à une peine d'incarcération de deux ans ou plus soient

incarcérées dans un établissement de détention du Québec. C'est l'un des deux statuts possibles d'une personne incarcérée.

PERSONNE CONTREVENANTE

Personne condamnée, personne accusée ou personne soupçonnée au cours du processus judiciaire, qui reçoit des services de la DGSC.

PERSONNE INCARCÉRÉE

Personne contrevenante inscrite dans un établissement de détention du Québec.

PERSONNE PRÉVENUE

Personne incarcérée dans un établissement de détention du Québec soit pour attendre l'issue de la poursuite judiciaire intentée contre elle, soit à la suite d'une demande d'assistance à l'administrateur, soit en attente de transfert vers un pénitencier ou toute autre raison qui fait qu'une personne ne peut être considérée comme une personne condamnée. C'est l'un des deux statuts possibles d'une personne incarcérée.

POPULATION INSCRITE

Ensemble des personnes contrevenantes inscrites dans les registres des établissements de détention. Cette population comprend toutes les personnes présentes, de même que les personnes à l'extérieur en absence temporaire.

POPULATION MOYENNE QUOTIDIENNE

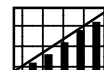
Nombre moyen de personnes incarcérées présentes chaque jour dans un établissement de détention; cette population est établie à partir des présences à 23h59 dans les établissements de détention, à l'exception des personnes en absence temporaire.

POPULATION PRÉSENTE

Ensemble des personnes contrevenantes présentes dans les établissements de détention du Québec. Cette population comprend toutes les personnes présentes à 23h59 lors du relevé quotidien des personnes présentes.

POPULATION TOTALE

Ensemble de toutes les personnes contrevenantes sous la surveillance des établissements de détention du Québec. Cette population comprend les personnes



présentes, les personnes à l'extérieur en absence temporaire, les personnes à l'extérieur sans absence temporaire et les personnes à l'extérieur qui purgent une peine discontinue.

PRÉVENU

Voir personne prévenue

RAPPORT D'ADMISSIBILITÉ AUX TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Rapport rédigé à l'intention du tribunal et qui évalue, à partir de critères préétablis, l'admissibilité d'une personne contrevenante à l'ordonnance de travaux communautaires.

RAPPORT D'ÉTAPE

Il s'agit d'un rapport écrit, préparé par l'agente ou l'agent de probation, faisant état du cheminement de la personne libérée conditionnellement, des progrès réalisés et des problèmes vécus depuis la précédente audience, ainsi que sa recommandation. Ce rapport est produit pour l'audience d'étape que tient la CQLC durant la période de libération conditionnelle avec surveillance intensive.

RAPPORT D'ÉVALUATION PRÉLIBÉRATOIRE CONNU

Document du même type que le rapport d'évaluation prélibératoire régulier, avec la particularité qu'il concerne une personne dont le dossier était ouvert au cours de la dernière année.

RAPPORT D'ÉVALUATION PRÉLIBÉRATOIRE RÉGULIER (REP régulier)

Ce rapport est préparé pour la CQLC. Il concerne une personne incarcérée en vue d'étudier la pertinence de lui accorder une libération conditionnelle. Il s'agit d'une évaluation psychosociale de la personne contrevenante. Le REP régulier concerne une personne contrevenante inconnue ou dont le dossier est fermé depuis plus d'un an.

RAPPORT RÉGULIER (ÉVALUATION À LA CQLC)

Voir Rapport d'évaluation prélibératoire régulier

RAPPORT RÉGULIER (ÉVALUATION À LA COUR)

Rapport élaboré par une agente ou un agent de probation à la demande du tribunal afin de l'aider à

déterminer la peine appropriée. Ce rapport évalue la personnalité de la personne contrevenante ainsi que sa situation sociale, familiale et financière.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE (évaluation à la cour)

Le rapport supplémentaire est effectué lorsque la cour désire des renseignements et des explications sur une dimension d'une évaluation présentencielle produite au cours des douze derniers mois.

RÉCIDIVE

État d'une personne qui, ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction antérieure, commet une nouvelle infraction.

RÉGION ADMINISTRATIVE

Découpage géographique officiel du Québec adopté par le gouvernement en 1987, défini par les décrets 2000-87 et 1399-88. Désigne les seize régions du Québec.

RESSOURCE SPÉCIALISÉE

Organisme du réseau de la santé et des services sociaux fournissant des services spécialisés (particulièrement en santé mentale et en toxicomanie) à la Direction générale des services correctionnels.

SCQ

Voir DGSC

SENTENCE

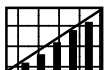
Voir peine

STATUT

Situation actuelle d'une personne contrevenante sous la responsabilité de la Direction de la détention entre son admission et sa libération, et indiquant si la personne est condamnée ou prévenue.

SURVEILLANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Les agentes et les agents de probation ont la tâche d'assurer la surveillance des personnes en libération conditionnelle. Leur rôle consiste à effectuer le suivi de la libération en s'assurant du respect des conditions



imposées, du maintien de la sécurité publique, tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne contrevenante en lui apportant information, aide et conseils.

SURVEILLANCE DE LIBÉRATION DE JOUR

C'est l'encadrement et l'information, l'aide et les conseils fournis par l'agente ou l'agent de probation à la personne contrevenante alors qu'elle bénéficie d'une libération conditionnelle de jour. Cette dernière correspond à un régime de semi-liberté à l'intérieur duquel la personne contrevenante réintègre habituellement un centre de détention ou un CRC chaque soir, à moins d'une autorisation écrite contraire. Ce régime de libération conditionnelle vise à préparer la personne contrevenante à la libération conditionnelle complète.

SURVEILLANCE DE PROBATION

Voir ordonnance de probation avec surveillance

SURVEILLANCE EN CAUTIONNEMENT

C'est l'encadrement et l'information, l'aide et les conseils fournis par l'agente ou l'agent de probation, à la demande du tribunal, à une personne faisant l'objet d'une poursuite criminelle alors qu'elle bénéficie d'une mise en liberté provisoire. Ce service vise à s'assurer du respect des conditions fixées par le tribunal et à fournir l'assistance appropriée à la personne accusée selon sa demande.

TAUX D'INCARCÉRATION

C'est le rapport du nombre de personnes détenues sur un territoire, défini sur le nombre total de personnes vivant sur ce territoire.

TRANSFERT

Désigne le déplacement d'une personne (en détention) ou du dossier d'une personne (en probation) sous la responsabilité de la Direction générale des services correctionnels d'un point de service à un autre pour faciliter sa réinsertion sociale ou faciliter la prestation de services de la DGSC.

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Travaux non rémunérés exécutés en milieu ouvert comme mesure de substitution à l'incarcération à l'inté-

rieur d'une ordonnance de probation. Les travaux sont exécutés bénévolement pour le compte d'une ressource communautaire.

TRAVAUX COMPENSATOIRES

Travaux non rémunérés exécutés au profit d'un organisme communautaire comme compensation à une amende impayée concernant des infractions aux lois du Québec ou aux règlements municipaux. Cette disposition ne s'applique qu'aux personnes contrevenantes incapables de payer une amende.

